

ANTONIO LEZÁUN

HISTOIRE DE L'ORDRE
DES ÉCOLES PIES
(Manuel)



MADRID, 2011

MATERIALES

32

**HISTOIRE DE L'ORDRE
DES ÉCOLES PIES
(Manuel)**



MADRID, 2011

Histoire de l'Ordre des Écoles Pies (Manuel)

Auteur : Antonio Lezáun

Illustration de la couverture : *Universalis Cosmographia*,
par Martin Waldseemüller

Publicaciones ICCE
(Instituto Calasanz de Ciencias de la Educación)
José Picón, 7 - 28028 Madrid
www.icceiberaula.es

ISBN: 978-84-7278-443-7
Depósito legal: M-46988-2011

Imprime: Gráficas Tetuán

Traduction éditée par le Bureau de Communication
de la Curie Généralice de Rome.
Email: comunicacion@scolopi.net

Copyright – Tous droits réservés.

La reproduction, la publication et la distribution, totale ou partielle, de tout le matériel original contenu dans ce livre, sont expressément interdites en l'absence d'autorisation écrite.

Pour toute information ultérieure contacter : www.icceiberaula.es

SOMMAIRE

Sigles et abréviations	7
Présentation	9
Introduction	11
1. XVII ^e siècle (1597-1699) : fondation et croissance, réduction, restauration, stabilisation	13
1.1. Les Écoles Pies sous le gouvernement du Fondateur (1597-1646)	15
1.2. Les Écoles Pies pendant leur réduction à une Congrégation sans vœux (1646-1656) ...	17
1.3. Les Écoles Pies pendant la restauration partielle (1656-1669)	35
1.4. La restauration totale de l'Ordre et sa stabilisation (1669-1699)	47
2. XVIII ^e siècle (1700-1804) : le siècle d'or des Écoles Pies	67
2.1. Croissance et expansion de l'ordre	69
2.2. Le ministère scolaire et parascolaire	73
2.3. Les apports les plus originaux à l'Église et à la société	77
2.4. La vie religieuse et le gouvernement de l'Ordre ..	83
2.5. La convulsion du changement de siècle	88

3. XIX ^e siècle (1804-1904) : un siècle de désagrégation douloureuse	89
3.1. La bulle “Inter graviores” et les Supérieurs Généraux simultanés	90
3.2. Évolution de l'Ordre pendant le 19 ^{ème} siècle	92
3.3. Le ministère piariste dans les divers pays	108
3.4. Les Piaristes éminents dans le domaine de la culture	115
3.5. Congrégations affines : la famille calasancienne	118
4. XX ^e siècle (1904–2003) : unité organique, variété fonctionnelle	121
4.1. L'Ordre vu à partir des Gouvernements Généraux	124
4.2. L'Ordre vu à partir des Régions et des Provinces	145
4.3. Le ministère piariste	169
4.4. Les Piaristes éminents dans le domaine de la culture	182
Membres des Écoles Pies. Statistique	186
Pays qui accueillent les Écoles Pies	187
Bibliographie sélectionnée	189

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- DENES *Diccionario Enciclopédico Escolapio*, 3 vols. Madrid, 1983-1990.
- EC *Epistolarium Coetaneorum S. Josephi Calasanctii* (Recueil des lettres des contemporains de José de Calasanz). Roma, 1977-1982.
- EEC *Epistulae ad S. J. Calasanctium ex Europa Centrali* (Lettres envoyées (par les Jésuites) à Calasanz depuis l'Europe centrale). Roma, 1969.
- EHI *Epistulae ad S. J. Calasanctium ex Hispania et Italia* (Lettres envoyées (par les Jésuites) à Calasanz depuis l'Espagne et l'Italie). Roma, 1972.
- EP *Epistolario di San Giuseppe Calasanzio. Recueil des lettres de Calasanz* (Picanyol, 1950-56 y Vilá, 1988).
- ICCE Institut Calasanz des Sciences de l'Éducation.
- ONG Organisation Non Gouvernementale.
- PC *Perfectae Caritatis*. Décret du Concile Vatican II sur la vie consacrée.
- SDM Sa Divine Majesté (Dieu).
- s.r. Sens restreint. (La Province mère sans ses démarcations dépendantes).
- VP Votre Paternité : titre alors fréquent à l'endroit du Père Général ou du Père Provincial.
- VR Votre Révérence : titre alors fréquent à l'endroit d'un prêtre.

PRÉSENTATION

C'est avec joie et reconnaissance à son auteur, le Père Antonio Lezáun, de la Province d'Emaús, actuel Viceprovincial de Chili, que je vous présente ce manuel d'histoire des Écoles Pies.

C'est une publication bien nécessaire pour notre Ordre non seulement pour la formation de nos jeunes et des laïcs et laïques qui partagent notre mission ou notre charisme, mais aussi pour les Pères et Frères "formés". Tous les religieux de l'Ordre doivent connaître un peu mieux notre histoire, notre cheminement comme Ordre religieux tout au long de ces siècles, nos efforts pour continuer de consolider l'œuvre de Saint José de Calasanz, nos succès et nos erreurs. Nous devons apprendre de notre histoire ; et ce manuel peut nous y aider.

Tout au long de ces derniers mois, j'ai senti le besoin que nos formateurs avaient de certaines publications sur notre histoire. Le même besoin s'est fait sentir chez les religieux, laïcs et laïques, qui s'occupent de la formation du laïcat piariste. C'est ainsi que j'ai décidé de demander au Père Antonio Lezáun de compléter les notes qu'il préparait pour être publiées et être ainsi mises à la disposition et au service de tous.

Je crois que la connaissance de notre histoire comme Ordre peut nous aider dans le travail de revitalisation que nous avons entrepris. L'étude de ce livre augmentera, sans doute, notre sentiment d'appartenance et notre connaissance de l'itinéraire suivi par l'Ordre dans la fidélité à l'Évangile et à Calasanz.

Je vous en recommande vivement la lecture et remercie, encore une fois, le Père Antonio Lezáun pour le travail qu'il a réalisé pour le bien des Écoles Pies. Il a été conçu comme un rapprochement à notre histoire et écrit avec force synthèse. Nous avons cherché un apport pédagogique qui puisse nous aider tous à mieux connaître ce que nous sommes à travers

ce que nous avons vécu, et je pense que le Père Lezáun a largement comblé nos attentes. Merci !

Pedro Aguado

Rome, le 01 décembre 2010

INTRODUCTION

Bien souvent, nous tournons le regard vers les sources originelles de notre charisme ; nous devons continuer de le faire pour que nos œuvres et notre travail apostoliques vivent de l'impulsion de la vocation de Saint José de Calasanz et ne se détournent pas de la mission que l'Église nous a confiée. En outre l'histoire de notre Institut, c'est-à-dire, les applications et le développement de la vocation piariste que les membres des Écoles Pies ont réalisée tout au long des siècles, nous enseigne quelque chose sur notre charisme. Comme l'affirme le Concile Vatican II (PC. 2b), de même les "saines traditions" constituent le "patrimoine de l'Institut" ensemble avec l'"esprit et les intentions spécifiques des Fondateurs".

Ainsi, non seulement la curiosité justifie l'étude de notre histoire, curiosité certes louable parce que concernant l'héritage de nos ancêtres, mais il y a aussi une raison théologico-spirituelle de nous intéresser à cette histoire. Pendant ces trois siècles et demi, le charisme de Calasanz a eu à déployer plusieurs de ses potentialités pour s'adapter "aux exigences des temps". Adaptation qui, par les temps qui courent, doit continuer à se réaliser ; car le charisme est quelque chose de vivant et qui, au moins dans notre cas, ne sera point dépassé tant que l'humanité existera.

J'invite donc tous ceux qui se sentent attirés par le charisme éducatif de Saint José de Calasanz à connaître non seulement l'esprit et les intentions du Fondateur mais aussi les réalisations que les Piaristes ont accomplies dans l'histoire pour maintenir vive et opérante l'inspiration reçue par Calasanz. Dans toutes ces adaptations, l'action de l'Esprit Saint, n'a sans doute pas été absente. Discerner les vraies "adaptations" et "saines traditions" de ce qui ne l'est pas est notre devoir aujourd'hui. Car nous aussi, nous jouissons du don de l'Esprit.

L'histoire d'un Ordre comme le nôtre, bien qu'il ne compte pas parmi les grands, est sans doute longue et complexe. Son étude requiert de grands

historiographes et de laborieuses investigations. Mon travail s'est plutôt limité à compiler des données de manière synthétique afin de permettre à toute personne intéressée de se faire une idée, la plus précise possible bien que globale, et ce, en peu de temps, du développement de notre vocation au long des siècles et dans des circonstances parfois différentes.

Evidemment, cela a été possible grâce aux apports de plusieurs historiographes de l'Ordre. Les plus consultés pour ce faire ont été : Severino Giner, György Sántha, Enrique Ferrer, Giovanni Ausenda, Llogari Picanyol, Claudio Vilá, Luis María Bandrés, Joaquín Lecea. Il faut ajouter à ceux-ci les noms d'autres personnes dont l'apport a été très important pour la connaissance de l'histoire de notre Ordre, tel que Carlos Lasalde, Josep Poch, Vicente Faubell, Joan Florensa, Miguel A. Asiáin, etc. A eux tous va notre gratitude. Une reconnaissance spéciale va à l'endroit du Père Adolfo García-Durán, actuel historiographe de l'Ordre, pour son apport oh ! combien précieux dans l'élaboration de ce manuel.

Dans notre désir de synthétiser et de simplifier, nous distinguerons plusieurs périodes. Nous ferons en sorte que telles périodes coïncident plus ou moins avec chaque siècle, tout en sachant que l'histoire ne se laisse pas entrecouper si facilement. Nous espérons ainsi faciliter la compréhension et l'assimilation. Notre recueil des données s'arrêtera au généralat du Père José María Balcells. L'après est bien connu et requiert du temps pour acquérir une perspective.

Quoique la période de Saint José de Calasanz soit d'une grande importance parce que témoin de l'originalité de l'inspiration et des intentions et réalisations du Fondateur, nous ne le traiterons que de manière brève. Une simple ébauche peut suffire pour cette période qui, sans doute, est la plus connue des Piaristes et est décrite avec forces détails dans de nombreuses publications anciennes et actuelles que les amants des Écoles Pies utilisent. Nous traiterons plus amplement les autres périodes, bien que de manière synthétique, comme cela correspond à l'intention de ce manuel.

Enfin, nous présentons nos excuses pour les omissions et les carences sans doute nombreuses bien qu'elles constituent des faits dignes d'être signalés. Plaise au ciel qu'il y ait plusieurs personnes intéressées à accroître et compléter ces notes.

Antonio Lezáun

1. XVII^e SIÈCLE (1597-1699): FONDATION ET CROISSANCE, RÉDUCTION, RESTAURATION, STABILISATION

Pontificat des Papes:

Clément VIII, Aldobrandini : 1592-1605

Paul V, Borghese : 1605-1621

Grégoire XV, Ludovisi : 1621-1623

Urbain VIII, Barberini : 1623-1644

Innocent X, Pamfili : 1644-1655

Alexandre VII, Chigi : 1655-1667

Clément IX, Rospigliosi : 1667-1669

Clément X : 1670-1676

Innocent XI : 1676-1689

Alexandre VIII : 1689-1691

Innocent XII : 1691-1700

Le 17^{ème} siècle a vu naître, croître et se consolider l'Ordre des Écoles Pies qui est parvenu jusqu'à ces jours, développant une mission précieuse dans le domaine de l'éducation. Tout au long de son histoire, l'Institution a dû traverser des crises parfois graves dont la plus dangereuse, et qui a failli la faire disparaître, est celle de ce siècle.

La première moitié du siècle de son histoire est marquée par la présence charismatique du Fondateur. Deux faits encadrent cette période : une croissance vertigineuse au début et une crise fatale à la fin de la vie de Calasanz, celle qu'il a vécue pendant les cinquante dernières années de sa vie. Il fut cependant bien profondément satisfait au vu de la demande débordante de ses écoles par la société européenne, mais en même temps affligé par l'incompréhension de certaines hautes Autorités de son Église bien-aimée.

La deuxième moitié a été témoin de la restauration des Écoles Pies comme l'avait prédit le Fondateur et d'une restructuration lente non sans difficultés. Cette moitié de siècle est également importante dans l'histoire des Écoles Pies. Ce, non seulement parce que pendant cette période ce qui était sensé disparaître renaissait, mais aussi parce que pendant ces quarante-cinq ans, on arrivait à configurer, à donner une forme juridique, spirituelle et organisationnelle à ce que seraient les Écoles Pies dans les trois siècles à venir.

Saint Calasanz, muni de son inspiration d'une part et de son ascétisme de vie religieuse reformée d'autre part, a voulu un Ordre religieux qui pratique de manière intense le ministère éducatif comme ceux liés à la vie plus active, et qui observe, en même temps, la plus éminente spiritualité des Franciscains du "Poverello" d'Assise et des carmélites déchaussés, réformés depuis peu de temps. Cette difficile combinaison a créé des problèmes déjà du temps de Calasanz, lesquels ont refait surface après la restauration de l'Ordre.

Le Père Camillo Scassellati, deuxième successeur de Calasanz, tenta une réforme rapide et peu considérée des règles de vie chères au Fondateur ; réforme que plusieurs Piaristes et le Saint Siège même ont fait échouer. Mais le problème demeurait. Il a fallu plusieurs décennies et généraux pour parvenir à une synthèse valide et féconde qui, maintenant dans toute son intégrité l'esprit calasancien authentique, a introduit graduellement, de fait et de droit, les mutations que les temps nouveaux et les exigences de l'Institut calasancien requéraient.

Pendant les généralats que nous allons présenter ensuite, furent cherchées, non sans tensions, les normes, les coutumes, les manières de faire et d'être qui allaient configurer la vie et la mission des Piaristes au cours des siècles successifs. Tous les protagonistes, ou du moins la grande majorité d'eux, procédaient avec amour pour le Saint Fondateur et, en même temps, avec estime pour le ministère éducatif. Mais chacun insistait sur tel ou tel autre aspect. Ces limites humaines, à côté des passions et défauts difficiles à enrayer ont donné à certaines périodes un ton plus vivace que celui qu'on aurait souhaité. Cependant, peu à peu, les différentes maisons et Provinces piaristes ont recouvert la paix et la stabilité, les rendant ainsi capables de générer une floraison magnifique des Écoles Pies au cours du siècle suivant.

1.1. Les Écoles Pies sous le gouvernement du Fondateur (1597-1646)

A ses 40 ans, parcourant les rues de Rome pour visiter les familles pauvres, José de Calasanz a découvert que 80% d'enfants passaient leur jeune enfance dans la rue, dépourvus de toute préparation pour le futur et apprenant des vices et des mauvaises habitudes. C'est ce qui arrivait dans toute l'Europe. Il a ainsi senti que Dieu l'invitait à s'occuper de ces enfants pauvres.

Après de nombreuses consultations et pétitions, il a décidé d'assumer personnellement le défi de résoudre tant soit peu le problème flagrant de pauvreté. Une école paroissiale est ouverte à Trastevere de Rome. Elle s'approche à ce qu'il croit être le besoin de ces enfants : leçons pendant toute la journée tous les jours de la semaine. On y apprend non seulement le catéchisme mais aussi à lire, à écrire, à raconter et d'autres habiletés qui puissent développer les capacités des enfants et ainsi les aider à se procurer du pain dignement. Une seule chose manque à cette école : la gratuité ; c'est-à-dire l'accessibilité à tous les enfants sans paiement. Calasanz n'épargne ni ses biens ni ses efforts pour l'obtenir. C'était dans la paroisse Sainte Dorothée en 1597.

Cette école a tellement été bien accueillie que le nombre de ceux qui y accourent augmente rapidement : de 40 enfants au début, le nombre d'enfants est passé à 100 puis, à 500, à 700, 800, 1000, etc. Et Calasanz est contraint chaque fois de prendre en location de nouvelles maisons, toujours plus grandes et toujours plus coûteuses : *Locanda del paradiso*, *Palazzo Vestri*, *Palazzo Mannini*, *Palazzo Torri*.

Par ailleurs, le besoin de créer un système d'organisation et d'élaborer un plan d'enseignement original pour toute cette masse d'élèves se fait sentir : neuf classes, selon les matières que chacun doit apprendre en commençant par les lettres et la syllabation jusqu'à la rhétorique et la poétique. Il ne manque ni la musique, ni la calligraphie qui aident à trouver l'emploi dans les boutiques, les bureaux, les églises et les palais de cette Rome noble.

Les apports des bienfaiteurs ne suffisent pas pour subvenir aux besoins. Il faut mendier de porte à porte, exceptées celles des familles des élèves. Plusieurs maîtres offrent leurs services à cette œuvre caritative ; mais beaucoup se fatiguent bien très vite. Ces écoles appelées "Écoles Pies" depuis 1604 ont fonctionné ainsi pendant 17 ans.

Calasanz "*déjà d'âge et de santé pas très bons*" commence à se préoccuper pour le futur de ses écoles. En 1614, il croit que les religieux de

Sainte Marie de Lucca peuvent garantir l'avenir. Mais l'expérience n'est pas concluante. Finalement il se décide de fonder lui-même un Institut religieux, convaincu qu'ainsi, il obtiendra des maîtres d'excellente qualité et plus constants dans le ministère de l'enseignement et l'éducation des enfants. Le Pape Paul V concède, en 1617, son approbation à la "Congrégation des pauvres de la Mère de Dieu des Écoles Pies". Et son estime pour ces écoles est tel qu'il a voulu donner à la nouvelle congrégation le même nom. Il désigne le Père José, Préfet Général.

En 4 ans, le nombre des religieux atteint 77 membres et les écoles qu'ils tiennent sont 10. Cependant Calasanz n'est pas encore satisfait. Son estime pour l'enseignement et l'éducation des enfants est tel qu'il veut voir élevé son Institut à la catégorie maximum dans l'Église, comparé aux Instituts de vie contemplative ou apostolique tant vénéré dans l'histoire de l'Église. Et en 1621, le Pape Grégoire XV déclare les Écoles Pies Ordre mendiant régulier. Calasanz devient Supérieur Général : l'Ordre grandit et se répand à une vitesse vertigineuse : 300 religieux avec 21 écoles en 1631 ; en 1646, le nombre de religieux dépasse 500, travaillant dans 37 maisons, réparties entre l'Italie et l'Europe centrale.

Cependant tout le monde ne porte pas le Fondateur. Un concours des circonstances prend une tournure fatale : croissance trop rapide, relâchement et ambitions de certains religieux, opposition de l'aristocratie à l'instruction des pauvres, intérêts politiques de la Noblesse, etc. En 1646, le Pape Innocent X dissout l'Ordre, laissant les maisons totalement soumises à l'autorité des évêques et ordinaires des lieux, avec interdiction expresse d'admettre des novices.

Calasanz accepte avec une sainte patience, à l'instar de Job, cette décision injuste. Cependant convaincu que le Pape a été mal informé, il ne cesse pas d'exhorter ses religieux à continuer, avec joie et dans l'unité, le travail des écoles qui, pour lui, est sans aucun doute une œuvre de Dieu. Il accepte également les démarches de la part de divers parlements d'Europe (Pologne, Empire d'Autriche, Florence, etc.).

Habité par une admirable paix intérieure et animé d'une espérance ferme que la situation de ses écoles se décantera, il meurt à Saint Pantaléon le 25 août 1648, entouré de ses religieux. Ses funérailles sont tellement une véritable apothéose que la population des villages romains donne au Père José le titre de "Saint" comme les enfants avaient l'habitude de le dire.

1.2. Les Écoles Pies pendant leur réduction à une Congrégation sans vœux (1646-1656).

a) *Le Bref papal*

En date du 16 mars 1646, le Pape Innocent X (Pamfili) signe le Bref *Ea quae pro felici*. Le contenu du Bref est communiqué par Mons. Palamolla, Secrétaire du Cardinal Vicaire de Rome, à la communauté de Saint Pantaléon au crépuscule du lendemain. Le 13 avril, le Bref sort de la presse et est distribué par le Vatican aux évêques intéressés et aux maisons des Écoles Pies.

Suite à ce document, les Écoles Pies devenaient une Congrégation ou une association sans vœux. Toutes ses maisons passaient totalement sous l'autorité des évêques des lieux d'implantation. Il n'y avait pas de Supérieur majeur (ni Général, ni Provincial). L'autorité des Supérieurs de chaque maison dépendait de ce qu'en décidait chaque évêque. Les religieux déjà profès conservaient leurs vœux solennels et avaient la possibilité de passer à n'importe quel Ordre de leur choix ; l'admission des novices était interdite ; de nouvelles Constitutions devaient être rédigées (ce qui équivalait à déclarer caduques celles en vigueur.). Toutefois, au delà de ce qui est écrit dans le Bref, facilement, le Saint Siège, donne des permissions individuelles de sortir de la Congrégation et de vivre dans "le monde" bien que lié par des vœux et avec l'habit de clerc séculier. En réalité, la majorité de ceux qui sont sortis l'ont fait de cette manière, c'est-à-dire, non en passant à un autre Ordre ou à une autre Congrégation, mais en obtenant un Bref de dispense personnel.

Au moment de la réduction, l'Ordre comptait environ 500 religieux (220 prêtres, 120 clercs, 160 Frères) et 37 maisons en 6 Provinces (Rome, Ligurie, Naples, Toscane, Allemagne, Sicile)

b) *Réactions externes*

Les Écoles Pies jouissaient naturellement d'une grande notoriété auprès de toutes les populations qu'elles servaient. Beaucoup les appréciaient et leur étaient reconnaissants. Cependant les ennemis n'ont pas manqué, souvent dissimulés, trahis par leur rivalité ou par leur opposition à l'instruction des pauvres. Il n'est pas étonnant que devant une telle décision papale les réactions soient aussi opposées. Sans doute, les manifestations de solidarité ont été nombreuses. En voici quelques unes :

- Le 26 avril 1646 (peu de jours avant la réception du Bref papal), Calasanz écrit : "*ici à Rome, tout le monde nous manifeste sa com-*

passion, mais personne ne veut faire le premier pas pour traiter du sujet avec le Pape". (EP 4366)

- De Pieve di Cento, ils écrivent : *“vous ne pouvez imaginer la grande désolation générale de ces paysans apprenant notre contrariété. Ils le sentiront encore davantage si nous devrions nous en aller”*.
- Depuis Carcare : *“dans ces villages tous nous manifestent leur compassion et vivent ces contretemps gardant envers nous l'affection et la charité d'avant parce que nous cherchons à satisfaire les paysans des villages et ceux du dehors”*.
- A partir d'Ancona : *“ici, vous ne pouvez imaginer combien les gens compatissent avec nous ; en général, tout le monde espère notre réintégration”*.
- De Cesena : *“le Cardinal Fachenetti vous salue, vous et le Père Pedro (Casani) ... et apprend beaucoup sur la Congrégation ; il pleurait presque et était surpris, mais je ne peux pas vous écrire tout ce qu'il m'a dit”*.

Cependant, les railleries, insultes et mépris vis-à-vis des Piaristes à peine dissous par le Saint Siège ne sont pas moins nombreuses. Voici quelques témoignages :

- A Rome, selon le récit du Père Berro : *“ceux qui allaient faire la quête à travers la ville entendaient plusieurs absurdités. Les Pères qui accompagnaient les élèves dans leurs habitations comme d'habitude, étaient offensés et mortifiés. Ce, surtout quand ils rencontraient les élèves d'autres écoles qui leur disaient à haute voix : « regardez les Pères de la Congrégation déchue, regardez les écoles du déluge (les Écoles Pleines au lieu des Écoles Pies) ; ils sont excommuniés, désobéissants au Souverain Pontife, ils enseignent contre la volonté du Pape » et d'autres propos dont je ne me souviens pas. Ainsi, on évitait de sortir de la maison pour ne pas essuyer la honte. Cela n'est pas seulement arrivé à Rome mais aussi dans d'autres villes qui accueillaient les Écoles Pies”*.
- Depuis Cagliari, un religieux écrit à Calasanz : *“ici, nous sommes discrédités de manière incroyable et nous ne savons quel comportement adopter... Pour l'amour de Dieu, ne cessez pas de nous consoler avec vos conseils ; car dans ces ennuis, nous ne trouvons plus de consolation que dans vos lettres”*.

- De Gènes, un autre écrit : *“les pauvres mendiants sont déjà fatigués d’entendre tant de reproches de la part des laïcs. Et le pire est de ne pas trouver l’aumône, rejetés de tous en leur disant : « votre Congrégation est dissoute. On ne donne pas l’aumône à ceux qui sont dans le monde. », ainsi de suite. Nous sommes devenus l’objet de moquerie de tous et tout le monde nous pointe du doigt. Mais les personnes qui nous prennent en compassion ne manquent pas. Je vous assure, Père, que beaucoup se sont découragés”*.

c) *Les sorties*

Dans les archives du Vatican, on a trouvé 102 Brefs de dispense personnels. Le Père Berro affirme que *“200 religieux profès sont rentrés chez eux, en plus de ceux qui sont passés à d’autres Ordres”*. Étant donné le petit nombre de ceux qui ont intégré d’autres Ordres, on estime à près de la moitié le nombre de sorties. Elles se sont produites en masse avant la mort du Fondateur mais aussi après. Ceux qui sortaient conservaient leurs vœux solennels et avaient la permission de *“porter l’habit de prêtre séculier”* qu’ils fussent prêtres, clercs ou Frères. En réalité, il s’agissait d’une dispense de règles et de vie dans une maison religieuse bien qu’ils aient conservé leurs vœux solennels et vivaient dans “le monde” avec leurs propres ressources.

Une précision douloureuse est à noter : certains, voire nombreux de ceux qui ont obtenu le Bref de sortie n’ont pas tous quitté. Cela a souvent été l’occasion des perturbations dans la vie de la communauté : cela d’autant plus que la plupart de ces religieux étaient des amis du Père Mario Sozzi. Cette situation nous est racontée par le Père Bero en ces mots : *“selon leur fantaisie, ils voulaient vivre comme des séculiers habitant dans des ‘maisons régulières’, se servant de biens de ces dernières, percevant l’aumône pour meubler leur propres maisons sans contribuer au fonctionnement des Écoles Pies, et moins encore observer nos anciennes Constitutions, l’exercice de mortification et l’oraison. Cela constituait un malaise pour tous les autres qui, avec toujours davantage d’affection et de diligence, pour obtenir la miséricorde de Sa Divine Majesté se démenaient à les observer”*. Le Saint Père Fondateur a cherché à remédier à cette situation douloureuse en sollicitant l’intervention du Saint Siège qui, en réponse, émit effectivement, un Bref en date du 04 décembre 1646 établissant une période maximum de quatre mois pour quitter la Congrégation ; autrement, la dispense décadrerait.

Certains évêques, par leur despotisme et leur manière de faire arbitraire, ont également contribué au malaise des Écoles Pies. Citons le cas du Cardinal de Naples qui a expulsé de son diocèse tous les “forestiers” (Les non napolitains) dont les Pères Berro et Caputi qui ont rejoint la communauté de Saint Pantaléon. Ou encore, l'Évêque de Savonna qui a converti notre collège en séminaire diocésain.

Tout cela poussait naturellement à la sortie ; une fois dehors, les bons Piaristes ne trouvaient pas l'atmosphère religieuse et favorable à l'observance qu'il fallait parce que les moins bons profitaient de l'occasion pour se libérer de la rigueur de la Règle et de fatigues de l'École. Il fallait une énergie de héros pour supporter l'insécurité, les humiliations, les accusations etc. avec une perspective de futur uniquement surnaturel. Ce n'est donc pas étrange que de bons et louables Piaristes se soient découragés et soient sortis. Nous avons des exemples bien douloureux :

- Le Père Carlos Patera, écrivant à Calasanz de Naples, après avoir vécu le traitement honteux et menaçant que lui a infligé le Vicaire du Cardinal, ajoute : *“Pour l'amour de Dieu, veuillez trouver une solution parce que très peu sont restés... et en réalité, ils perdront le peu de courage qu'il leur reste pour persévérer. Je doute de moi-même, mais je prie Dieu pour ne pas parvenir à l'extrême de quitter l'habit. Mais c'est sûr que je ne reste pas à Naples bien que j'encourage les autres à persévérer”* (EHI p. 1601). Ce bon Père s'en est allé à moins d'un an de cette missive.
- Depuis Nursia, le Père Vanni écrit au Saint : *“Ici, entre les montagnes, nous croyons plus que nous ne pensons. On nous dit qu'après tous ces événements, la Religion est plus que jamais troublée, bouleversée ; si bien que je ne crois pas que la Vierge Marie sous la protection de qui nous nous sommes placés veuille nous abandonner. Puisse Votre Paternité nous rassurer. Ce qui est sûr c'est que pour ma part, par des paroles et des faits, je veux aider l'Institut à persévérer dans la vocation à laquelle j'ai été appelé, bien qu'il y ait des grandes tribulations en vu... J'espère que nous ne resterons pas dans cette humiliation et opprobre des gens ; j'espère que la Vierge Marie se souviendra de ses serviteurs”* (EHI 2122). Le Père Vanni n'a pas résisté : il s'en est allé.
- Et le Père Juan Lucas Rapallo, écrivant depuis Gènes, le 23 juin 1646 : *“dans cette maison bien ruinée, il ne reste que 10 religieux*

dont 6 prêtres, alors que nous étions 20. Toutes les écoles seront maintenues jusqu'aux vacances ; mais si nous ne recevons pas d'aide, cela sera impossible" (EHI, p. 1759 et 1762). Il a obtenu le Bref en novembre et s'en est allé.

D'autre part, ce qui, dans un premier temps, aurait pu être une occasion pour libérer les Écoles Pies du joug des mécontents et des relâchés, ne l'a pas du tout été. Sans doute, il aurait été salutaire que certaines personnes précises aient quitté à la place de ceux qui sont partis ; ceux dont la majorité attendait et désirait la sortie comme Cherubini, Gavotti, Ceruti et d'autres parmi leurs amis. Cependant certains d'entre eux, n'ont pas dégagé quoiqu'ils aient obtenu le Bref. C'est à eux que se réfèrent certaines lettres que le Fondateur a reçues. Par exemple :

- Du Père Berro : *"Il paraît que le Pape donne facilement la permission de quitter à ceux qui ne veulent pas rester avec nous. Puisse Votre Paternité obtenir que chaque maison règle rapidement les comptes à qui cela serait convenable"* (EHI, p. 1597).
- De la part du Père Patera: *"D'une manière ou d'une autre, il serait bon que certains sortent le Bref et s'en aillent. Je sens que, par manque de quoi vivre dans leurs maisons, les intéressés ne sortent pas ; qu'ils restent vivant comme bon leur semble, contaminant les autres et dormant continuellement du fil à retordre aux pauvres Supérieurs et à ceux qui ont du zèle pour l'Institut"* (EHI, p. 1597).

Et quand, en 1556, l'Institut s'est reconstitué comme Congrégation de vœux simples, beaucoup de ceux qui étaient sortis ont voulu la réintégrer. Mais les Piaristes ont décidé de n'en admettre aucun, de crainte de réintroduire des personnes indésirables. Du vivant du Fondateur s'était déjà imposée l'idée unanime de ne réadmettre aucun déserteur par peur des agités et des relâchés.

Le Père Bianchi l'exprime à Calasanz en ces mots : *"Il convient de laisser courir le mauvais temps en attendant le bon. Si les écartés voulaient alors s'embarquer à nouveau pour nous faire risquer plus qu'avant, je suis sûr, conscient du danger que représente leur lourde présence dans la pauvre petite barque de notre Congrégation, nous ne les admettrons pas aussi facilement ; à moins que quelque insensé leur ouvre la porte. Il n'est pas convenable que nous réadmettions, encore une fois, au sein de nous des serpents après nous être défaits de la mauvaise humeur"*.

d) Aucune maison n'a été fermée.

Malgré cette débandade considérable, aucune école n'a été fermée quoique beaucoup aient dû réduire leurs classes et souffrir une grande pénurie. Beaucoup ont fait recours au Fondateur qu'ils ont continué à appeler Père Général, pour qu'il leur envoie du renfort : *"au moins quelques Frères pour aider les malades"*.

La majorité des évêques s'est certainement très bien comportée vis-à-vis de ces pauvres Piaristes. Berro cite certains en signe de reconnaissance : l'évêque d'Alba en relation avec le collège de Carcare ; le Cardinal Archevêque de Gènes par rapport au collège et au noviciat de sa ville ; les évêques respectifs des maisons de Narni, Poli, Moricone, Ancona, Nursia, Chieti, Nocera, Florence, Pise, Sardaigne, Sicile. A certains endroits, le Bref de réduction déjà sorti n'a pas été publié, grâce à la bienveillance des évêques comme à Florence ou pour l'appui ferme des autorités civiles, comme en Sicile, en Allemagne et en Pologne.

- Depuis la Sicile, le Père Berro écrit : *"L'illustrissime et Révérendissime, Luis Cameros, juge de la Monarchie du dit Royaume a accueilli tous les religieux sous sa protection ; il n'a jamais permis à quiconque de les attaquer ; il a voulu par contre qu'ils soient toujours estimés de tous comme des vrais religieux. Pour ce faire, il les a toujours maintenus comme tel jusqu'à ce que le Pape Alexandre VII nous ait concédé la grâce de la réintégration"*.
- Concernant l'Archevêque de Florence, il écrit : *"Nous ne pouvons que le louer parce qu'il n'a ni publié le Bref, ni fait aucune juridiction, laissant ainsi nos religieux dans leur état, exempté de la juridiction de l'Ordinaire"*.

Les premiers mois d'humiliations, de découragement et de lamentations passés, quand s'est arrêtée ou est allée diminuant la fuite initiale, les persévérants commençaient à se réanimer et à réorganiser leur travail et leurs tâches scolaires avec les forces qui leur restaient encore. Ainsi, ils vivaient plus tranquilles, animés par un grand désir d'observance et de donner une bonne éducation aux enfants. Nous avons plusieurs témoignages de cette nouvelle situation de paix, de tranquillité, d'enthousiasme et d'optimisme, à travers des lettres des religieux à Calasanz déjà pendant la deuxième partie de l'année 1647 et les premiers mois de 1648. Il est intéressant de parcourir certaines de nombreuses missives qui sont parvenues au *vieux Saint* au crépuscule de sa vie.

- Le 25 janvier 1648 depuis Gènes : *“par la grâce de Dieu, l’Institut fonctionne bien. Nous n’avons jamais eu autant d’élèves malgré le moment de pénuries que nous traversons... Dans la maison, on vit avec observance et par la protection de Votre Paternité, j’espère voir un jour l’exaltation de la Congrégation”*. A nouveau, le 15 août 1648 : ici, *“personne ne s’adonne au métier de perturbateur. Qu’il plaise à Dieu que toutes les maisons aient des personnes aussi pacifiques que les religieux de Gènes, faisant chacun son travail”*.
- Le 23 novembre 1647, de Cagliari : *“par la grâce de Dieu, les écoles sont pleines et florissantes. Et cela est plus à apprécier ; car si Votre Paternité savait la diligence des jésuites pour nous enlever les élèves, il s’étonnerait”*.
- Le 6 novembre 1646, le Père Michelini écrit depuis Pise : *“cette maison s’est bien rangée, avec de bonnes gens ; jusqu’à présent, j’ai l’impression d’être au paradis et j’espère que cela durera. Nous voulons, dans la mesure du possible, faire une maison des Saints ; nous enverrons les agités exercer leur mauvais talent ailleurs”*.
- Le 22 septembre 1646, depuis Fanane : *“Nous gardons encore la vieille observance, ou, pour dire mieux, celle ordinaire que la maison de Fanane a toujours professée. Ici, nous n’omettons aucun des exercices habituels...”*.
- Le 13 juin 1646, depuis le Duché de Naples : *“pour la gloire de Dieu, J’essaie de faire en sorte que la maison et l’école fonctionnent avec toute exactitude dans l’observance... L’abaque est bien plein avec plus de soixante-dix enfants pleins de promesses... les autres cinq classes bien rangées, l’Église bien servie... les aumônes arrivent ... on est en grande paix”*.
- Le 24 avril 1648, depuis Porte royale de Naples : *“quant à reprendre l’Institut avec une plus grande ferveur, grâce à Dieu, dans ma maison (dit le Recteur), non seulement cela n’a pas été interrompu, mais on le fait avec un plus grand profit grâce à la diligence des Pères et Frères qui l’ont toujours pris à cœur. En effet, le nombre d’élèves a augmenté... Et les oratoires et l’enseignement de la doctrine sont maintenus, confessions, communions et catéchisme quotidiens aux élèves... et la communauté compte 23 membres”*.

Comme Severin Giner l’affirme : *“sans doute, ceux qui sont restés ont su maintenir ou récupérer l’esprit de l’Ordre, accomplir avec fidélité,*

courage héroïque et pleine espérance dans le futur de la mission propre à l'ordre, sans fermer –répétons-le– une seule des maisons de l'Ordre durant cette décennie critique de la réduction innocentienne” (San José de Calasanz, maestro y fundador, p. 1073).

e) Premières démarches en faveur de la restauration de l'Ordre

Avec une énergie inhabituelle à ses quasi 90 ans, convaincu que le Pape Innocent X avait été mal informé, Calasanz a mené avec enthousiasme, souvent plein d'espérance, une authentique bataille diplomatique à haut niveau en faveur des Écoles Pies.

De la Cour de Florence sont parties les premières démarches diplomatiques pour la défense des Écoles Pies. Aussitôt il est entré en connaissance de la nouvelle du Bref destructeur, le Grand Duc a fait écrire à son Ambassadeur à Rome, Gabriel Riccardi, pour obtenir du Pape, qu'au moins dans ses Etats, les Piaristes *“continuent à enseigner comme ils l'ont fait jusqu'à ce jour, cela, même pour les Sciences, quoique leurs facultés soient limitées”*. Et le Prince Léopold priait également son Ambassadeur de *“faire tout ce qui, humainement, est possible non seulement par rapport à l'enseignement des Sciences mais aussi par rapport aux autres intérêts de ces Pères, selon leurs demandes”*. Et, bien que le Bref n'ait rien dit de matières que les Piaristes pouvaient enseigner dans le futur, Calasanz et les autres ont beaucoup craint qu'il leur soit interdit d'enseigner humanités et latin, comme les sciences, limitant ainsi leur ministère au seul enseignement élémentaire. Ce qui, pour le Fondateur, était comme *“détruire notre Institut ex indirecto”*. La pétition des Médicis se référait concrètement aux sciences mathématiques que les Pères de Florence enseignaient avec brio. Mais en définitive, cela coïncidait avec l'intérêt de Calasanz qui ne voulait pas que ses écoles soient limitées à l'enseignement élémentaire. L'Ambassadeur de Florence parla effectivement avec Innocent X à la mi-avril 1646 mais le Pape lui répondit *“qu'il ne voulait pas abroger un Bref après quatre jours et que le Grand Duc se serve de ces Pères dans la forme et de la manière décrites dans le Bref. Et il m'a dit –ajouta Riccardi– une quantité infinie de mal de ces Pères”*.

De la Pologne sont parties d'autres démarches intenses et insistantes en faveur des Écoles Pies. Le Roi Ladislao, la Diète nationale et d'importants personnages ecclésiastiques et civils sont intervenus. Le premier a été le Père Valérien Magni, capucin, Frère du Conte impérial François Magni. Le Père Valerien était très connu aussi bien en Allemagne, en Pologne qu'à la Curie

romaine. En mai 1646, il écrit une *“Apologie des Écoles Pies”* qu’il envoie à travers toute la Pologne aux maisons des Écoles Pies comme à divers cardinaux et personnalités de la Curie romaine dont le Pape. Dans cette apologie, il tentait de démontrer que le Bref de réduction a été subreptice à cause du fait que le Pape a été mal informé. A la même longueur d’onde avec cette apologie, le Roi de Pologne demande à l’Université théologique de Cracovie d’étudier la validité du Bref et envoie des lettres à Rome. En réponse, en décembre 1646, le Secrétaire d’Etat, Camillo Pamfili, envoie à son Nonce en Pologne, un mémorial dans lequel il explique, ce qui, à son point de vue, s’est passé avec les Écoles Pies. Ce mémorial appelé *“histoire diffuse”*, rédigée, selon tous les indices, par Monseigneur Albizzi, disait que cette *“sainte solution”* n’avait pas la prétention d’éteindre l’Institut plutôt que de le réformer en le réduisant en Congrégation soumise aux Ordinaires de lieux et en le libérant d’autant d’austérité et de rigueur qui le rendaient impraticable. En même temps, il insistait qu’il était impossible de le maintenir comme Congrégation aussi bien en Pologne qu’ailleurs. Cependant, le Nonce n’a pas jugé opportun de présenter ce mémorial à la Cour et aux autorités polonaises ; il a plutôt jugé bon d’attendre le résultat d’une démarche que le Roi venait à peine d’entreprendre. A la fin du mois de décembre 1646, Ladislaw IV avait envoyé à Rome le Conte Magni proposer au Pape, ce, après l’Empereur et Venise, la formation d’une ligue catholique contre les turcs, en lui recommandant en même temps de traiter avec un grand intérêt, le rétablissement des Écoles Pies, au moins en Pologne. La Diète nationale aussi intervient, aussi bien le côté ecclésiastique que celui des Chevaliers, envoyant des lettres au Pape en faveur des Écoles Pies, et demandant qu’elles puissent continuer comme Ordre ou comme Congrégation au moins en Pologne. En plus, ils écrivent aux Cardinaux à Rome et à Spada, et au nouveau Secrétaire d’Etat, le Card. Panziroli. Mais la réponse du Vatican par l’intermédiaire de Panziroli est catégorique : *“ce sujet dépend directement du Pape qui l’a déjà clos ; on ne doit plus en parler”*. Le 07 août 1647, le Pape envoie un Bref au Roi dans lequel il dit : *“cette question, ayant été traitée et résolue de manière juste, n’a plus droit à aucune nouvelle délibération”*. Mais en juin 1648, le Grand Chancelier du Royaume, le Duc Ossolinski (le Roi venait de mourir) écrit à son Ambassadeur à Rome lui disant qu’il allait continuer avec la cause des Piaristes et qu’il dise à sa Sainteté *“qu’aussi longtemps que la couronne de la Pologne tiendra debout, cette Congrégation sera toujours protégée”*.

La cour de l’Empire d’Autriche aussi intervient. Le Prince Maximilien Dietrichstein et d’autres magnats de l’Empire ainsi que le Nonce de Vien-

ne écrivent des lettres à la Curie Romaine, spécialement à la Congrégation de la *Propaganda Fide*, demandant le rétablissement de l'Ordre. Et, en mars 1648, l'Impératrice Eléonore Gonzaga écrit au Pape, intercédant pour les Écoles Pies.

Une autre défense, non diplomatique et de faible argumentation a été menée par le capucin, Thomas de Viterbo. Le Bref à peine signé, il écrit à Rome une composition en deux feuilles qu'il envoie aux évêques, et aux nonces des pays qui accueillent les Piaristes, en plus de la Curie Romaine. Il l'intitule "*Amara passio Congregationis Matris Dei Scholarum Piarum, secundum Thomam*". C'est une espèce de paraphrases des textes évangéliques de la passion du Christ appliqués aux Écoles Pies dans laquelle, les jésuites sont présentés comme le Sanhédrin qui décide devant Caïphe de sacrifier les Écoles Pies. En plus, il accuse directement Pietrasanta, Mario et Cherubini, comme Mons. Albizzi et le Cardinal Spada. Son effet a été contreproductif.

f) *Quelques signes positifs.*

Quoique toutes ces interventions n'aient pas donné le résultat escompté dans l'immédiat, il semble indubitable qu'elles ont favorisé un changement d'attitudes des autorités vaticanes vis-à-vis des Écoles Pies. Bientôt, certains de ces signes positifs ont commencé à tourner spécialement autour des Constitutions et de l'admission des novices.

Les nouvelles Constitutions qui ne sortaient jamais : le Bref d'Innocent X a prescrit que des nouvelles Constitutions soient rédigées sans préciser qui devait les écrire. A la fin de mars 1646, Calasanz pensait qu'elles seraient écrites par "*certaines Prélats sur ordre du Pape*". En juin, il apprend que c'est le Père Cherubini qui les écrit et suppose que cela lui a été recommandé par Mons. Albizzi. Et il commenta avec un air narquois. "*Que Votre Révérence (Berro) imagine quelles Constitutions sortiront d'un tel milieu*" (EP 4386). En août de cette même année, le Saint croit savoir qu'une fois finies, elles seront revues par des Prélats et promulguées par "*un Bref plus destructif que le premier*" (EP. 4394). Le Fondateur commente qu'en septembre 1646, elles sont déjà finies "*avec beaucoup d'absurdités, toutes contraires au bien de l'Institut. Certains Prélats les ont vues, mais personne n'a voulu les approuver, ni même les signer, sauf le Père Pietrasanta. Maintenant, voyons si elles seront publiées et quel effet elles produiront ici à Rome*" (EP 4401). Mais les mois passent et les Constitutions ne sortent pas. En avril 1647 se répand déjà la conviction selon laquelle elles ne seront pas publiées.

Le Père Caputi présente à ce sujet un très long récit dont il est le protagoniste et selon lequel l'original signé par les cardinaux et Prélats de la commission est parvenu dans ses mains. Le même Caputi, accompagné de Catalucci, le remettent, d'abord, au Père Général, puis au Card. Ginetti qui les assure que de telles Constitutions *“ne seront ni publiées, ni vues par personne”*.

Berro dit plus brièvement que les Constitutions rédigées par le Père Esteban *“sont passées par les mains des cardinaux de la commission, qu'elles ont aussi été approuvées par Pietrasanta et retenues par le Card. Ginetti. Et on n'a plus vu l'original”*. Ginetti était à l'époque Préfet de la Congrégation des religieux ; c'est lui qui, en dernière instance avait la compétence d'approuver les Constitutions des religieux avant la publication à l'aide du Bref pontifical. C'est donc à ce Cardinal que revient le mérite d'avoir évité ces nouvelles Constitutions de Cherubini. Cela est arrivé entre mars et mai 1647. Berro nous a laissé une copie de ces Constitutions défectueuses dans ses mémoires. (Voir Giner : *San José de Calasanz, maestro*, p. 1090). On y a éliminé toutes les mortifications et toute l'austérité, ainsi que la pauvreté suprême ; et à aucun moment il n'y est fait allusion aux enfants pauvres. Mais Cherubini a eu un autre côté encore plus vulnérable et scandaleux qui l'a totalement discrédité vis-à-vis de la Curie Romaine, à la fin de ses jours, plus précisément pendant la même période.

Admission des novices : en 1643 déjà, par le décret *In causa Patris Marii*, pour la première fois, il était interdit aux Écoles Pies d'admettre des novices sans la permission du Pape ; permission qui n'avait jamais été accordée depuis. Le Bref de 1646 interdisait à nouveau l'admission des novices, mais cette fois, de manière catégorique. Et, comme Calasanz l'affirme dans une lettre du 05 avril 1647, ces interdictions ont effectivement été respectées : *“ici, jusqu'à ce jour, on n'a donné l'habit à personne”* (EP 4448).

Cependant en juillet 1646, le Père Salasar Maldonado, Recteur de la Communauté de Cagliari eut un entretien avec le Cardinal Ginetti, Vicaire de Rome, dans laquelle *“il l'a exhorté à donner librement l'habit aux novices étant donné qu'endéans deux ans, on trouvera une solution pour leur faire faire la profession”* (EP. 4390). Et, de fait, en mai 1647, les Piaristes de Nicolsburg ont commencé à admettre des novices avec le consentement de son évêque, semble-t-il. Cependant, les choses n'étaient pas aussi claires étant donné les doutes et les réclamations de certains. Ce, jusqu'à ce que Monseigneur Albizzi donne, en janvier 1648, une autre interprétation de l'interdiction du Bref : *“avant-hier, Monseigneur le Conseiller a dit à deux*

de nos Pères qu'ils n'ont pas interdit de donner l'habit et que nous pouvons nous habiller comme maintenant (ce qui n'est pas conforme aux anciennes Constitutions) mais ne pas faire faire la profession jusqu'à nouvel ordre de la part du S. S." (EP 4522). Et à la mi-juillet 1648, Calasanz écrit : *"quant à donner l'habit aux novices, il n'y a pas de Bref particulier, sinon la permission écrite de son Excellentissime le Cardinal Vicaire, qui dit que nous pouvons nous habiller conformément au Bref, mais on ne peut admettre personne à la profession jusqu'à nouvel ordre du S.S."* (EP 4568).

A partir de ce moment, le Fondateur a communiqué à tous la possibilité de donner l'habit aux novices. C'est en mai 1648 qu'on a commencé à l'appliquer à Saint Pantaléon. Etant donné qu'une telle pratique n'a pas manqué de susciter de doutes et de réactions adverses de certains évêques (l'archevêque de Naples est allé jusqu'à incarcérer les responsables pour avoir donné l'habit sans son consentement), c'est le même Monseigneur Albizzi qui s'est chargé de leur écrire insistant que telle était la volonté du Pape. Albizzi a dû écrire deux lettres à l'archevêque de Naples, le Cardinal Filomarino, pour le contraindre à libérer les Pères Trabucco, Apa et Manzella, en prison depuis 40 jours. Il l'y assurait *"qu'il n'y avait personne qui pouvait connaître mieux que lui l'intention du Pape Innocent X et qu'il était injuste de les faire prisonniers"*. Berro était fidèle dans la narration de tous les événements comme le prouve une lettre d'Albizzi à l'évêque de Savone, en date du 10 mai 1653 : *"Ce n'était pas dans l'intention du S.S. de leur interdire de donner l'habit pourvu qu'ils ne soient liés par quelque sorte de vœux ; cela pour éviter que l'Institut qu'ils tiennent ne s'éteigne, parce qu'utile à l'Église. Je suis pleinement informé de cette intention pour avoir été Secrétaire de cette commission et pour avoir rédigé de ma main la Bulle"* (EC, p. 68 nota 3).

Et, de fait, ils ont été nombreux les jeunes qui, selon les historiographes, sont entrés dans divers noviciats des Écoles Pies. Une fois finies les deux années de formation prescrites, beaucoup d'entre eux ont été incorporés dans la communauté, constituant, ensemble avec les "anciens", une aide importante pour le maintien des écoles.

Reconnaissance de la sainteté du Fondateur : la mort du Père José, dans la situation délabrée que vivait son œuvre, a constitué une authentique apothéose populaire du Saint Fondateur. Après une mort admirable dans une profonde paix intérieure et avec une espérance ferme confirmée de manière surnaturelle, entouré par l'affection et la vénération de ses religieux, la population des villages romains est allée, en masse, vénérer sa dépouille exposée dans

l'Église de saint Pantaléon. "Le Saint est mort" s'écria un enfant qui le vit porté à l'église ; exclamation qui alla répétée dans l'immense foule des visiteurs. Une multitude innombrable à laquelle n'ont pas manqué des Prélats, des personnalités distinguées de Rome, des nobles, voire certains cardinaux qui voulaient prier devant le cercueil, toucher le corps, voire prélever des reliques de sa soutane, de ses cheveux, ... Il fut nécessaire de faire recours à l'intervention des soldats pour mettre de l'ordre. Même les miracles n'ont pas manqué pendant la dernière maladie (Sebastián Previsano l'invalidé ; Francisco Domingo Piantanidi, l'enfant aux pieds déformés) comme depuis le cercueil (Madame Catalina d'Alessandro, avec le bras paralysé). Il n'a pas manqué, non plus, des personnes qui ont accouru au Vicariat, dénonçant les désordres qu'il y avait à Saint Pantaléon et demandant que la sépulture immédiate soit imposée. Mais le Vice gérant de Rome répondit : "*Allons, voyons ! Comment est-ce possible qu'on le persécute même après la mort ?*". Le Pape fut personnellement informé de tout cela par Monseigneur Camillo dei Massimi qui, en même temps, obtint du Pontife un piquet de gardes suisses pour protéger la dépouille.

Une année et demie après sa mort, se réalisaient déjà les pas exigés par le droit canon pour l'élever sur les autels ; lesquels pas devaient compter, à tout moment, aussi bien sur les autorisations que sur les interventions directes des autorités ecclésiastiques.

g) Pétitions de fondation en Espagne

D'autres signes, bien que petits, ont dû donner du courage aussi à ces Piaristes, spécialement au Fondateur. Nous nous référons à deux pétitions qui sont parvenues à Rome, demandant l'ouverture des Écoles Pies en Espagne ; elles sont restées de bonnes intentions à ce moment.

La première requête est partie du Marquis de Quirra et Nulles, Comtes de Centelles (Castellion). En août 1646, ils envoyèrent un père augustien "*pour obtenir du Cardinal Ginetti l'autorisation d'étendre cette Religion au Royaume de Valence où nous avons notre Etat... et commodité pour le faire faire aux pères*".

La deuxième provenait de don Miguel Pablo Gamón au nom du Conseil Royal d'Aragon qui, en date du 04 février 1646, envoya une lettre au Père Général qui terminait avec ces paroles : "*je serais certainement heureux d'être l'instrument pour l'introduction d'une Religion aussi sainte et profitable pour le bien commun, en particulier celui des nécessiteux*".

h) Saint Pantaléon, la maison mère

Une aide très importante pour maintenir les Écoles Pies pendant toute cette période fut constituée par la maison-communauté de Saint Pantaléon.

La communauté de Saint Pantaléon

Au moment de la réduction, cette communauté comptait 41 religieux (23 prêtres et 18 Frères) dont 6 prêtres et 3 Frères obtinrent la dispense d'en sortir.

Une semaine après la communication du contenu du Bref de réduction, le 25 mars, le Secrétaire du Cardinal Vicaire, *don* Giuseppe Palamolla réunit à nouveau la communauté et la pria de désigner par vote le Recteur de la maison. Après le premier sondage, ils décidèrent que le Fondateur propose une *terna*. Calasanz désigna les Pères Spinelli, Baldi et Fedele. De ceux-ci, la communauté vota pour le Père Juan Esteban Spinelli. Le jour suivant, le Cardinal Vicaire, Marzio Ginetti se présenta à Saint Pantaléon et le nomma Recteur. Il les exhorta tous à vivre dans la paix. Quand, en avril 1647, le Père Spinola renonça à sa charge pour se transférer à Narni, le Père Juan García del Castillo, appelé aussi "P. Castilla", fut élu Recteur de la maison par la communauté à la demande de Calasanz. Il resta en charge jusqu'au 30 mai 1649. À cette date, il fut succédé par le Père Francisco Baldi qui présenta sa démission deux ans plus tard et abandonna l'Ordre. Le Père García fut encore élu Recteur et resta en charge jusqu'à sa nomination comme Père Général en mars 1656.

Sa fonction unificatrice

Vue la tradition ininterrompue d'être la Curie Générale et comme, toutefois, le Père Fondateur y vivait, cette maison exerçait une certaine prépondérance et autorité morale sur toutes les maisons tacitement reconnues par les Piaristes. Le Cardinal Marzio Ginetti comme vicaire du Pape et Ordinaire du diocèse de Rome, était, juridiquement le Supérieur des maisons de Rome (exceptée celle du Nazaréen). Ledit Cardinal admirait Calasanz et appréciait les Écoles Pies. Avec force délicatesse et discrétion, il a permis de fait que Calasanz d'abord et la maison de Saint Pantaléon ensuite se meuvent avec toute la liberté possible pour encourager les religieux et maintenir l'unité entre les maisons de l'Ordre démembré et mener à bon port les tentatives de restauration. Ainsi, le Cardinal Ginetti a acquis aussi dans un certain sens le rôle de Supérieur Général.

De son vivant, le Fondateur a toujours été le centre de la congrégation. On venait à lui de toutes parts, demander des conseils, des personnes, des décisions,... Et quand il ne pouvait pas agir (quand il n'avait plus d'autorité), il recourait au Cardinal Marzio Ginetti pour certaines décisions. Ainsi, nous savons ce qui a été fait pour envoyer le Père Onofrio Conti et le Frère Agapito en Allemagne et en Pologne, et pour accueillir la demande de la part de ceux de Cagliari, d'envoyer un visiteur.

A Florence, Calasanz a décidé la sortie de certains pour d'autres maisons. Depuis Nicolsburg, on lui écrivait : *“toutes les décisions et ordres qui seront adoptés seront envoyés à Votre Paternité ; nous ne ferons rien sans son approbation et son consentement”* (EEC, p. 662). Et de Naples, le Recteur lui dit : *“la lettre de Votre Paternité révérendissime a été de grande consolation pour tous les Pères et Frères de cette famille lesquels se vantent d'être ses sujets et de dépendre, selon que les temps actuels le permettent, de son mandat et conseil”* (EHI, p. 882).

De fait, pendant un temps, il y a eu continuellement un transfert des religieux d'une maison à une autre. Un exemple très clair, quoique ce ne soit pas l'unique, est celui de la maison de Saint Pantaléon elle-même d'où sont partis pour d'autres maisons 8 prêtres et 3 Frères et y sont arrivés 6 prêtres et 8 Frères en provenance d'autres lieux. Il fallait convaincre les membres de la communauté pour ces admissions si bien qu'à Saint Pantaléon comme dans d'autres maisons, il avait été adopté de soumettre au vote l'entrée de nouveaux membres.

Quand le vénéré “Père Général” est décédé, la maison de Saint Pantaléon a continué à être le trait d'union entre les diverses maisons, spécialement par l'entremise de leurs Recteurs et beaucoup de leurs membres (Berro, Caputi, Castelli, Mazzei, Morelli, Geronimo Scassellati) et centre d'initiative pour promouvoir la restauration de l'Ordre et la béatification du Fondateur.

L'importance du Père Juan García

Le Père Juan García a été le principal instigateur et animateur de tout ce qui s'est fait en faveur de l'ensemble des Écoles Pies pendant les 8 années qui se sont écoulées entre la mort du Fondateur et la première réintégration. Et cela, non seulement parce qu'il a été effectivement Recteur de la maison-mère pendant presque toutes ces années, mais aussi pour l'amitié de longue date et la proximité qu'il a vécues avec le Fondateur qu'il avait aidé depuis 1611. Cette amitié à laquelle s'ajoutent la fidélité

qu'il lui avait toujours manifestée, le fait qu'il a été son confesseur pendant plusieurs années et la piété profonde qu'il lui avait démontrée depuis toujours lui a valu la confiance des Piaristes. Son tempérament même, pacifique, délicat et impartial, l'a rapproché même de ces religieux qui, autre fois, s'étaient séparés de Calasanz. Grâce à cela, il a pu, à des moments délicats, tranquilliser les âmes et obtenir l'acceptation pacifique des résolutions et des démarches qui ne plaisaient pas à tous.

L'entreprise la plus importante pour le futur des Écoles Pies pendant ces années était sans doute l'ensemble d'actions et d'initiatives en vue de l'obtention de la réintégration de l'Ordre. Le Père Juan García n'a pas joué un rôle principal dans tout cela ; mais il a permis, facilité et encouragé les autres fils fidèles à Calasanz à mener à bon port telles actions et initiatives.

i) Vers la réintégration de l'Ordre

Après la mort du Fondateur, parmi ceux qui se sont distingués pour avoir promu la restauration des Écoles Pies, les Pères Giancarlo Caputi, Vincenzo Berro, Onofrio Conti, Carlo Mazzei et Pietro Mussesti méritent sans doute d'être cités.

Trois phases peuvent être distinguées dans ce long processus :

1) Jusqu'au cardinalat de Fabio Chigi (février 1652)

Immédiatement après la mort de Calasanz, le silence s'est installé pendant quelque temps parce que tout le monde était convaincu qu'il était préférable d'attendre une occasion meilleure pour entreprendre de nouvelles actions.

Cependant, déjà entre janvier 1651 et mars 1652, le Père Alessandro Novari envoya, depuis Moravia, trois lettres ou relations, à la Sacrée Congrégation de la *Propaganda Fidei* dans lesquelles il exposait amplement l'activité des Écoles Pies dans cette région entre les protestants, et les inconvénients que comportait pour eux la situation dans laquelle la Congrégation se trouvait.

A la fin de l'année 1651, Mons. Fabio Chigi, bon ami du Père Carlo Mazzei, est nommé Secrétaire d'Etat et est élevé au cardinalat en février 1652. Cela a fait renaître l'espérance chez les Piaristes. Immédiatement, les Pères Carlo Mazzei et Giancarlo Caputi décidèrent d'aller le voir pour

lui demander d'intercéder auprès d'Innocent X. Mais, quoique le Cardinal les eût accueillis avec amabilité, il ne leur promit rien de concret ; mais il leur dit que si le cas parvenait à lui, il les aiderait de manière efficace.

2) Les dernières tentatives avant la mort d'Innocent X (janvier 1655)

Les meilleurs amis de l'Ordre avaient conseillé plusieurs fois de ne plus soulever le sujet du vivant d'Innocent X.

Pour ce faire, pendant deux ans, les Piaristes ne firent presque rien. Malgré cela, quelqu'un a voulu profiter d'une circonstance favorable pour tenter d'obtenir du Pape certains changements qui allaient profiter à la Congrégation. Ladite circonstance était que le Père Juan García était le confesseur de Madame Olimpia Maidalchini, belle-sœur du Pape, ayant une grande influence sur ce dernier. Depuis la Cour de Pologne, des lettres furent donc envoyées au Pape, non pour demander la révocation du Bref, mais plutôt pour qu'il annule certaines des clauses, permettant de rétablir l'union entre les maisons, d'avoir des Supérieurs majeurs, d'avoir un Cardinal protecteur,... Mais le Pape mourut avant d'y répondre.

3) Jusqu'à la première restauration

Après l'élection, le 7 avril 1655, du Cardinal Fabio Chigi comme nouveau Pape sous le nom d'Alexandre VII, naît l'espoir de parvenir finalement à la restauration tant attendue et les supplications se multiplient.

De la Pologne, sur demande du Père Onofrio Conti, parviennent au Pape des lettres de la part du Roi, de la Reine, du Prince Lubomirski et du Nonce. Le Souverain Pontife y répond en août, se montrant favorablement disposé à aider les Pères des Écoles Pies.

A Rome aussi les Piaristes font ce qu'ils peuvent. Trois audiences personnelles sont à retenir : elles ont été accordées tour à tour au Père Caputi ; aux Pères Bero et Caputi puis aux Pères Juan García, Francisco Castelli, Jerónimo Scassellati et Carlos Mazzei. D'autres lettres proviennent de la Cour polonaise, des lettres et interventions personnelles de la famille Médicis de Florence, une lettre du Vice-roi de la Sardaigne.

Les dernières formalités

Le Pape qui, plus d'une fois, avait manifesté aux Piaristes combien ce qu'ils prétendaient n'était pas aussi facile, confia le dossier au juriste Don

Prospero Fagnani. Mais celui-ci porté par sa rigueur prépara un schéma du Bref qui confirmait celui d'Innocent X, supprimant seulement certaines clauses et restrictions.

De nouvelles interventions auprès du Pape sont initiées, cette fois, pour le prier de confier le dossier à une autre personne. Alexandre VII consent finalement de confier la cause à Don Jerónimo Farnese qui, en peu de temps, prépare un nouveau schéma de Bref dans lequel il est envisagé de remettre les Écoles Pies à la situation de la Congrégation paulinienne. Le Pape demande qu'il soit examiné par une commission de trois cardinaux (Ginetti, Corradi et Albizzi) et deux Prélats (Farnese et Gualterio).

Dans une nouvelle tentative, pour éviter d'éventuels inconvénients, les Pères Berro, Caputi e Morelli font un colloque avec Albizzi, devenu Cardinal. Celui-ci, après avoir affirmé qu'il n'avait jamais été contraire à l'Institut, leur confesse : *“mes Pères, j'ai été trompé... Si l'importunité de certains n'avait pas mis ma réputation à preuve, le Bref d'Innocent X ne serait jamais sorti”*.

Les Piaristes envoient alors à la commission pontificale un mémorial dans lequel ils sollicitent :

- D'être déclarés Congrégations avec des vœux simples, exclusivement dispensables par le Pape, et avec engagement par serment à la persévérance.
- D'avoir la faculté de promouvoir aux ordres sacrés à titre de Congrégation.
- D'avoir la faculté d'élire les Supérieurs Général et provinciaux.
- De limiter l'autorité des Ordinaires à la seule activité scolaire.

La Commission accepte pratiquement toutes les sollicitations exceptée l'élection du Général qui, la première fois, reviendra au Pape, et impose certaines restrictions et certains changements sur la pauvreté. Le 8 novembre 1655, la commission présente ses conclusions au Pape qui accepte toutes les propositions et ordonne d'expédier le Bref.

Quand tout était déjà fin prêt pour la promulgation, un mémorial anonyme plein d'accusations contre les Écoles Pies fut présenté au Pontife. Le Pape fut troublé et perplexe. Il a fallu la dextérité du Père Caputi pour conjurer ce nouveau danger, lui démontrant l'inconsistance et la fausseté des accusations.

1.3. Les Écoles Pies pendant la restauration partielle (1656-1669)

Premiers Supérieurs Généraux

Juan García del Castillo (1656-1659). Après sa mort,

Fedele – Vicaire général (16 février-11 mai 1659)

Camillo Scassellati (1659-1665)

Cosimo Chiara (1665-1671)

Giuseppe Fedele (1671-1677)

Carlo Giovanni Pirroni (1677-1685). Après sa mort,

Alessio Armini –Vicaire Général (13 avril 1685-2 mai 1686)

Alessio Armini (1686-1692)

Juan Francisco Foci (1692-1699). Après sa mort,

Bernardo Salaris – Vicaire Général (2 juin 1699-2 mai 1700)

a) Le Bref de la première restauration

Le 24 janvier 1656 fut signé le Bref d'Alexandre VII intitulé *Dudum felicis recordationis Paulus Papa V*, et remis au Cardinal Vicaire, Marzio Ginetti pour qu'il puisse le porter à la connaissance des Piaristes. Cependant, ce dernier préféra le retenir en attendant la nomination du Père Général et de ses Assistants, comme l'annonçait le Bref.

Nomination du Général et publication du Bref

L'élection du Général fut précédée par de grandes discussions sur la personne la mieux indiquée pour ce faire. En fin des comptes, prévalut le choix du Père Juan García, Recteur de Saint Pantaléon, homme qui se distinguait par sa sainteté de vie et par sa fidélité aux règles de vie données par Calasanz, quoique beaucoup ne le considèrent pas apte à gouverner étant donné son tempérament suave et peu actif. Les Pères Francesco Castelli, Giuseppe Fedele, Giovanni Stefano Spinola et Camillo Scassellati furent nommés Assistants. Le 12 mars 1656, le Cardinal Vicaire qui était aussi déjà le protecteur des Écoles Pies publia le Bref à Saint Pantaléon, ainsi que le nom du Général et de ses Assistants.

Réactions et contenu du Bref

La majorité des Piaristes le reçurent avec une grande joie ; mais certains se sentirent déçus.

En effet, ce Bref ne donnait pas la réintégration espérée à l'état d'Ordre religieux d'avant, ni les facultés et privilèges d'autrefois. En plus, il contenait diverses clauses dont l'application résultait un peu compliquée et souvent restrictive.

Voici ses dispositions principales du Bref :

- On la déclarait “*Congrégation séculière avec trois vœux simples*” (pour souligner qu'elle n'était pas un Ordre ou une Congrégation religieuse et que ses membres n'étaient pas réguliers, quoique seul le Pape pût dispenser de tels vœux.
- Toutes les maisons étaient unifiées sous l'autorité du Père Général et des provinciaux respectifs.
- La dépendance des Ordinaires des lieux se limitait aux activités des écoles (même s'il paraît que le contrôle sur elles allait croissant).
- On pouvait admettre des novices ; mais pas avant d'avoir accompli 18 ans (l'âge normal pour l'admission était 16 ans) et les candidats devaient être munis de témoignages de leurs Ordinaires concernant leur naissance, les charges familiales et le caractère idoine au ministère.
- La profession devait être accompagnée d'un serment par jurement de persévérance. Aux religieux déjà profès, on accordait trois mois de temps pour soit émettre un tel serment, soit changer d'Ordre.
- Les préfets des écoles devaient avoir au moins 32 ans d'âge, et les maîtres, 25 ans.
- On mitigeait la pauvreté en concédant à la nouvelle Congrégation la possibilité de percevoir des rentes stables.

Malgré la limitation et le caractère onéreux de certaines de ses clauses, il faut reconnaître que le Bref résultait positif parce qu'il créait les conditions nécessaires pour le maintien et l'expansion de l'Institut. Étaient positifs sans doute : l'unité entre toutes les maisons, le fait d'avoir des Supérieurs majeurs, de pouvoir émettre les vœux, de pouvoir admettre des novices et leur faire émettre la profession.

Les raisons d'une restauration partielle

Certains historiens, comme le Père G. Sántha, se sont posé la question de savoir quelles pouvaient être les raisons pour lesquelles Alexandre VII,

ami des Écoles Pies, n'a pas décidé la pleine réintégration de l'Ordre. Leurs réponses principales sont :

1. Il ne semblait pas prudent d'abroger aussitôt un Bref émis par son prédécesseur.
2. Dans les organismes officiels de l'Église s'était diffusée la conviction selon laquelle la meilleure forme de vie religieuse, sinon la plus adaptée aux exigences de nouveaux temps, était celle de l'Oratoire de Saint Filippo Neri (Congrégation sans vœux). Avec cette manière de vivre, pensait-on avec une intention droite, on pouvait répondre avec plus de liberté, grande promptitude et efficacité au service du prochain comme les religieux le désiraient. Beaucoup pensaient même que l'époque des Ordres monastiques et mendiants, voire des clercs réguliers, était désormais dépassée ; ils croyaient qu'on devait promouvoir des Instituts sans vœux, ou, tout au plus, avec des vœux simples. Et, en effet, telle a été la voie que l'Église a suivie au cours des siècles successifs.
3. Les problèmes internes vécus par les Piaristes dont certains pouvaient encore être devinés, concernant la formation de leurs membres, la discipline, la demande de dispense, certaines imprudences ou défaut de certains maîtres trop jeunes,... Pour toutes ces raisons, certains pensaient qu'il était opportun de charger la forme de l'Institut et le laisser seulement comme Congrégation des vœux simples.

b) Le généralat du Père Juan García

Le Bref de janvier 1656 a été un pas très important vers la reconstruction des Écoles Pies. Cependant, il laissait plusieurs points obscurs, nécessaires pour que l'Institut aille de l'avant. C'est ainsi qu'il fut fait recours au Saint Siège, lequel émit promptement un second Bref, en date du 04 avril de la même année dans lequel il était précisé ce qui suit :

- La durée de la charge du Père García et de ses Assistants serait triennale.
- Les Assistants avec le Général auraient une voie décisive pour ce qui concerne le régime et le gouvernement de la Congrégation.
- La Congrégation Générale aurait la faculté de nommer les Supérieurs provinciaux et locaux, conformément aux Constitutions.

Problèmes

Les deux dernières dispositions ci-dessus citées sont devenues, par la suite, des motifs de discorde dans la Congrégation Générale. Le Père Juan García, défenseur tenace de ses opinions, rappelant la vieille manière de gouverner de Calasanz, s'efforça de conserver son autorité, pendant que les Assistants voulaient faire usage de leurs droits génériques comme s'ils étaient eux aussi généraux, certaines fois de manière isolée. Dans une telle situation, la volonté du Père Général était suffoquée par celle adverse des Assistants, surtout celle des Pères Fedele et Scassellati. Ainsi, par exemple, le Provincial de Naples et le Recteur de Saint Pantaléon furent nommés avec une voie contraire, celle du Père Général. Celui-ci à son tour refusa de signer les lettres de nomination des Provinciaux et Recteurs élus contre sa volonté jusqu'à ce que le Cardinal protecteur les leur envoya.

D'autres problèmes vinrent s'ajouter à ces difficultés internes. Tels furent, entre autres, ceux en rapport avec l'âge minimum prescrit pour commencer le noviciat, ou pour être maître ou préfet ; la juridiction des Ordinaires sur les Écoles, la pauvreté qu'il fallait observer dorénavant au sein de l'Institut ; la valeur des anciennes Constitutions, l'émission de la profession des "adhérents".

A tout ceci, s'ajoutèrent encore, à la fin de 1656, les difficultés dues à la peste à cause de laquelle moururent en peu de temps 70 Piaristes.

Certaines questions remarquables

Malgré ces nombreuses difficultés, le nombre des maisons des Écoles Pies a continué à croître bien que lentement. Déjà pendant la réduction innocentienne étaient nées 4 fondations ; des maisons ont été ouvertes à Calizzano (1650), Nocera dei Pagani (1653), Castiglione Fiorentino (1657), Rzeszow, en Polonia (1656). Et pendant le généralat du Père García ont été fondées les maisons de Horn en Autriche (1657) et Schlamm en Bohême (1658).

Quant à la formation initiale des membres, presque rien n'a été fait pendant ce généralat. Il convient seulement de signaler la décision approuvée par la Congrégation Générale, selon laquelle chaque maison devait donner une contribution au Provincial pour aider les membres en formation.

A la fin de 1657, malgré les sorties et les 70 victimes de la peste, la Congrégation des Écoles Pies comptait :

- 320 religieux
- 40 maisons
- 6 Provinces

Décès

Le Père Juan García est mort presque soudainement, le 16 février 1659, à 75 ans d'âge, après avoir convoqué le Chapitre Général pour le prochain mois de mai. Il est mort avec une réputation de sainteté, mais sans avoir vu son Institut totalement restauré, ni même complètement en paix. Il a laissé irrésolus non moins de difficultés et d'incertitudes pour lesquelles il a fallu encore plusieurs généralats pour les éradiquer définitivement. Malgré sa nature faible et fragile, le Père Juan a confirmé les douteux, rassemblé les dispersés et, fidèle à Calasanz, il s'est efforcé, comme il a pu, de rétablir l'Institut dans son esprit et dans ses conditions primitifs. Il a été remplacé, comme Vicaire Général, par le Père Giuseppe Fedele qui était le premier Assistant.

c) Le Généralat du Père Camillo Scassellati

Le Père Camillo Scassellati était un prestigieux humaniste, Recteur et professeur du collège Nazaréen pendant plusieurs années. Il a manifesté de l'amour pour le Saint Fondateur et a collaboré très activement dans la gestion en faveur de la restauration des Écoles Pies.

Cependant quand il a constaté que la réintégration de l'Ordre était sûre, il est né en lui, commente le P. Sántha, *“un désir immodéré et désordonné de parvenir au gouvernement suprême de l'Ordre, et s'est engagé à le réformer complètement, beaucoup plus selon sa mentalité plutôt que celle de Calasanz”*.

Vaines tentatives de Réformes

Quand se préparait la réintégration d'Alexandre VII, un des amis de ce dernier, Santiago Corradi, fit parvenir au Cardinal dataire du Pape deux mémoriaux dans lesquels il exprimait ses désirs et donnait des conseils pour ladite réintégration. Et, étant Assistant du Père Juan García, il s'allia

avec le Père Giuseppe Fedele et pilotèrent, tous deux, l'opposition dans l'intention de limiter son mandat à trois ans et d'introduire un mode de vie plus facile au sein des Écoles Pies.

Le Chapitre Général de 1659 commencé, les deux positions ou parties formées depuis des années ont émergé : l'une guidée par le Père Camillo Scassellati qui désirait un style de vie plus facile et relaxé ; l'autre conduite par le Père Onofio Conti qui militait pour la conservation et la réintégration complète des vieilles traditions calasaciennes.

Ainsi, on est parvenu à la votation pour élire le Général. Favorisé par l'absence de certains capitulaires, le 11 mai 1659, fut élu, pour 10 de 16 voix émises, le Père Scassellati.

Toujours pendant le Chapitre, il chercha à s'entourer de coopérateurs proches de ses idées. Au cours de ce Chapitre, 52 déclarations ou décrets ont été approuvés, allant dans leur grande majorité, dans le sens d'introduire des modifications dans les Constitutions et les Règles de vie piaristes. De cette manière, dans le Chapitre Général déjà, le silence était mitigé, l'habitude d'accompagner les enfants à leurs habitations était abolie, les jeûnes étaient réduits, les représentations théâtrales à l'école furent permises, on changea la qualité et la couture de l'habit et il fut déclaré *“que l'essence de notre pauvreté est contenue dans le Bref d'Alexandre VII expédié le 24 janvier 1656”* et non déjà dans celui de Paul V.

Le Chapitre terminé, le nouveau Général non seulement éloigna ses principaux opposants (Conti, Berro, Caputi), mais aussi, il introduisit d'autres usages totalement nouveaux dans l'Institut calasancien, comme par exemple : porter des chaussures, ajouter au nom, le prénom et le lieu d'origine, au lieu du Saint de religion ; abandonner la maison de Saint Pantaléon comme siège de la Curie Générale, lui-même continuant à vivre dans sa résidence du Nazaréen.

En plus, d'après les Constitutions, il semblait clair qu'il avait été élu Général à vie. Et, d'autre part, il commença à faire fi du vote décisif des Assistants dans le gouvernement de la Congrégation.

Toute cette dérive si rapide et effrontée provoqua naturellement la réaction des religieux de l'autre camp ; même ses Assistants commençaient à se lamenter du fait que l'on n'observait pas le second Bref d'Alexandre VII. Suite à tout cela, les Pères Fedele, Mussesti et Morelli envoyèrent au Saint Siège un mémorial contenant une série de requêtes. Informé de la

situation, le Pape chargea une commission des Prélats présidée par Don Prospero Fagani, d'étudier toute l'affaire. Après avoir écouté les parties, la commission parvint à ses conclusions qu'elle exposa au Pape Alexandre VII. Le 28 avril 1660, celui-ci publia le Bref *Cum sicut accepimus* où étaient précisés les points suivants :

- La durée du mandat du Général et de ses Assistants serait de six ans. Cela valait aussi bien pour le gouvernement en cours que pour ceux qui seraient élus dans l'avenir.
- Les Assistants ensemble avec le Général auraient une voix décisive dans les élections quant à ce qui concerne la nomination et le changement de tous les supérieurs et les autres actes établis par les Constitutions.
- Le Général et ses Assistants résideraient dans la maison de Saint Pantaléon.
- On maintiendrait de manière inviolable les traditions louables de la Congrégation, spécialement : accompagner les enfants pauvres à leurs habitations, porter l'habit de qualité et de couture prescrites par les Constitutions, marcher pieds-nus, admettre dans les écoles les enfants de la première année primaire, utiliser un lit conforme aux Constitutions, appeler les membres de la Congrégation avec le nom d'un Saint et non par leur nom d'origine, observer aussi la pauvreté dans les voyages.
- On observerait les anciennes Constitutions en tout ce qu'on adapterait à la Congrégation séculière et on n'irait pas contre le présent décret.

Malgré tout, il a été encore nécessaire que les Prélats de la visite apostolique aux Écoles Pies de Rome, dans le cadre du plan de visites prescrit par le Pape pour toute la ville dans les années 1661-1662, insistent sur plusieurs de ces points pour que le Père Scassellati observe, au moins dans ses lignes majeures, les dispositions du Bref *Cum sicut accepimus*. De toutes les façons, depuis ce document, la Congrégation Générale (le Père Général et ses Assistants) adopte le mode de fonctionnement qui, avec les adaptations dues, continue encore aujourd'hui ; même si le Père Scassellati a tenté, de diverses manières, de minimiser ou de contourner leur application.

Le Père Camillo Scassellati n'a même pas voulu changer la forme juridique de "*Congrégation séculaire de vœux simples*" dans laquelle le premier Bref d'Alexandre VII l'avait classé, parce qu'il retenait que cette forme était la plus adaptée aux activités et au travail éducatifs des Piaristes. Cela explique le fait que pendant son généralat, on n'a pas travaillé pour compléter la réintégration de l'Ordre, comme certains le lui ont reproché avec douleur. Mais il est aussi vrai qu'il aurait été très difficile pendant le pontificat d'Alexandre VII, au cours duquel trois Bref pour le bon gouvernement de la Congrégation ont été émis, de pouvoir avancer davantage. Cela pouvait se faire avec plus de chances de réussite après la mort d'Alexandre VII.

Initiatives justes

En marge de cette perturbation et de cette partialité, le Père Camillo Scassellati a aussi entrepris des initiatives efficaces orientées vers le bon gouvernement et le progrès de l'Institut. Il s'est intéressé, par exemple, à faire supprimer le plus tôt possible les limitations imposées par Alexandre VII, concernant l'admission des novices et l'âge des maîtres. Ainsi, en 1660 déjà, il a obtenu du Souverain Pontife que les maîtres puissent enseigner une fois ordonnés prêtres, même sans avoir accompli les 25 ans.

Pour ce qui concerne les études des jeunes clercs, le Père Camillo Scassellati s'est engagé avec toute son énergie pour obtenir que soient établis dans toute la Congrégation des sièges d'études fixes. Ainsi, en 1660 est née la première maison d'études interprovinciale à Chieti, laquelle aurait produit des fruits pendant un siècle et demi, même si la plus grande partie de ses étudiants appartenait à la Province de Naples. Le premier préfet de ses douze étudiants fut le Père Carlo Giovanni Pironni ; lequel, devenu Général plus tard, fut le grand promoteur des études dans l'Ordre. En 1661, la Congrégation Générale décida de fonder une autre maison d'études, cette fois-ci, véritablement internationale, à Saint Pantaléon de Rome, à laquelle chaque Province devait envoyer des clercs sélectionnés.

Sur le plan juridico-administratif, il y a eu certains pas qui se sont révélés très fructueux par la suite :

- Après la fondation de deux nouvelles maison en Sardaigne (la Maison de formation de Cagliari en 1690 et celle de Isili en 1661), il a été érigée la nouvelle Province de Sardaigne qui, une fois dépassés certains

problèmes disciplinaires internes, était très méritoire dans le cadre de l'éducation et de la culture des lettres et Sciences et aussi, pour être la première à planter les racines des Écoles Pies en Espagne.

- En 1662, la Congrégation Générale approuve la séparation de la Province de Pologne de celle d'Allemagne. Cela a servi de stimulus pour que toutes les deux Provinces travaillent avec plus d'enthousiasme pour la solidification et la propagation de l'Institut ; travail dont les fruits seraient visibles pendant les décennies successives. Ce, malgré le fait que la Province de Pologne était impliquée dans certaines perturbations non moins importantes, qui concernaient, d'une part, la prétention d'une grande autonomie vis-à-vis des Supérieurs de Rome et, d'autre part, l'indiscipline de certains religieux.

La gestion du Père Scassellati pour ce qui concerne la promotion et la culture des lettres et sciences dans les Écoles Pies a été spécialement efficace.

- Par divers décrets, il a promu et organisé les Bibliothèques et les Archives des maisons piaristes.
- Sous son patronat fut institué, au sein du collège nazaréen, un groupe littéraire appelé "Académie des Incultes" qui a été, pendant des siècles, une pépinière des éminents cultivateurs des lettres et sciences.
- Il a favorisé avec enthousiasme et générosité une série d'illustres écrivains piaristes (Carlo Mazzei, Giuseppe Pennazzi, Giovanni Francesco Bischetti... et Camillo Scassellati lui-même)

d) Le généralat du Père Cosimo Chiara

Du 04 au 20 mai 1665 a été célébré, à Saint Pantaléon, le Chapitre Général convoqué par le Père Camillo Scassellati au terme de son mandat de six ans.

Les deux tendances émergèrent de nouveau : celle favorable à la conservation fidèle des traditions calasanciennes, d'une part et celle enclin à l'introduction des changements considérables dans la vie piariste d'autre part. Mais cette fois-ci, la première tendance l'emporte. Ainsi, le 13 mai, le Père Cosimo Chiara, de la Province de Sicile, est élu Général avec 18 sur 30 voix émises.

Le Père Cosimo, né en Sicile en 1616, a reçu l'habit piariste à Palerme à l'âge de 22 ans, alors déjà sous-diacre. Grand admirateur de Calasanz, il avait assumé éminemment les charges de Recteur de Messine et Palerme et celle de Provinciale de la Sicile.

Les premières tâches du nouveau Général

Après avoir nommé les Supérieurs majeurs et locaux, son premier souci a été de visiter personnellement toutes les Provinces d'Italie. Le 12 octobre 1665, il part de Saint Pantaléon pour visiter les maisons de la Province romaine en passant par l'Etrurie, la Ligurie et Naples. Partout, il s'est montré zélé dans la promotion et la garantie de l'observance d'anciennes Constitutions et Règles, conformément à ce qui a été indiqué par le dernier Chapitre Général. En effet, avant l'élection du Général, le Chapitre avait approuvé presque à l'unanimité les rites et les Règles communs (rédigés selon les vieux modèles), et aussi des déclarations.

Rentré à Rome en mai 1666, il se dédia, avec un engagement particulier, à résoudre ce qu'il considérait être les affaires prioritaires de la Congrégation : la procédure de béatification du Fondateur et la réintégration totale de l'Ordre.

La procédure de béatification du Fondateur

Le Chapitre Général de 1659 recommandait qu'il ne manque pas un Procureur (aujourd'hui appelé Postulateur) de la cause du Saint Fondateur. Pour ce faire, le Père Camillo Scassellati, après avoir éloigné de Rome les grands experts du sujet, les Pères, Berro e Caputi, confia la charge au Père Giuseppe Pennazzi, son homme de confiance, déjà Procureur Général de la Congrégation. Mais le Père Pennazzi ne fit pratiquement rien pour faire avancer la cause du Fondateur.

Le Père Général Chiara, après diverses consultations, retint opportun de nommer le 09 octobre 1665, trois Procureurs à la fois pour porter de l'avant la procédure avec "grande diligence et fidélité". Ce fut les Pères Angelo Morelli et Giuseppe Pennazzi, tous deux Assistants généraux et le Père Giancarlo Caputi. Ils pouvaient agir séparément ou conjointement et devaient rendre compte à la Congrégation Générale de ce qu'ils faisaient, au moins une fois par mois. Mais dans les faits, ce fut pratiquement le Père Caputi seul à porter de l'avant, en tout lieu et en tout temps toute la procédure.

Le Père Caputi obtint en premier lieu que le Cardinal Escipion soit nommé narrateur ou rapporteur. Il obtint également diverses lettres de postulation de la part des évêques, de Princes de Rome et du monde catholique, d'Ordres religieux, de confraternités... Le Cardinal Rapporteur, soigneusement instruit par le Père Caputi, présenta une relation magnifique sur la vie, les habitudes, les vertus et les œuvres de Calasanz à la Congrégation pour les Rites. Ainsi, le 04 septembre 1667, déjà sous le Pape Clément IX, il fut décrété *“qu'on pouvait signer la cause d'introduction de la procédure du Vénérable serviteur de Dieu, Joseph de la Mère de Dieu”*.

Avec cette “signature” importante, commençait déjà l'année suivante, le procès appelé, “afin qu'on ne perde pas les preuves”. Sous la protection de cette procédure, commença aussi, en 1686, le procès appelé “sur la réputation de sainteté en général”, lequel n'est parvenu au terme que pendant le généralat du Père Armini, avec la publication, le 30 juillet 1689, du décret dans lequel il était déclaré : *“qu'il avait une preuve de réputation de sainteté, des vertus et des miracles en général”*.

Tout cela a augmenté non moins considérablement la réputation des Écoles Pies à la Curie vaticane et a certainement aidé à la pleine réintégration de l'Ordre.

Vers la restauration totale

On subissait encore les conséquences désagréables de la situation de la “Congrégation de vœux simples” établie par Alexandre VII : des difficultés relatives aux funérailles à celles, plus graves, concernant les fondations des écoles et l'intromission excessive des évêques, sans oublier la tentation de vouloir obtenir facilement la dispense des vœux simples de la part des religieux fatigués ou moins observants.

Dans l'entretemps, Alexandre VII est mort ; et le Cardinal Giulio Rospigliosi, grand admirateur de la sainteté de José Calasanz depuis les temps antiques, a été élu Pape avec le nom de Clément IX.

Tout ceci, joint au mémorial du Saint Fondateur, a poussé le Père Général et ses Assistants à demander ouvertement la pleine réintégration à l'état d'Ordre de vœux solennels, avec toutes les facultés dont il jouissait dans le passé. Ainsi, dans la session du 29 mai 1668, la Congrégation Générale, après avoir soigneusement évalué les raisons favorables et celles

défavorables a décidé de demander au Souverain Pontife Clément IX la pleine réintégration, introduisant, cependant la variante suivante : les religieux seraient admis à la profession solennelle par le Père Général avec l'accord de ses Assistants, seulement après avoir dûment exercé le ministère de l'enseignement pendant une décennie. A cet effet, il fut envoyé un suppléant au Saint Siège, puis un mémorial peu après. La tâche de s'occuper du dossier avec les organismes compétents fut confiée au Père Pennazzi, Assistant Générale.

Mais il a semblé plus opportun aux Pères Giancarlo Caputi et Pietro Mussesti qui, dans l'entretemps, était devenu Recteur de Saint Pantaléon, de chercher une autre voie plus rapide et plus sûre pour atteindre l'objectif. C'est ainsi que, abandonnant les voies ordinaires, avec le consentement du Père Général, ils ont cherché appuis auprès de la famille des Medici et auprès de Madame Leonora Baroni Castellani bien connue du Pape depuis le temps où il était le Cardinal Rospigliosi. Il fut obtenu dans un premier temps que le Pape confiât la question à une commission de trois Prélats distingués de la Curie romaine et bien disposés envers les Écoles Pies. L'un d'eux aurait été Mons. Carlo de Vecchis, secrétaire de la Congrégation des Évêques et Réguliers. Le Pape le concéda ainsi le 13 février 1669.

Cette commission fit son travail avec rapidité et une perfection exquise, de telle manière que la Congrégation des Évêques et Réguliers, dans sa session plénière du 04 octobre 1669, après un excellent rapport du Cardinal Lorenzo Imperial, approuva ce que la commission avait proposé.

Et, le 14 octobre le Pape approuva ce que la Congrégation des Évêques et Réguliers avait décrété ; et peu de jours après, le 23 octobre, le Bref fut publié.

4. La restauration totale de l'Ordre et sa stabilisation (1669-1699)

Le Bref de la réintégration et son application

C'est ainsi que le 23 octobre 1669, Clément IX publia le Bref *Ex iniuncto nobis*. Le Pape qui, alors Mons. Rospigliosi, avait présidé le Chapitre Général de 1637 pendant lequel il avait vu de près la vertu de Calasanz et appréciait l'œuvre des Écoles Pies, en signant le Bref, dit qu'il était "*content parce qu'une Religion qui était morte, ressuscitait maintenant qu'il était Pontife*". Et le Cardinal Marzio Ginetti, Protecteur des Écoles Pies, recevant le Bref, l'embrassa, se mit à genoux et rendit grâce à Dieu.

Dans la partie dispositive du Bref, on lit : "*par le présent, nous rétablissons, remettons et réintégrons la Congrégation séculière des Clercs Réguliers Pauvres de la Mère de Dieu des Écoles Pies à l'état régulier et au rang d'Ordre avec trois vœux solennels et lui rendons tous et chacun des privilèges, immunité, faculté, exemption et autres grâces et indults conférés aux Ordres mendiants en tout et pour tout, avec les limites de deux Brefs de Grégoire XV et selon la séquençassions, la disposition et la teneur de ces Brefs. En outre, avec notre autorité et par le présent, nous ordonnons et commandons que soient observés, de manière inviolable et ferme, tous et chacun des points contenus dans la lettre ci-dessus mentionnée, de notre prédécesseur Alexandre VII, rédigée le 28 avril 1660*".

Si, dans la restauration de l'Institut, Alexandre VII avait tenu compte de ce que Paul V avait établi, Clément IX, par contre, avait pris comme modèle l'œuvre de Grégoire XV. Avec le Bref de Clément IX, il était donc établi que le fondement juridique des Écoles Pies était dorénavant à trouver dans les deux Brefs de Grégoire XV (élévation au rang d'Ordre de 1621 ; approbation des Constitutions de 1622) et dans le troisième Bref d'Alexandre VII, *Cum sicut accepimus*, de 1660. Il convient de rappeler que dans ce dernier, il était établi entre autres choses, la durée de six ans pour le mandat du Général et de ses Assistants et que ces derniers avaient une voix décisive et consultative. Il y était ordonné, en plus, de maintenir les traditions louables des Écoles Pies, tel qu'accompagner les enfants à leurs habitations, la couture et la qualité de l'habit, marcher pieds-nus, l'obligation d'observer les anciennes Constitutions, etc.

Après la publication et communication du Bref surgit un problème concernant tous ceux qui, ayant émis seulement des vœux simples confor-

mément à ce qui avait été établi par Alexandre VII, refusaient maintenant de s'engager avec des vœux solennels. On recourut encore au Saint Siège pour qu'il décidât ce qu'on devait faire. Le Pape Clément X confia l'étude du problème à la même commission qui avait préparé la réintégration.

Le 30 septembre 1670, il délibéra :

- Ceux qui n'avaient pas encore émis la profession solennelle disposaient, pour le faire, d'un terme de deux, trois ou quatre mois, respectivement, selon qu'ils résidaient en Italie, dans les îles adjacentes ou hors de ces territoires.
- Dépassée cette échéance sans avoir émis les vœux solennels : s'ils étaient laïcs ou clercs avec des ordres mineurs, ils devaient être congédiés par le Père Général et déliés des vœux et du serment. S'ils étaient des clercs déjà initiés aux ordres sacrés, et ils disposaient de patrimoine suffisant pour leur soutien congru, ils devaient être congédiés et rester sous l'obéissance de l'Ordinaire du Lieu. Et, s'ils ne disposaient pas de moyens de subsistance, ils pouvaient vivre dans les maisons piaristes, mais sans voix ni active ni passive ; si, par contre, ils préféraient s'en aller, ils devaient être congédiés et rester sous l'autorité de l'Ordinaire du lieu, mais suspendus de l'exercice des ordres sacrés tant qu'ils n'auraient pas trouvé un patrimoine ou un bénéfice suffisant.

Le Pape approuva intégralement cette résolution de la commission ; le 18 octobre 1670, fut expédié le Bref *Cum felicis recordationis*.

Suite à l'application de ce Bref, environ 40 religieux quittèrent l'Ordre.

Le Père Sántha conclut ce dossier en disant : *“leur sortie a certainement favorisé la paix interne de l'Ordre. Finalement, après tant de péripiéties, celui-ci a atteint la quasi pleine et parfaite stabilité juridique et, petit à petit, celle disciplinaire également”*.

Pour le dernier tiers du siècle, notre exposition sera organisée par thèmes ou aspects de la vie religieuse et du ministère de l'Ordre, analysant son développement au cours de divers généralats. Les thèmes à traiter seront les suivants : 1) Observance religieuse et gouvernement de l'Ordre ; 2) Formation et études des jeunes Piaristes ; 3) Croissance et expansion ; 4) Travail éducatif et pédagogique ; 5) Apports dans les domaines des lettres et sciences.

Développement de l'Ordre au cours du dernier tiers du siècle

Observance religieuse et gouvernement de l'Ordre

Pendant cette période, les Écoles Pies se stabilisent et se consolident définitivement, atteignant, dans différents domaines de leur vie et mission, un niveau satisfaisant dont les fruits les plus splendides seront visibles au cours des siècles suivants.

Le Père Giuseppe Fedele (1671-1677) qui, durant le Chapitre général de 1671, a réussi, grâce à des stratagèmes, à faire en sorte que le Saint Siège l'ait nommé Général de l'Ordre, déjouant ainsi l'élection du Chapitre, après être parvenu à la charge qu'il avait tant désirée, a déployé son gouvernement au profit des Écoles Pies et a résolu pas mal de problèmes concernant la vie de l'Ordre.

Une des premières mesures a été de doubler le nombre des sessions de la Congrégation Générale qui devait se célébrer deux fois par semaine. Ainsi, il a donné grande efficacité et rapidité au gouvernement de l'Ordre. Il a également décidé que soient transcrites dans un registre les copies de toutes les lettres qu'il envoyait. C'est ainsi qu'il est devenu le premier Général dont une copie de chaque lettre envoyée par la Congrégation, ou au moins les brouillons de celles-ci, nous est parvenue.

Dans les visites canoniques qu'il a effectuées lui-même (Provinces romaine, toscane et napolitaine) ou par l'intermédiaire de ses délégués (Sicile et Ligurie), il s'est efforcé de promouvoir la stricte observance des Constitutions, des Règles et des Rites communs, insistant spécialement sur l'éducation et la formation des novices et des clercs, ainsi que sur le bon fonctionnement des écoles dont il a toujours suivi la vie interne, la situation économique et le profit pédagogique avec une attention minutieuse et une sollicitude paternelle.

Le Père Carlo Giovanni Pirroni (1677-1685) a été élu Général à ses 36 ans d'âge, en mai 1677 ; puis réélu par le Chapitre Général de mai 1683. Il est mort de cancer de poumon le 13 avril 1685. Le Père Sántha conclue sa biographie en ces termes : *“Une fois pondéré avec maturité tout ce qui arrive, il résulte avec évidence à quiconque que, après Calasanz, à peine quelque autre Général a orienté avec tant de sobriété et d'efficacité, le sort et le cours futur des Écoles Pies comme le P. Carlo J. Pirroni, restaurateur et propagateur insigne de l'Ordre”*.

En effet, durant les 8 ans de son généralat, le Père Pirronni a entrepris avec grande énergie (malgré sa santé fragile) et avec un succès remarquable, l'amélioration de la vie et du ministère de l'Ordre, malgré les obstacles tendus, dans presque toutes ses initiatives, par trois de ses Assistants, pendant son premier sextennat.

A peine élu Général, il a porté à terme la réforme qu'il a lui-même tant désirée : la restauration de la vie de l'Ordre selon les Constitutions et les Règles. Il a usé, à cet effet, de tous les moyens à sa disposition : lettres, décrets, circulaires, visite canoniques ou paternelles, conférences à ses communautés, etc. Il est significatif, par exemples, que le 10 juillet 1677 déjà, il écrivait à tous les religieux une longue circulaire qui, dans un certain sens, recueille tous ses désirs d'amélioration de l'Ordre, exposés avec ferveur et esprit paternel, comme le démontrent les lignes conclusives que nous reproduisons : *“Je ne finirai jamais si je me mettais à dire tout ce qui bout dans ma tête. Je voudrais être partout et inculquer de vive voix dans l'âme de mes religieux la teneur de la vie que je voudrais qu'ils observent. Mais je vais le découvrir progressivement et, dans l'entretemps, je me confie à Dieu et je le prie vivement de daigner parler au cœur de chacun de vous, sachant qu'on apprend et observe avec facilité ce qu'Il nous enseigne Lui-même. Je n'ai voulu prescrire aucune peine, parce que je suis persuadé que seuls l'amour et le désir de son propre salut doivent être un stimulus suffisant pour observer ce qu'on a promis spontanément au Seigneur. J'ai une très bonne opinion de vous tous... Et je vous assure que, comme je désire voir en tous les Supérieurs une âme paternelle de piété, il en est de même pour ce qui peut dépendre de moi...”*

Dans cette circulaire, après avoir parlé des écoles et des jeunes (comme nous le verrons plus tard), il recommande vivement la promptitude dans l'obéissance, loue la chasteté et les moyens pour la conserver, donne des normes sur la pauvreté, insiste afin que soient observées la vie commune et la communauté des biens, inculque les pratiques spirituelles, rappelle la charité qui doit se refléter dans une ambiance de paix et de concorde... Et il conclue en interdisant à ses religieux de lui donner le titre de “Très Révérend” (ou “Révérendissime”), parce que celui de “Père Général” suffit.

Quant à ce qui concerne la tradition de marcher pieds-nus, il ordonna que soient observées les Constitutions, même s'il manifesta une indulgence paternelle à l'égard de ceux qui vivaient dans des climats plus froids, comme l'Allemagne, l'Espagne et certaines régions d'Italie. Partant des

phrases et expressions qu'il utilisait, on peut déduire que, dans un cadre privé, il jugeait opportun que les Piaristes marchent chaussés. Mais à cause de la pression des Constitutions et du second Bref d'Alexandre VII, il n'a pas voulu se précipiter. Il a attendu que la question soit discutée au prochain Chapitre Général. Mais celui-ci n'est pas parvenu à son terme.

Concernant la pauvreté, le Père Perronni a beaucoup insisté sur la pauvreté personnelle des religieux, en particulier sur l'interdiction de conserver de l'argent personnel à disposition. Il fallait plutôt le remettre à la caisse commune, aussitôt il parvenait dans les mains de quelque membre de l'Ordre que ce soit et quel qu'en soit la provenance et l'intention du donateur. En général, il a cherché de mettre fidèlement en pratique le style d'austérité et de pauvreté établi par Calasanz, tout en conseillant au Supérieurs de procéder en tous avec prudence, charité, humanité et bénignité. Mais en un point, il a voulu ouvrir une nouvelle voix. Si Alexandre VII avait autorisé que l'on puisse percevoir des rentes annuelles, à présent, le Père Général prétendait que l'Ordre avait aussi la capacité de posséder des biens communs. Il voulait ainsi éviter la précarité économique précédente avec les inconvénients qu'elle avait générés aussi bien pour la discipline ordinaire des religieux que pour le fonctionnement normal des écoles, et, également, maintenir un bon plan de formation de nouveaux membres. Mais, jusqu'au généralat suivant, cela n'a pas été obtenu de manière définitive.

Pour ce qui est de la manière de gouverner, le Père Pirronni a finalement résolu une chose qui a toujours été confuse depuis l'époque du Fondateur et qui a créé des problèmes sérieux à plusieurs de ses successeurs, c'est-à-dire, la nomination des Supérieurs provinciaux et locaux. En général, cette question a été à l'origine des conflits entre le Général et ses Assistants et a gâché plusieurs généralats. Au début il semblait que c'était la compétence exclusive du Père Général ; mais les Assistants réclamèrent. Quand Alexandre VII a déterminé que, pour chaque nomination des Supérieurs, la voix des Assistants était nécessaire, ceux-ci ont confondu le droit d'approbation et le droit de choisir ou de présenter des personnes considérées idoines pour la charge. Le Père Pirronni retenait que ce droit de choisir et de présenter revenait toujours au Père Général alors que les trois Assistants de l'opposition soutenaient que cela leur appartenait. Ils parvinrent même, comme dernier rempart, à proposer que tel droit soit exercé chaque fois par un des membres de la Congrégation. Le Père Pirronni, s'appuyant sur le droit commun et les Constitutions,

défendait avec ténacité que ce droit était le sien. Finalement, cette interprétation fut expressément confirmée par le Cardinal protecteur et par la Congrégation des Évêques et Réguliers, en 1682.

Pour maintenir vif le contact avec tout l'Ordre, le Père Pirronni s'est surtout servi d'une abondante correspondance épistolaire, réussissant à écrire fréquemment plus de 30 lettres par jour. En outre, il a ordonné à tous les Supérieurs d'envoyer à Rome des relations annuelles, des informations et des catalogues, dont l'utilisation lui permettait d'être au courant de toutes les situations et de pouvoir y remédier de manière et en temps opportuns.

En 1684, il obtient que le Pape confirme l'exemption de la juridiction des Ordinaires des lieux pour les Piaristes par la Bulle "*Nuper pro parte*".

Le Père Perronni a conçu un véritable programme de restauration et de rénovation juridique et spirituelle de l'Ordre qu'il a mis peu à peu en pratique. Ainsi, il a créé les conditions indispensables pour une évolution et un perfectionnement ultérieur aussi bien dans le champ pédagogique qu'en matière de croissance numérique et géographique des Écoles Pies.

Le Père Alessio Armini (1685-1692), comme Assistant, a beaucoup aidé le P. Général Pirronni. Et depuis le 12 août 1684, date à laquelle le Père Pirronni succomba gravement à la maladie, il le nomma Vicaire Général, puis il résolut presque tout seul tous les problèmes de l'Ordre, parce que le Général, luttant encore huit autres mois contre sa maladie ne put intervenir que peu de fois dans les problèmes du gouvernement. Mais il prit soin d'agir conformément aux désirs et selon les raisonnements du P. Général Pirronni. A sa mort, le 13 avril 1685, le Père Alessio convoqua le Chapitre général pour le mois de mai 1686, au cours duquel il fut lui-même élu Général.

Un fait important de ce chapitre fut l'approbation définitive de nos "canons pénitentiels" qui régissaient les sanctions et corrections que l'on devait appliquer à ceux qui transgressaient une règle ou commettaient un délit de quelque type. Ces canons ont commencé à être recueillis déjà à l'époque du Fondateur ; mais c'est seulement à cette époque qu'ils ont acquis leur forme définitive et leur valeur juridique. Ainsi, le Chapitre conduit par le Père Alessio a contribué, non de peu, à la codification des lois et coutumes, ainsi qu'à la stabilité et à la fermeté de la vie et de l'observance piaristes.

Quant à la pauvreté, le Père Armini a réagi avec énergie contre les abus qui ont été introduit en Sicile autour de la possession d'argent personnel. Mais finalement, il a obtenu que le Saint Siège concède aux Écoles Pies la

faculté de posséder des biens communs. Ce, au moyen d'un Bref d'Innocent XI intitulé *Exponi nobis nuper* du 13 septembre 1686 où il était expressément déclaré : *que la Religion ou la Congrégation dite des Écoles Pies est capable de posséder selon la forme du Saint Concile de Trente*. Cela veut dire qu'on réaffirmait la pauvreté individuelle des religieux, non autorisés à posséder, mais qu'on permettait la possession communautaire des biens mobiliers et immobiliers. D'autre part, il est intéressant de lire comment le Père Général le communique au Provinciaux : *“Nous-mêmes, ne pouvant rien posséder en commun selon le contenu de nos Constitutions, et d'autre part, toutes les maisons étant en possession de certains biens stables, puisque l'Institut ne peut pas se maintenir que de l'aumône, comme le démontre l'expérience, pour cela, dans les Chapitres Généraux précédents déjà, nous avons cherché à trouver une solution qui puisse tranquilliser nos consciences. Finalement, dans le Chapitre Général passé, il a été pris la décision de supplier le Siège apostolique de déclarer que notre pauvreté doit s'entendre de la manière où le Concile tridentin l'entend au Chap. 3, section 25 sur les Réguliers. Et donc, immédiatement après le Chapitre ci-dessus cité, le Père Procureur Général a lancé la cause en faveur de notre Ordre... Et, avec l'aide de Dieu, il a été obtenu la grâce de la déclaration et la livraison du Bref dont nous incluons une copie authentique imprimée à l'intention de V.P.”*

Une autre question qui a été discutée depuis les temps du Père Scasellati était la convenance ou non de marcher déchaussés. Au début de son mandat, le Père Armini poussait avec assez de rigidité afin que soit observé ce qui est prescrit par les Constitutions. Mais quand il sut que l'opinion du Cardinal Protecteur et du Souverain Pontife était qu'on devait porter les chaussures, il n'opposa plus aucune résistance. Il supplia seulement que soit publié un *Motu Proprio* sur la question afin qu'il soit clair que cela n'a pas été demandé par les Piaristes. Ainsi fit le Pape Alexandre VIII, le 22 février 1690, par le Bref *Cum, sicut accepimus* qui dit : *“après avoir entendu la relation du cher fils, le Cardinal Carpinei, Vicaire de Rome et Protecteur de ladite Congrégation devant nous, de notre propre volonté, avec une connaissance certaine et après avoir délibéré, nous établissons et ordonnons que tous et chacun des membres de la Congrégation précitée des Clercs Pauvres de la Mère de Dieu des Écoles Pies aillent à tous les endroits chaussés, et que ces chaussures soient de couleur noire conformément à l'humilité et à la simplicité ; qu'elles soient fermées, et que les chaussettes soient en laine, également noire”*.

Sous un autre aspect, le gouvernement de l'Ordre s'est amélioré avec le Père Armini. Le Père Alessio est parvenu à faire en sorte que les affaires et problèmes qui relevaient de la compétence de la Congrégation Générale soient résolus assez vite et toujours en union avec les Assistants auxquels il ne cachait rien et avec lesquels il a vécu en paix et harmonie. A ce propos, le Père Sántha commente : *“ainsi, commence une nouvelle époque, au moins dans ce sens, dans la maison de Saint Pantaléon, laquelle, déjà à l'époque de notre Saint Père, a dû assister, non peu de fois, à des discussions internes entre les Pères Assistants, ou entre ceux-ci et le Père Général”*.

Pour ce qui concerne le gouvernement des Provinces, le Père Armini a été plutôt conservateur, ne voulant pas élargir le nombre des Provinces avant que celles qui existaient ne fussent suffisamment consolidées. Et, en effet, il n'en a créé aucune nouvelle. Mais sur certains points, il a accompli des pas en avant. Par exemple :

- Dans la Province polonaise désireuse depuis toujours d'une majeure autonomie, il a concédé à son Provincial la faculté d'enlever les Recteurs, de les substituer, ou de les permuter, avec l'obligation d'informer la Curie Générale après coup.
- Pour les trois maisons de la Hongrie qui voulaient se séparer de la Pologne, il a nommé un Commissaire Général qui se chargerait d'elles et qui, donc, d'une manière ou d'une autre préparerait la future séparation.
- En Espagne où la maison de Moya affectée à la Province de Sardaigne continuait à poser des difficultés, il a nommé le Père Passante de la Province de Naples, “Vice-Provincial en Espagne”, en 1689, et il a obtenu, l'année suivante que soit fondée la seconde maison à Oliana (Lérida).

Le Père P. Juan Fracisco Foci a publié une compilation excellente et ajournée des lois en vigueur dans l'Ordre, qui a vu le jour en 1698 sous le titre *Sinopsis* et qui a été d'une très grande utilité pendant longtemps.

Formation et études des jeunes Piaristes

Le P. Cosimo Chiara s'est engagé dans la mesure de ses possibilités à donner une impulsion aux études des jeunes Piaristes. Le Chapitre Général de 1665, après l'avoir élu Général, a décidé que dans chaque Province soit érigée et conservée une maison d'études où les jeunes devaient faire

leurs études “sans aucune dilation ni interruption”. En plus, le Chapitre a manifesté le désir d'établir le plus tôt possible un plan général d'études pour les Piaristes ; car il n'existait pas plus que quelques points y afférents dans les Constitutions et dans les Règles communes.

Le Père Cosimo occupé à d'autres affaires plus urgentes et empêché par la grande pauvreté de l'Ordre n'a pas pu accomplir, en six ans, tout ce que le Chapitre Général avait décrété, encore qu'il ne manque pas des preuves de son intérêt et de sa préoccupation pour le sujet.

Comme actions concrètes de ce généralat, il convient de citer :

- Quand, en novembre 1667, la maison de Chieti s'est déclarée incapable de supporter la charge que supposait le soutien de ses douze étudiants, le P. Général s'est arrangé pour qu'ils soient transférés, tous, au siège du noviciat, à Rome, en attendant des jours meilleurs pour Chieti.
- A Cagliari florissaient les études aussi bien humanistes, philosophiques que théologiques
- A Nicolsburg, un *juniorat* provincial a été érigé, en 1665
- En 1668 a été érigée également la maison d'études théologiques de Schlamm.

Pendant le généralat du Père Giuseppe Fedele, vers 1675, a surgi un problème compliqué relatif à la validité des professions solennelles émises après la réintégration de 1669, dans les Provinces italiennes. Effectivement, après cette date, plusieurs avaient été admis au noviciat, et plus tard, à la profession solennelle sans respecter les normes dictées en 1649 par Innocent X dans la Bulle *Inter cetera*. Pour résoudre ce problème, la Congrégation des Évêques et Réguliers émit, en date du 27 février 1676, un décret par lequel elle validait toutes les irrégularités éventuellement commises, et ordonnait de ratifier de nouveau toutes les professions douteuses. Mais elle insistait : “*dorénavant personne ne recevra l'habit ni ne sera admis à la profession sans la permission de cette Sacrée Congrégation, obtenue par écrit et dans les maisons qu'elle désignera*”.

Pour s'en tenir comme il se doit à toutes les formalités, le Père Général et ses Assistants obtinrent du Saint Siège un décret intitulé *Ad propagandam in Religione Clericorum Regularium Pauperum Matris Dei Scholarum Piarum regularem observantiam* promulgué le 18 mars 1676, dans lequel :

1. Il a été déterminé quelles étaient les maisons approuvées pour le noviciat et pour le *Profesorio* (ou pour les étudiants).
2. Il a été établi le nombre maximum de novices que l'on pouvait admettre dans chaque Province (6 pour les clercs et 3 pour les laïcs, sauf dans la Province romaine où on pouvait admettre 7 clercs et 3 laïcs).
3. Il a été déterminé la modalité et la matière de la preuve d'admission des novices.
4. Il a été permis les études en deuxième année de Noviciat.
5. Il a été déterminé la manière de vivre et de s'éduquer des clercs profès avant de parvenir aux ordres sacrés, ou pendant au moins un triennat.
6. Toutes les maisons d'études ont été placées sous l'autorité et le guide immédiats du Préposé Général.

Ce décret que le Père Fedele a immédiatement mis en pratique avec la plus grande diligence possible, a progressivement résolu toute la question des études dans l'Ordre piariste, et aplani le chemin pour des avancées ultérieures que son successeur dans le généralat, le Père Carlo Giovanni Pirroni a porté à l'accomplissement. L'unique point qui n'a pas été fidèlement observé et qui a requis une gestion ultérieure est celui concernant le nombre maximum des novices que l'on pouvait admettre.

Le Père Carlo Giovanni Pirroni est arrivé au généralat pourvu d'une expérience riche dans le domaine de la formation de nos clercs. En effet, à partir de 1660, il a été préfet et maître des juniors à Chieti, pendant plus de cinq ans. Entre 1673 et 1677, il a été en même temps Procureur à Rome et maître des juniors à Saint Pantaléon. En plus, comme Procureur, il a développé un travail important en faveur de la formation des jeunes en promouvant et obtenant de la Sacrée Congrégation des Religieux le décret *Ad propagandam* dont on a peu parlé.

Une fois élu Général, le tout premier acte du Père Pirroni a été de mettre en ordre, du point de vue juridique, les maisons des noviciats et des juniorats, conformément aux déterminations de la Congrégation des Religieux, pour ainsi éviter les erreurs commises dans le passé, soit par rapport à l'admission des novices sans examen préalable, soit par rapport aux changements continuels des maisons, sans permission préalable de la part du Saint Siège. Et pendant le Chapitre Général de 1683 furent éta-

blies les formules de profession pour les clercs et les laïcs, vu la nouvelle situation de l'Ordre restauré.

Vers la quatrième année de son généralat est né le plan d'études désiré depuis longtemps dans l'Ordre. Avec très peu de modifications, ce plan a été solennellement approuvé au Chapitre de 1683 avec joie et bonheur par les Pères capitulaires. Il établissait les étapes suivantes :

- En seconde année de noviciat, les novices étudieraient la grammaire, l'arithmétique et les exercices de littérature.
- Après le noviciat, ils devraient consacrer deux autres années aux études d'humanités au terme desquelles ils seraient soumis à un examen rigoureux.
- Ceux jugés capables seraient admis à l'étude de la philosophie pendant deux autres années. Ils pourraient également être introduits aux mathématiques.
- Deux ans de pratique dans l'exercice de l'école.
- Ceux qui, durant toutes ces phases ci-haut décrites, auraient démontré des capacités suffisantes et une bonne conduite, après un ultérieur examen, devraient se consacrer à l'étude de la théologie pendant trois ans, avec l'obligation de se soumettre à des examens annuels.
- Les études finies, ils n'auraient plus qu'à s'exercer louablement à l'enseignement pendant sept ans pour pouvoir être nommés Supérieurs et pour avoir une voix passive.

Le Père Pirroni n'a pas du tout pu mettre ce plan d'études en pratique dans l'immédiat, à cause de difficultés économiques, d'une part et du manque d'étudiants et de professeurs aptes, d'autre part. Mais il fut repris presque tout entier dans le plan d'études approuvé par le Chapitre Général de 1718.

Quant aux réalisations concrètes, nous pouvons retenir les données suivantes :

- La maison d'études de Saint Pantaléon : créée par Calasanz, restaurée par le Père Scassellati, rouverte par le Père Fedele, a repris sa vigueur à partir de 1673, avec la présence du Père Pirroni comme maître des clercs étudiants, malgré le manque de règles fixes et un plan d'études déterminé. Ce fut le premier où les études de théologie régulières ont été instaurées. Cette maison s'est distinguée dans l'étude des

mathématiques, spécialement à partir de 1677, avec la présence de l'éminent mathématicien *don* Alfonso Borelli qui a réussi à communiquer l'amour de cette science à plusieurs de ses étudiants qui, par la suite, sont devenus de célèbres professeurs d'universités en Italie et en Pologne. Il n'a jamais eu plus de 8 à 10 étudiants.

- La maison d'études de Chieti : créée par le Père Scassellati en 1660, pour former avant tout les jeunes religieux de la Province napolitaine, avait, toutefois, ses portes ouvertes aux autres Provinces d'Italie. Au début, on y cultivait les études des lettres et des mathématiques. Mais, à partir de 1681, sous mandat du Père Pirroni, furent aussi insérées les études de philosophie et théologie. Il n'a jamais dépassé le nombre de 20 étudiants.
- Les autres maisons d'études de l'Ordre : à l'époque du Père Pirroni, il y avait, en Italie, onze maisons d'études qui suivaient presque le même programme d'études. Elles comptaient toujours sur la sollicitude attentive du Père Pirroni qui recommandait à chaque Province de tenir trois maisons d'études (Humanités, Philosophie, théologie). Les Provinces d'Allemagne et de Pologne avaient également un corps étudiantin florissant, lequel a réussi à inspirer l'amour pour la théologie et les sciences aux jeunes Piaristes dont certains sont devenus brillants en ces matières.

Croissance et expansion

Le Père Cosimo Chiara a montré intérêt et préoccupation pour la propagation de l'Ordre. Mais il a pensé qu'il fallait d'abord stabiliser les bases économiques pour qu'aucune maison ne manquât du nécessaire. En cette matière, il a été plus exigeant que ce que prescrivaient les Constitutions de Calasanz. Ainsi, avant l'admission ou l'approbation de n'importe quelle nouvelle maison, il prenait bien soin de faire parvenir à la Curie Généralice les documents constitutifs dont il résultait clairement l'attribution d'une quantité annuelle sûre pour le maintien de l'œuvre et des religieux. Il n'a permis à aucune Province d'agir pour son compte en cette matière, se réservant ainsi le jugement définitif sur l'opportunité de chaque nouvelle fondation.

Conformément à ces critères et normes, plusieurs maisons ont été fondées pendant son mandat : Chelm en Pologne (1667) ; Murány en Hongrie (1667) ; Lowicz en Pologne (1668). Et les maisons de Brindisi, Isili et Pescina en Italie, ouvertes à l'époque du Père Scassellati ont été consolidées.

Pendant le généralat du Père Giuseppe Fedele, peu de maisons ont été fondées, bien que les demandes aient été nombreuses : deux en Italie, une en Hongrie, deux en Pologne.

En 1677, à la fin du mandat du Père Fedele, l'Ordre comptait :

- 726 religieux
- 56 maisons
- 8 Provinces

Il est surprenant que, malgré les crises qui ont provoqué de nombreuses sorties, l'Ordre ait doublé le nombre de ses religieux mais pas celui de ses maisons, dans les 20 dernières années.

Le Père Carlos Pirroni a également ardemment désiré, après la consolidation interne de l'Ordre, l'expansion ou la propagation de l'Institut. Mais il a aussi rencontré des difficultés sur ce point. La première est relative au manque des religieux idoines et expérimentés ; parce que, comme il avait l'habitude de le dire lui-même, *les jeunes imberbes abondaient*. En deuxième lieu, les normes du Saint Siège sur l'acceptation de nouvelles fondations s'étaient endurcies. En outre, les villes, fréquemment submergées par le nombre excessif des communautés religieuses, étaient réticentes et moins collaboratrices. En plus, les jésuites en Pologne et en Sardaigne, se dépensaient avec divers prétextes pour empêcher sinon retarder la propagation des Écoles Pies par peur de concurrence dans l'enseignement.

Malgré tout, pendant le généralat du Père Pirroni de nouvelles fondations sont nées : une à Rome (Saint Michel "ad ripam") deux à Naples, deux en Sardaigne, une en Lituanie et une en Hongrie. Mais le fait le plus extraordinaire a été l'introduction des Écoles Pies en Espagne. Quand en 1677, les villes de Barbastro et Benabarre ont demandé des collèges piaristes, le Père Pirroni a envoyé en Espagne le Père Luis Cavada, Provincial de la Sardaigne, lequel serait rejoint aussitôt par six autres Pères sardes et trois napolitains. Ils ont ouvert une maison à Barbastro (1677) et une autre à Benabarre (1681). Mais ils ont dû les abandonner très tôt. Devant les difficultés qui ont émergé, le Père Général a envoyé en Espagne deux pères de la Province de Naples, Domenico Prado et Agostino Passante. C'est eux qui, finalement, y ont ouvert la première maison piariste durable.

Le Père Alessio Armini comme son prédécesseur, avait un désir ardent de propager l'Ordre aussi bien en Italie qu'en dehors. Il a beaucoup travaillé dans ce sens, malgré le fait que les conditions pour fonder de

nouvelles maisons devenaient de plus en plus difficiles à cause de l'intervention toujours plus fréquente du Saint Siège qui exigeait des moyens sûrs pour le maintien des religieux.

Malgré tout, pendant le gouvernement du Père Armini, 12 maisons ont été fondées : 3 dans la Province romaine ; 1 en Toscane ; 3 en Allemagne ; 3 en Pologne, 1 en Sicile et 1 en Espagne.

Travail éducatif et pédagogique

Saint José de Calasanz avait conçu un plan d'études pour les élèves et une organisation scolaire qui, avec de légères modifications, sont restés en vigueur pendant plusieurs années dans les Écoles Pies. C'est ce qui est arrivé pendant la seconde moitié du XVII^e siècle.

Nous exposerons en premier lieu le plan de Calasanz, puis nous ajouterons les modifications les plus importantes qui sont intervenues pendant cette période, même s'il n'y a pas eu beaucoup d'innovations.

En 1604 ou 1605 déjà, Saint José de Calasanz avait rédigé de sa propre main ce qui a été considéré comme le *Documentum princeps de la pédagogie calasancienne* appelé aussi "*Breve relazione*". Ce plan d'études, parfaitement structuré par classe, a été appliqué de manière universelle dans toutes les écoles piaristes, puis amplement imité par d'autres. La division comprenait 8 ou 9 degrés énumérés, comme cela était alors de coutume, du plus grand au plus petit. Cela comprenait ce que nous appelons aujourd'hui école primaire ou élémentaire et école secondaire ou moyenne.

École élémentaire		École moyenne	
9 ^a	Lettres et syllabes (de la Sainte Croix)	4 ^a	Grammaire : Déclinaisons, concordances
8 ^a	Lecture	3 ^a	Grammaire : conjugaisons. Luigi Vives
7 ^a	Lecture courante langue vulgaire	2 ^a	Grammaire : impersonnels. Cicéron
6 ^a	Écriture	1 ^a	Sciences, Humanités, Rhétorique, Poétique
5 ^a A	Écriture et Abaque : Comptes et calligraphie		
5 ^a B	Écriture et Abaque : nominatif et calligraphie		

- Le *lire* (la lecture) se divisait en 3 classes :
 - Petits, ou de la Sainte Croix, ou de la Syllabation (avec six ans)
 - Lire, mais sans comprendre (à l'aide du Psautier)
 - Lire couramment, en comprenant, dans un livre en langue vernaculaire.
- L'*Écrire* (l'écriture) consistait, dans un premier temps, en ce que tous les élèves apprenaient à écrire avec un trait ferme un type de lettre. Cela durait 3 ou 4 mois. Après, on perfectionnait l'écriture avec diverses types de calligraphies.
- La 5^e classe, généralement dédiée à l'écriture et l'abaque, se subdivisait, selon que les élèves devaient sortir du centre prêts pour le travail ou s'ils pensaient poursuivre les études :
 - Contes et calligraphie
 - Nominatifs et calligraphie
- La *Grammaire* aussi se subdivisait en 3 ou 4 classes. Il s'agissait de la langue latine, à tous ses niveaux et dans tous ses aspects, y compris l'étude des divers auteurs classiques.
- Celle des *humanités*, *Rhétorique* et *Poétique* n'a jamais été instituée à Saint Pantaléon : au début, c'était pour ne pas faire concurrence au Collège romain des jésuites, et ensuite, pour envoyer ces élèves au Collège nazaréen des Piaristes.
- La contribution la plus originale de Calasanz a été sans doute l'organisation de l'enseignement élémentaire qu'il a certainement soigné avec la plus grande attention. L'organisation de l'école secondaire ou moyenne aussi a été propre à Calasanz, mais inspirée de celle du Collège romain.

Calasanz a ajouté à ce programme d'études, bien après, des règlements élaborés avec un grand sens pédagogique pour les scolaires et les maîtres ou opérateurs. Dans le règlement des élèves, on perçoit un type d'éducation ferme et normative, avec un caractère préventif extraordinaire qui touchait les étudiants aussi bien dans le cadre scolaire que dans celui extrascolaire. Le fait d'être élève des Écoles Pies impliquait une ligne générale de conduite qui devait être notée dans la vie familiale, dans les jeux, avec les amis, dans la tenue vestimentaire, etc. Cela contenait également des normes de politesse.

Les horaires comprenaient habituellement : 2.5 heures l'avant-midi et autres 2.5 heures l'après-midi. Les vacances duraient 15 jours seulement en automne. Mais il y avait beaucoup de festivités au courant de l'année.

L'organigramme comprenait : le ministre-Recteur, le préfet, les maîtres, le confesseur, le préfet de l'oraison continue, le préfet de la cour, etc.

Quant à la présence des maîtres laïcs dans les écoles de Calasanz, il y a à retenir les données suivantes : pendant les quinze premières années, tous les maîtres étaient séculiers (prêtres du clergé séculier et laïcs, presque en proportions égales). En 1617, quand il fonde sa Congrégation religieuse, bonne partie des maîtres sont des religieux laïcs communément appelés "laïcs" quoique dans notre Ordre on les appelait "Frères opéraires". Encore plus, afin de reconnaître toute leur dignité et autorité dans le déroulement de leur travail d'enseignant, notre Ordre a inventé pour eux une nouvelle dénomination : celle de "clercs opéraires". Malheureusement, cette innovation causera plusieurs problèmes et l'expérience ne durera que dix ans. Cependant, Calasanz a toujours eu certains professeurs laïcs dont le plus connu fut le peintre et calligraphe Ventura Sarafellini qu'il a dû garder, par contrat, durant toute sa vie et qui a partagé le même toit avec les religieux pendant longtemps. Il a aussi institué la "*Charte de la fraternité*" pour unir l'Ordre et les laïcs extraordinaires.

Comme partie de son engagement pour promouvoir et garantir l'observance de nos anciennes normes et habitudes, le Père Cosimo Chiara a aussi inclus celles relatives aux devoirs scolaires, particulièrement au cours de ses visites canoniques aux maisons. Dans le Chapitre Général de 1665 pendant lequel il a été élu Général, ont été approuvés les Rites communs qui, reprenant la tradition calasancienne, établissaient l'organisation scolaire suivante :

Primaire :	Classe de lecture
	Classe d'écriture
	Classe d'abaque (Calcul)
	(Des fois, classe des nominatifs ou rudiments de Latin)
Secondaire :	Classe de Grammaire inférieure
	Classe de Grammaire moyenne
	Classe de Grammaire supérieure
	Classe d'humanités
	Classe de Rhétorique

Le Père Carlo Giovanni Pirroni a recommandé avec insistance la pratique du quatrième vœux, propre à l'Institut, qui avait été un peu négligé au cours des dernières décennies : *“nous vous exhortons tous à ce ministère de l'école que vous devez chercher d'exercer avec charité, effort et désir de mettre au profit de la jeunesse, comme il convient, selon le vœu que nous avons prononcé ; et ce, considérant la responsabilité que nous aurons dans le succès ou l'échec des jeunes gens, qui dépendent énormément de la prime éducation, laquelle est en mesure de corriger même la nature. Il exige donc une attention particulière, au dessus de tous les autres exercices de notre Ordre”*.

En plus, il rappelait que tous devaient utiliser la même manière d'enseignement *“afin qu'avec le changement des enseignants, les élèves ne souffrent pas de la variation de méthodes, parce que cela retarde de manière notable leur bénéfice”*. Il insistait également qu'on utilise les mêmes livres scolaires pour *“qu'on ne soit pas contraint d'acheter de nouveaux livres chaque jour, avec la dépense que cela implique pour nos jeunes qui, en général, sont pauvres et nécessiteux”*.

Il mettait aussi en évidence l'importance d'une bonne préparation du maître pour l'enseignement de la langue latine, laquelle leur ouvrirait les portes de la culture, *“et étant donné qu'on ne peut pas enseigner avec succès ce qu'on ne possède pas, nous exhortons tous les maîtres à s'engager de manière particulière dans son acquisition par eux-mêmes ; car il est plus facile pour l'étudiant d'imiter le style de son maître vivant que celui des auteurs morts”*.

Il a aussi voulu restaurer la discipline scolaire en nommant dans toutes les écoles des préfets bien préparés, et en s'arrangeant pour qu'il y ait, dans toutes, de bonnes règles aussi bien pour les élèves que pour les maîtres.

Il a également insisté sur la bonne orientation des élèves, de manière que, ne passaient aux études supérieures que ceux qui avaient une espérance fondée de les compléter avec bénéfice. Par contre, à ceux qui n'avaient pas les capacités de progresser dûment, il recommandait qu'on enseignât soigneusement celles qui, alors, étaient appelées *“études mécaniques”*, afin que chacun pût trouver la place qui lui convenait, évitant ainsi le désœuvrement dangereux de ceux qui, n'ayant pas complété les études, ne sussent à quoi s'adonner.

Aux enfants des Instituts piaristes pendant le généralat du Père Pirroni étaient enseignés les premiers éléments jusqu'à la dernière classe de Rhétorique ou Poétique, avec une organisation semblable à celle introduite par Calasanz. A certains endroits, on enseignait aussi la philosophie. Et en Pologne, le Père Pirroni a permis qu'on enseignât, en outre, la théologie.

Le Père Juan Francisco Foci, conformément aux recommandations du Chapitre Générale de 1692 qui l'a élu, a élaboré une "*Ratio Studiorum pro exteris*" qui a été publiée en 1694. En plus de nombreuses normes pour obtenir une bonne éducation humaine et religieuse des élèves, il y était présenté un plan d'études très semblable aux précédents, mais dans lequel la numération ordinaire était modifiée :

École primaire		École secondaire	
1 ^a	Classe inférieure de lecture	4 ^a	Classe inférieure de grammaire
2 ^a	Classe moyenne de lecture et écriture	5 ^a	Classe moyenne de grammaire
3 ^a	Classe supérieure d'écriture et d'arithmétique	6 ^a	Classe supérieure de grammaire
		7 ^a	Classe d'humanités
		8 ^a	Classe de Rhétorique
		9 ^a	Classe de théologie Morale

Apport dans le domaine des Lettres et des Sciences

Le Père Cosimo Chiara a maintenu le zèle noble de stimuler l'étude des lettres et des Sciences que le Père Scassellati et Calasanz lui-même avaient déjà initié. Et pendant cette période, elle a commencé à prendre vigueur dans notre Institut. Pendant son sextennat, le Père Camillo Scassellati a publié divers textes scolaires d'humanités ; le Père Pirroni a imprimé plusieurs poèmes, de même que les Pères Segismundo Coccapani et Lorenzo Fiorita. Le Père Carlos Mazzei a continué à composer des poèmes en latin. Et la Province polonaise a commencé la production scientifico-littéraire qui en aurait fait, peu après, la mère féconde d'une bonne partie de la culture nationale.

Le Père Giuseppe Fedele aussi a fomenté la culture des lettres dans l'Ordre avec grand intérêt. Dès le début de son généralat déjà, il a eu de bons rapports avec les Piaristes qui se distinguaient dans le domaine littéraire, comme les Pères Tomás Simone, Gabriel Bianchi, Segismundo Coccapani, Camillo Scassellati et Carlos Mazzei. Ce dernier a été libéré de toute charge et obligation pour lui permettre de s'adonner à l'édition de nouvelles œuvres (Il en avait déjà publié deux qui étaient très demandées, intitulées *Enigmas y Anagramas* [“*énigmes et anagrammes*”). Aussi, pendant ce sextennat, le Père Ambrosio Berretta a publié une Grammaire Latine intitulée *In Linguam Latinam Grammaticae Instituciones* qui a été rééditée plusieurs fois au cours des décennies successives.

Le Père Carlo Giovanni Pirroni a composé deux volumes avec ses sermons aux communautés intitulés *Conferenze Spirituali Domestiche* [“Conférences Spirituelles Domestiques”] dont le premier tome a été publié en 1696. En plus, il a composé divers hymnes sacrées pour le compte de la Sacrée Congrégation des Rites.

Le Père Alessio Armini a été le premier à écrire une vie documentée du Vénérable José de Calasanz qui n'a apparu qu'après sa mort.

Trois Piaristes méritent une mention spéciale pour cette période : les Pères Dámaso Stachowicz (1648-1699), polonais, compositeur d'œuvres musicales très appréciées ; l'hongrois Lucas Mösch (1651-1701), auteur des livres de mathématique, pédagogie et littérature et le Père Miguel Kraus (1628-1703) pour ses nombreuses œuvres sur divers arguments parmi lesquels un traité volumineux sur la vie religieuse.

2. XVIII^e SIÈCLE (1700-1804) : LE SIÈCLE D'OR DES ÉCOLES PIES

Supérieur Généraux

Francesco Zanoni (1700-1706)

Giovanni Crisostomo Salistri (1706-1712)

Andrea Boschi (1712-1718)

Gregorio Bornò (1718-1724)

Adolfo Groll (1724-1730)

Giuseppe Lalli (1730-1736)

Juan Félix Arduini (1736-1742)

José Oliva (1742-1745). Après sa mort,

Juan Diego Manconi (29 novembre 1745 - 2 mai 1748)

José Agustín Delbecchi (1748-1751)

Paulino Chelucci (1751-1754). Après sa mort,

Cayetano Bonlieti (17 janvier 1754 - 2 mai 1754)

Eduardo Corsini (1754-1760)

José María Giuria (1760-1771). Après sa mort,

Matías Peri (3 mai 1771 - 2 mai 1772)

Cayetano Ramo (1772-1784)

Esteban Quadri (1784-1792). Après sa mort,

Carlos María Voenna (15 mai 1792 - 2 mai 1796)

José Beccaria (1796-1808)

D'un point de vue politique, pendant ce siècle, l'Europe se caractérise par les monarchies absolues qui, sans cesser de l'être, sont passées au Réformisme qui s'illustre et termine avec la Révolution française qui met fin à l'«ancien régime». La scène culturelle est dominée par le mouvement de l'Illustration avec son culte aux lumières de la raison et sa

foi aux progrès indéfinis. En matière artistique, l'influence du Baroque continue au début, mais, le Néo-classicisme, avec son goût pour les normes classiques, prédominera clairement la suite.

C'est un siècle chargé de promesses et de contrastes dont s'illuminera l'Europe moderne des siècles successifs. Tout cela a une influence forte sur la culture, sur la politique, sur la religion,...; et, par conséquent, également sur l'Église et sur notre Ordre.

Pour notre Ordre, cette période peut être considérée comme "le siècle d'or", spécialement pour les Écoles Pies de l'Europe du Centre et de l'Italie. Mais la totalité du siècle ne peut pas être considérée, de manière aussi optimiste, comme tel ; car à la fin se sont abattus sur l'Ordre et sur l'Église des gros nuages noirs qui présageaient des temps difficiles. L'époque plus positive des Écoles Pies, aura été, en effet, le 60 ou 70 premières années du siècle.

2.1. Croissance et expansion de l'Ordre

Croissance rapide

Pendant les 60 premières années, le nombre des maisons piaristes a doublé (de 90 à 186) et celui des religieux a presque triplé (de 900 à 2500). Il a continué à augmenter de manière considérable jusqu'à la Révolution française, atteignant environ 3000 Piaristes.

La croissance la plus rapide s'est réalisée en Europe Centrale : si en 1724, les Écoles Pies du centre de l'Europe représentaient 40% du total de l'Ordre, en 1784, elles avoisinaient les 50%. Il y avait environs 1500 religieux répartis entre 6 Provinces piaristes dans cette région : Bohême, Pologne, Lituanie, Hongrie, Autriche, Rhénano-Suisse. En 1795, la Province de Pologne se divise en Galitzia et Borussia.

En Espagne aussi, une croissance également considérable s'est produite, comme nous le verrons plus loin. Cependant, il convient de noter que les fondations auraient pu être plus nombreuses, à en juger par les demandes reçues et les tentatives réalisées. Mais les difficultés en provenance du royalisme et l'obstacle que les autres instances (clercs, maîtres, Compagnie de Jésus et autres religieux, municipalités, etc.) posaient fréquemment, les ont considérablement retardées.

En Italie, par contre, la croissance a été très lente pendant tout ce siècle. Vers la fin, les Écoles Pies comptaient environs 1000 religieux distribués entre 7 Provinces : Rome, Ligurie, Naples (alors appelée Campania), Toscane, Sicile, Sardaigne, Puglie.

Considérations

La croissance numérique est une conséquence de la vigueur et de la vitalité de l'Ordre dans beaucoup de domaines. Il ne se distinguait pas seulement en matière scolaire, quand ses écoles, internats et collèges attiraient l'attention par leur efficacité éducative et leur niveau culturel, dans un monde où les Etats ne s'en préoccupaient pas encore. Il a aussi émergé par la qualité de nombreux religieux éminents en lettres, en sciences, en relations sociales, en sainteté de vie, etc.

Le fait que les Écoles Pies aient été situées, presque dans leur totalité, en Europe centrale et en Italie, aura comme conséquence inévitable le

fait qu'elles seront très gravement affectées par les transformations politiques qui ont muté si profondément le cœur de l'Europe et la péninsule italique pendant la période napoléonienne.

Les idées de l'Illustration, du libéralisme ou du jansénisme, assumées par non moins de Piaristes ont aussi contribué au déclin de l'Ordre, principalement pendant la dernière décennie du 18ème et au début du 19ème siècle. Il convient de signaler, cependant, que certains Piaristes dits "éminents" ont vécu une vie religieuse exemplaire et n'ont eu aucun problème doctrinal.

L'Ordre piariste n'a jamais été très peuplé. Son expansion maximum est advenue vers 1789 : il est parvenu à compter environs 3000 religieux, chiffre maximum qu'il a atteint dans toute son histoire.

Les Écoles Pies en Espagne : nous recueillons ci-dessous certaines données relatives à l'introduction des Écoles Pies en Espagne :

- Tentative de fondation en Guisona : sollicitée par l'évêque d'Urgel, Pablo Durán. C'est le Père Alacchi qui a mené à bonne fin les préparatifs entre 1638 et 1641.
- En 1677, les autorités civiles de Barbastro e de Benabarre (Huesca) sollicitent le Père Général pour l'ouverture des Écoles Pies dans leurs localités.
- Le Père Général Pirroni envoie le Père Luis Cavada, Provincial de Sardaigne, suivi peu après, de 6 religieux sardes et trois autres napolitains.
- En octobre 1677 s'ouvre une maison à Barbastro. Mais l'opposition des autres religieux dès le début, à coup de procès et recours, se conclut par l'expulsion des Piaristes en 1680 (la fondation définitive à Barbastro aura lieu en 1721).
- Certains religieux partis de Barbastro vont ouvrir une maison à Barnabarre en 1681. Mais une opposition similaire de la part des autres religieux les contraint à s'en aller en 1683, sans avoir réussi à s'établir adéquatement (la fondation définitive à Barnabarre sera implantée en 1729 et durera jusqu'en 1842). Les autres délogés de Barbastro sont partis pour la Catalogne puis pour l'Italie.
- 1683 : cependant, les Pères Domenico Prado et Agustín Passante, appartenant, respectivement aux Provinces de Naples et Oriundos

- d'Espagne, étaient restés en Catalogne où, ensemble et en union avec les expulsés de Barbastro, ils ont ouvert la maison de Moyá (Barcelone) en 1683, laquelle durera.
- 1690 : la deuxième maison durable que l'on ouvre est celle de Oliana (Province de Lérida), en 1690.
 - 1962 : les maisons d'Espagne sont assignées à la Province de Sardaigne.
 - 1695 : en 1693 déjà, les conseillers communaux de Peralta de la Sal (Huesca) avaient sollicité une fondation auprès du Père Agustín Passante, Commissaire Général pour les fondations d'Espagne. Ils ont conclu un accord, mais il n'a pu être porté à terme à cause des difficultés qui surgirent. En 1695, les habitants de Peralta sollicitent de nouveau une fondation au Père Pablo Bonino. Dans les stipulations, le conseil municipal s'engage à construire un collège, une école et un logement et à leur attribuer une pension. Les permissions civiles et ecclésiastiques obtenues, les Piaristes s'installent provisoirement dans la maison de Zaidín, en 1695, pendant que la municipalité construit le nouveau collège.
 - 1700 : cette année, on ouvre un collège à Balaguer (Lérida) qui sera ainsi la quatrième maison piariste en Espagne. Mais la guerre de succession espagnole (1701-1714) n'entraîne pas moins de contretemps pour les Écoles Pies.
 - 1707 : les 4 maisons piaristes d'Espagne se constituent en Commissariat Général dépendant directement de Rome, déjà qu'elles étaient composées de religieux de Sardaigne et de Naples. Le Père Tomás Audet est nommé Commissaire Général.
 - 1711 : il est élevé au Vicariat Général.
 - 1724 : les Écoles Pies en Espagne comptent 50 religieux et 6 maisons. Les deux dernières en date sont Castellbó en 1709 (elle a duré 9 ans), et Tramacastilla en 1715 (elle a duré 22 ans).
 - 1731 : la Province d'Espagne est érigée ; et le Père Juan Crisóstomo Plana est nommé Provincial. La nouvelle Province compte 96 religieux (39 prêtres, 14 clercs, 21 Frères *opérais*, 22 novices), 11 maisons dont 2 résidences.

- 1742 : on érige la Province d'Aragon avec les maisons suivantes : Peralta, Valence, Madrid, Barbastro, Albarracin, Almodóvar, Daroca, Alcañiz, Zaragoza, Jaca, Getafe, Benabarre et Tamarite (les 3 dernières ne sont que des résidences), et on crée en même temps la Vice-province de Catalogne, dépendant directement de Rome, comptant les maisons de Moyá, Oliana, Balaguer, Igualada, Puigcerdá, Mataró.
- 1751 : érection de la Province de Catalogne.
- 1754 : se constitue la Province de deux Castilles avec les maisons détachées de celle de l'Aragon.
- 1784 : les Écoles Pies comptent, en Espagne, 300 religieux et 24 maisons.
- 1826 : Les maisons de Valence, Gandía et Albarracin se constituent en Vice-province indépendante de Valence.
- 1833 : La Vice-province de Valence devient Province, bien que ne comptant que les 3 maisons à peine citées.
- 1933 : s'érige la Province de Vasconia.
- Décembre 1974 : s'érige la Vice-province d'Andalousie, dépendante de la Castille.
- Mai 1975 : l'Andalousie est déclarée Vice-province indépendante. Elle compte alors 25 religieux et les maisons suivantes : Très Doux Nom de Marie en Granada (fondée en 1860) ; Sacré Cœur, en Séville (fondée en 1888), Collège Majeur à Granada (fondé en 1971)... Et immédiatement, on fonde ou assume d'autres maisons : Cerro de Águila, en Séville (fondée en 1975) ; Zaidín à Granada, l'école professionnelle de Bollullos à Huelva (fondée en 1975), Vélez Málaga (fondée en 1975) et Anzaldo y Cochabamba, en Bolivie (fondée en 1992).

2.2. Le ministère scolaire et parascolaire

La liberté d'enseignement

Dans la première moitié du 18^{ème} siècle, l'affrontement avec la Compagnie de Jésus à cause de l'enseignement moyen et supérieur qui, jusqu'à ce moment, avait toujours été le monopole quasi total des Jésuites, a atteint son point culminant.

Le Père Général Giuseppe Lalli obtient du Pape Clément XII la Bulle "*Nobis quibus*" du 01 mai 1731 à travers laquelle la cause se résout en faveur de la liberté d'enseignement des Écoles Pies. Après quelques recours des Jésuites, les Piaristes, en peu de temps, obtiennent la reconnaissance et l'appui des autorités civiles. L'expulsion de la Compagnie de Jésus de l'Espagne et de la Sicile, ainsi que la suppression de la même Compagnie décrétée par le Pape Clément XIV en 1773 laisse le champ libre aux Piaristes qui doivent gérer les collèges abandonnés par ceux-là à plusieurs endroits.

Dans la Bulle "*Nobis quibus*", il était déclaré que les Clercs Réguliers Pauvres de Mère de Dieu des Écoles Pies :

- Sont obligés d'enseigner les premiers rudiments des lettres et des calculs, de la foi catholique, et la grammaire. Il leur est aussi permis d'enseigner les disciplines libérales latines et grecques, ainsi que les sciences, et les Sciences majeures (Philosophie et Théologie), pourvu que soient observées leurs Constitutions par rapport aux écoles mineures.
- Sont obligés d'admettre les enfants pauvres et il leur est licite d'admettre les enfants riches et nobles.
- Peuvent diriger et administrer des collèges des jeunes (résidences universitaires), séminaires et internats.
- Peuvent fonder des maisons sans le consentement préalable des autres Réguliers, pourvu qu'ils en aient les moyens adéquats, sans nécessité de quémander (de mendier).

Méthodes et programmes d'études

Le programme d'études contenu dans la "*Ratio Studiorum pro exteris*" approuvée en 1694 continue à être en vigueur. Il y est insisté sur

la “méthode uniforme” qui doit être maintenue dans toutes les écoles piaristes.

Malgré tout, petit à petit, on introduit certaines nouveautés. Par exemple, en 1748, le Père Général Agostino Delbecchi a publié un “*Décret pour le bon régime des écoles Pies*” par lequel on introduisait des innovations au Secondaire. Il était maintenant articulé en six classes groupées en trois périodes biennuelles :

1. Grammaire, inférieure et supérieure (1 et 2).
2. Humanités et Rhétorique (3 et 4) : on donne une grande importance au Latin.
3. Philosophie et Théologie (5 et 6) : dans le cours de Philosophie étaient incluses les Mathématiques, la Géométrie et la Physique expérimentale.

D'autres innovations importantes sont décrites dans le point suivant.

La gratuité

La gratuité a toujours été un objectif clair dans l'Ordre. Le financement s'appuyait sur des fondations, des rentes nobiliaires et des subventions municipales. Les entrées des internats et des cultes aidaient également.

Un des coups plus durs contre la gratuité a été infligé par l'Empereur José II qui, en 1783, s'est emparé de fonds de fondations des Congrégations religieuses et a exigé, en même temps, que les élèves subviennent au soutien des professeurs et au maintien des écoles.

En Espagne, notre enseignement était toujours gratuit et ouvert à toutes les classes sociales. Cela a rendu nos écoles très populaires : une espèce d'école publique, accessible jusqu'aux classes les plus modestes.

D'une manière générale, l'Ordre a été assez pauvre avec une économie précaire. Certaines Provinces comme celle Rhénano-Suisse, ont mené une vie presque misérable.

Différents domaines pour le ministère

La grande majorité des lieux où les Piaristes exerçaient leur ministère étaient des écoles élémentaires et moyennes. C'était, généralement des éco-

les graduées par classes comprenant jusqu'à 200 élèves par groupe, même si dans des endroits restreints des écoles unitaires parvenaient à fonctionner.

Il existait aussi d'autres types de centres éducatifs

- *Les collèges des nobles, internats* : l'Ordre a eu assez de collèges-internats, surtout après la suspension de la Compagnie de Jésus; car beaucoup de leurs écoles ont été confiées aux Piaristes. Les collèges des nobles étaient d'une grande variété dont certains jouissaient d'un grand prestige : le collège nazaréen, le collège des Nobles de Parme, le collège des Nobles de Sienne, le collège des Nobles de Ravenne. Dans certains cas, ils servaient de centres d'expérimentation pédagogique, comme le collège des Nobles de Varsovie, fondé par le Père Estanislao Konarski en 1740. Petit à petit, des internats des "non nobles" sont nés. Les raisons économiques orientaient aussi vers ce type de centres.
- *Séminaires diocésains* : même si on en a accepté certains, en réalité, c'était pour ne pas contrarier les évêques protecteurs, surtout en Hongrie et en Bohême-Moravie (actuelle République Tchèque).
- *Écoles professionnelles* : c'était des cas isolés, malgré leur intérêt extraordinaire, comme Saint Michel ad Ripam, à Rome.
- *Précepteurs des princes*, fils des Nobles et de grands messieurs : certains Piaristes exerçaient ce type d'enseignement, surtout en Europe centrale, mais aussi en Espagne et en Italie. Il fallait toujours la permission du Père Général. Le Chapitre Général de 1718 a donné des normes concrètes pour ce faire.

Tensions entre le sacerdoce et l'enseignement

Plus d'une fois, on a vécu des tensions entre le dévouement à l'enseignement dans les écoles et l'exercice du sacerdoce du point de vue culturel et sacramental. La majorité des Piaristes étaient fidèles au ministère scolaire, mais ils étaient assez nombreux ceux qui se consacraient de préférence ou exclusivement à l'administration des sacrements ou à la prédication des adultes. Toutefois, la majorité d'eux a eu une première période de vie piariste consacrée à l'enseignement. Mais il était fréquent alors qu'à un moment donné, on leur dispensait de donner cours à cause de l'âge (une espèce de pension) ou pour d'autres raisons.

Formation religieuse des enfants et des adultes

La formation catéchétique et religieuse des élèves pendant le 18^{ème} siècle suivait également les lignes et principes établis antérieurement, bien que fréquemment, on ait fait prévaloir la formation humaniste et scientifique sur celle religieuse et morale. La recherche de prestige social que réclamait le contentieux avec la Compagnie de Jésus a contribué à cela.

L'enseignement du catéchisme constitue l'axe principal de la formation religieuse. Plusieurs catéchismes écrits par des Piaristes sont sortis. Le plus fameux a été celui du Père Cayetano Ramo (Saragosse, 1759) qui a connu une grande diffusion.

Pendant le 18^{ème} siècle, l'apostolat à l'endroit des adultes a connu son apogée dans les milieux piaristes : un nombre important de membres de l'Ordre était constitué de prédicateurs, confesseurs, théologiens, formateurs des séminaristes, auteurs des livres de piété, compositeurs de musique sacrée, etc. Les confraternités continuaient à être un moyen pastoral très populaire et fréquent parmi les nôtres. Les paroisses ont aussi été importantes pendant ce siècle, bien qu'il n'y en ait pas eu beaucoup en dehors du centre de l'Europe.

Saint Pompilio est né en 1710 et mort en 1766. Après treize ans d'enseignement, il s'est consacré presque exclusivement à la prédication, la direction spirituelle et confession des adultes ; il a obtenu du Pape le titre de "Prédicateur apostolique".

2.3. Les apports les plus originaux à l'Église et à la société

Apports dans les domaines pédagogiques et éducatifs

L'apport le plus important que les Écoles Pies du 18^{ème} siècle font à la société et à l'Église est l'éducation des milliers d'enfants et de jeunes (chaque année on comptait plus de 20000 élèves), spécialement si l'on tient compte du fait qu'alors, la société n'avait ni la volonté ni les moyens pour assurer ce service fondamental.

Mais d'autres contributions plus originales sont aussi dignes de reconnaissance, et peut-être plus visibles pour cette raison. Certains des meilleurs apports piaristes à l'histoire de la pédagogie se sont produits précisément pendant cette période. En voici quelques uns :

- Pologne : les Piaristes polonais étaient impliqués dans tous les problèmes les plus significatifs de la vie culturelle et sociale de la Pologne et de la Lituanie : travail missionnaire avec les luthériens, interventions dans les querelles des rites ; polonisation de la Lituanie ; réforme éducative ; culture de la langue et du nationalisme polonais, surtout à l'époque des répartitions et de la domination russe. D'autre part, la protection royale envers les Piaristes était aussi bien notoire.

L'illustre Père Estanislao Konarski (1699-1773): il a proposé un cycle d'enseignement de huit ans pour les collèges piaristes. Même si la base continuait à être constituée par les matières humanistes, on l'élargissait avec d'autres matières comme la géographie, l'histoire, le droit, la physique, les sciences naturelles, la langue polonaise, les langues étrangères (Français, Allemand), exercices de gymnastique. Il s'agissait d'une modernisation importante de l'école, sans oublier l'aspect patriotique, à un moment où la Pologne était aux prises avec les puissances environnantes. Le Père Konarski a joué un rôle décisif, à travers la Commission d'Education Nationale, dans la réforme éducative que le gouvernement polonais d'alors a réalisée.

En Pologne toujours, le Père Antoine Wisniewski (1718-1772) a introduit la physique moderne et la physique expérimentale dans l'enseignement moyen.

- Hongrie : le prestige intellectuel des Piaristes de la Hongrie a été immense. Ils se sont distingués dans la culture de la langue magyare, élément capital pour la renaissance du siècle successif. Ils ont eu une liaison importante avec l'Etat, et ont joui d'aide économique officielle. Les professeurs d'Université éminents ont été nombreux. Ils ont préparé plusieurs programmes d'études adaptés aux temps nouveaux pour les élèves de leurs écoles. Mais le programmes de l'Etat de 1775, dont l'élaboration a bénéficié de la participation de certains Piaristes, a fini par s'imposer.
- Autriche : après la dissolution de la Compagnie de Jésus, les Piaristes ont été les éducateurs les plus populaires de l'Autriche. Ils ont gardé un lien étroit avec le trône. Ils ont géré des collèges, des paroisses, des internats et ont participé aux Académies scientifiques. Le Père Graciano Marx est compté parmi les plus remarquables.
- Toscane : la Province d'Étrurie a continué avec la tradition galiléenne et a joui d'un prestige scientifique et littéraire notable. Le Père Gaetano del Ricco, astronome et mathématicien, a assumé la direction de l'Observatoire Ximènes de Florence que les Piaristes dirigent encore à nos jours.
- Espagne : les Piaristes d'Espagne ont joui d'un prestige intellectuel et d'un bon savoir faire pédagogique. Ils ont été appréciés par la Cour ; mais certains s'y sont trop attachés. Les Pères Felipe Scío et Benito Feliú ont été les plus remarquables.

Les Piaristes éminents

Bien que nous ne devons jamais oublier que la grande gloire de notre Ordre réside dans le travail silencieux et patient que le "Piariste inconnu", selon l'expression du Pape Pie XII, comme l'orfèvre, accomplit chaque jour avec les enfants et les jeunes, qu'il nous soit permis de citer les noms de certains Piaristes qui se sont distingués pendant cette période, soit pour les charges et les dignités reçues, soit pour leur culture, soit encore pour leur sainteté de vie. Nous ne citerons ci-dessous que quelques uns ; mais une liste plus ample peut être consultée dans le livre "*Escuelas Pías, ser e historia*".

- Evêques : ils ont été nombreux les Piaristes qui, pendant ce siècle et le suivant, ont reçu la nomination d'évêque :

1. *Passante, Agustín* (1724-1732), de la Province de Naples, cofondateur des Écoles Pies en Espagne, prédicateur et conseiller de la Cour impériale de Vienne, évêque de Pozzuoli.
2. *Sabbatini, Giuliano* (1726-1757), de la Toscane, évêque de Modène.
3. *Correa, Francisco* (1727-1738), de la Province romaine, portugais de naissance, élève du collège nazaréen, évêque de Ripatransone.
4. *Croll, Adolfo* (1731-1743), de la Province d'Allemagne, Général de l'Ordre, en suite évêque de Győr en Hongrie.
5. *Delbecchi, Giuseppe Agostino* (1751-1777), de la Province de Sicile, consultant de la Congrégation des Rites, Supérieur Général, évêque d'Alghero et Archevêque de Cagliari.
6. *Bajtay, Antonio* (1760-1773), de la Hongrie, évêque de la Transylvanie.
7. *Olenski, Giuseppe Basilio* (1763-1803), de la Pologne, évêque de Cambisopoli.
8. *Bruni, Felipe* (1715-1771), de la romaine, évêque de Lydia et Vicaire du diocèse de La Sabina.
9. *Sancho, Basilio* (1766-1787), de l'Aragon, évêque de Manilla pendant 21 ans.
10. *De Nobili, Francisco Maria* (1772-1774), de la Province de Puglie, évêque de Lariano en Puglie.
11. *Gorski, Ludovico* (1781-1799), de la Pologne, évêque auxiliaire de Pomeranie.
12. *Fengler, José* (1788-1802), de l'Autriche, évêque de Győr en Hongrie.
13. *Serrano, Melchor* (1788-1800), de l'Aragon, évêque titulaire de Arca et auxiliaire de Valence ; chassé par Godoy.
14. *Del Muscio, Gaetano* (1792-1808), de la Puglie, archevêque de Manfredonia.
15. *Scío, Felipe* (1795-1796), de la Castille, bibliste et pédagogue, évêque de Ségovie.

16. *Orengo, Pablo Jerónimo* (1804-1812), de la Ligurie, évêque de Ventimiglia.
 17. *Strojnowski, Jerónimo* (1752-1815), de la Pologne, évêque de Luck et de Vilna (Lituanie).
 18. *Lenzi, Carlos M^a* (1818-1825), de la Sicile, Supérieur Général, évêque de Lipari.
 19. *Pes, Domingo* (1819-1832), de la Sardaigne, évêque de Barchi.
 20. *Cao, Fedrico* (1830-1852), de Sardaigne, évêque de Zuma.
 21. *Ramo, Lorenzo* (1833-1845), de Valence, évêque de Huesca.
 22. *Rosani, Giovanni Battista* (1845-1862), de la Province de Toscane, Général de l'Ordre et évêque de l'Eritrée et Vicaire de la Basilique du Vatican.
 23. *Todde-Valeri, Miguel* (1850-1852), de la Sardaigne, évêque d'Oléastre.
 24. *Barnowski, Valentín* (1857-1879), de la Pologne, évêque de Lorimen.
 25. *Krasinski, Estanislao* (1858-1895), de la Lituanie, évêque de Vilna.
 26. *Del Nisio, Salvador* (1877-1888), de Naples, évêque d'Ariano.
 27. *Schuster, Constantino* (1877-1899), de la Hongrie évêque de Casovia.
 28. *Zini, Celestino* (1889-1892), de la Toscane, évêque de Sienne.
 29. *Mistrangelo, Alfonso Maria* (1892-1930), de la Ligurie, évêque d'Apio et archevêque de Florence, Supérieur Général, Cardinal.
- Eminents dans le domaine de la culture : ils ont aussi été nombreux les Piaristes qui se sont distingués par leurs connaissances et par leurs publications dans les domaines des lettres et des sciences. Citons-en quelques uns :
- *Beccaria, Giovanni Batista* (1716-1761), de la Province romaine, notable physicien, spécialisé en électricité ; il a échangé une abondante correspondance avec Benjamín Franklin.

- *Chelucci, Paulino* (1681-1754), de la Province romaine, ex-Général, professeur de l'Université romaine la Sapienza, latiniste connu dans toute l'Italie et en Allemagne.
- *Corsini, Eduardo* (1702-1765), de la Toscane, ex-Général, professeur de l'Université de Pise et auteur de nombreux livres de Philologie.
- *Dalham, Floriano* (1713-1795), de l'Autriche, mathématicien, philosophe, théologien.
- *Del Ricco, Gaetano* (1746-1818), de la Toscane, physicien et mathématicien ; à la mort du jésuite Leonardo Ximènes, fondateur de l'Observatoire astronomique et sismologique de Florence, le Père Del Ricco lui a succédé à la chaire d'astronomie et a été le premier Piariste directeur de cette institution ; il a aussi été le précepteur du futur grand-duc de Toscane, Fernand III.
- *Feliú, Benito* (1732-1801), de l'Aragon, bibliste et professeur de philosophie et de théologie ; membre numéraire de la *Sociedad de Amigos del País* [*Société des Amis du Pays*], pendant 25 ans, atteignant une grande réputation parmi les sages d'Espagne et d'Europe ; il a collaboré à la réforme de l'Université de Valence. Il a proposé la séparation des études de Grammaire catalane de celle latine. Il a aussi été Provincial de la Province d'Aragon.
- *Konarski, Estanislao* (1699-1773), de la Pologne, pédagogue et humaniste ; il a fondé le Collège des Nobles de Varsovie ; il a établi un nouveau système d'éducation et d'enseignement qui s'est étendu dans toute la Pologne ; réformateur du Parlementarisme de son pays ; il est considéré comme "le pédagogue de la Pologne" et "le père de la Patrie".
- *Marx, Graciano* (1721-1810), de l'Autriche, pédagogue et réformateur de l'enseignement en Autriche ; nommé Recteur de l'Académie de Savoie par l'Impératrice Marie Thérèse ; il a aussi reçu la charge de préparer la réforme du programme de l'enseignement national, postérieurement approuvé par la Commission d'études de la Cour à l'unanimité ; ce programme a été en vigueur de 1775 à 1804.
- *Maschat, Remigio* (1692-1747), de la Bohême. Ses publications en droit canonique ont fait leur époque et ont été réimprimées

plusieurs fois, non seulement en Bohême son pays, mais aussi à Rome, à Augsbourg, à Venise et à Madrid.

- *Merino, Andrés* (1730-1787), de la Castille, excellent calligraphe, il a écrit des livres programmés pour l'école primaire. Son œuvre principale porte le titre de "*Escuela Paleográfica ó de leer Letras Antiguas, desde la entrada de los Godos en España hasta nuestros días*". [*École paléographique ou lire les lettres antiques depuis l'entrée des visigoths en Espagne jusqu'à nos jours*"]
- *Natali, Martín* (1730-1791), de la Province romaine, professeur de théologie à l'Université de Pavie.
- *Osinski, Germán* (1738-1802), de la Pologne, physicien, biologiste et homme des lettres ; professeur de physique, il a acquis une grande notoriété pour ses expériences en cette matière ; il a construit des paratonnerres et a été considéré "le premier électricien de la Pologne". Il a été le premier de son pays à étudier la composition de l'air et la verdure des plantes.
- *Piaggio, Antonio* (1713-1797), de la Ligurie, calligraphe exceptionnel de la Bibliothèque vaticane, il a inventé une méthode pour récupérer les papyrus carbonisés par Herculano, utilisée pendant longtemps.
- *Sakl, Agustín* (1642-1717), de la Bohême, ami personnel du philosophe Leibnitz ; il a publié des œuvres de Mathématique supérieure.
- *Scío, Felipe* (1738-1796), de la Castille, bibliste et pédagogue, il a publié, en 1780, la "*Método uniforme*" [*Méthode uniforme*] pour l'enseignement primaire, développant en Castille la méthode de Pascal pour l'enseignement de la lecture. Il a réformé la méthode d'enseignement des Humanités en instaurant le recours direct aux classiques. Il a joui de la confiance de Charles III, qui lui a confié l'éducation de ses petits enfants, nièces et neveux. Charles IV l'a nommé professeur de religion du futur Roi Fernand VII. Sa plus grande gloire a été d'avoir réalisé la première version intégrale de la Bible *Vulgata* en espagnol.

2.4. La vie religieuse et le gouvernement de l'ordre

Une période florissante

Selon le Père Ausenda, les 60 premières années de ce siècle doivent être considérées parmi les meilleures périodes de l'histoire des Écoles Pies.

Le Chapitre Général de 1718, soigneusement préparé par le Général Andrea Boschi, a été le plus important du siècle par les ordonnances relatives aux études des jeunes et tant d'autres aspects de la vie piariste qu'il a émis.

L'observance régulière a constitué la préoccupation principale des Chapitres Généraux, ainsi que des Pères Généraux et Provinciaux.

L'Ordre a eu une réputation de sérieux et de rigueur et a donné comme fruits, des religieux distingués par leur sainteté et par leur importance sociale (évêques, consultants des Papes et des Princes, membres de conseils et organismes officiels,...). San Pampilo Maria Pirrotti (1710-1766) représente le cas de sainteté le plus haut reconnu par l'Église. Mais il y a eu beaucoup d'autres qui se sont distingués par leur sainteté.

En général, la formation des jeunes a été bonne, aussi bien dans les noviciats que dans les juniorats, et leur nombre a toujours été haut. Cette formation était régie par la "*Methodus seu Ratio Studiorum pro Religiosis nostris*" approuvée par le Chapitre Général de 1718 qui a été élaboré sur la base du plan du Père Pirroni. Malheureusement, elle n'a pas toujours été observée de la même manière : en Pologne et en Hongrie, ce programme, mis à jour avec des règlements propres, a été maintenu à un bon niveau pendant tout le temps ; mais en Italie, la pauvreté et le manque des professeurs ont amené, au cours de la dernière décennie, à répéter l'erreur d'envoyer les jeunes au Collège sans avoir terminé leurs études. A partir de 1748 l'étude du droit canonique s'y est ajoutée. Et on a repris à insister sur l'étude des mathématiques.

Recompilation et publication des Constitutions et des Règles

Il a été jugé de grande importance de recueillir et de publier tout ce qui favorisait l'observance régulière et l'esprit calasancienne :

- Il a été porté à terme diverses publications qui, bien que dépourvues de caractère officiel, ont été assez diffuses et ont eu des effets

non négligeables. Par exemple : celle du Père Général Paulino Che-lucci en 1754 ; celle de la Province de Castille en 1761 ; celle de la Province de Pologne en 1768.

- Le Père Général Cayetano Ramo a publié l'édition officielle en 1781. Le succès de cette édition a été tellement grand qu'elle a dû être rééditée plusieurs fois au cours de ce siècle. Elle contenait principalement : les Constitutions, les Règles communes, les Rites communs, les Canons pénitentiaires.

Entre autres, il a été établi les actes communs d'oraison qui sont res-tés en vigueur jusqu'au Concile Vatican II, et qui étaient les suivants :

- Le matin : Angélus, Psaume *Miserere*, méditation sur la passion (une heure, réduite, par la suite, à une demie heure).
- A la mi-journée : Examen de conscience.
- Avant le souper : couronne de 5 Psaumes de Marie, oraison men-tale sur les novissimes (une demie heure, réduite, par la suite à un quart d'heure).
- Avant le repos nocturne : Litanie des Saints, Examen de conscien-ce, *Sub tuum praesidium*.

Le vécu ou l'expérience des vœux

On continue d'y insister, mais des changements sont introduits petit à petit :

- Pauvreté et austérité : dans la formule de la profession déjà, la pa-role "somme" n'apparaît pas. Bien tôt est née l'habitude d'avoir de l'argent à sa disposition dans les mains du Supérieur (futur pécu-le), laquelle habitude a aussi été autorisée par le Chapitre Générale de 1718. On adapte l'habit à celui des autres clercs réguliers ; on supprime la barbe, on signe avec les prénoms et noms civils.
- Obéissance : le problème principal à ce propos a été l'interférence des autorités ecclésiastiques et civiles pour le manque d'exécution de quelque ordre ou transfert.
- Chasteté : c'est à peine qu'on en parle, conformément aux habitu-des de l'époque ; mais des peines ont été établies pour les transgres-seurs.

- Enseignement : en plus du rappel du caractère perpétuel de ce vœu (il y avait des Provinciaux ou d'autres Supérieurs qui ne voulaient pas retourner à l'enseignement à la fin de leur mandat), le Chapitre Général de 1718 a forgé l'expression, toujours vivante dans la tradition piariste, selon laquelle "le vœu d'enseigner implique le vœu d'apprendre". Il y a eu de fréquents appels d'attention pour qu'on ne se dispense pas de "faire l'école" sous prétexte de prédiquer ou de confesser.

La béatification et la canonisation du Fondateur

Le 18 août 1748, José de Calasanz est proclamé Bienheureux par le Pape Benoît XIV (Próspero Lambertini) qui, à l'accomplissement du centenaire de sa mort, le 25 du même mois, s'est rendu personnellement à Saint Pantaléon, se prosterner devant la tombe du nouveau Bienheureux.

Le 16 juillet 1767, José de Calasanz est proclamé Saint par Clément XIII.

Outre à mettre en évidence la figure du Fondateur des Écoles Pies devant la Curie romaine et devant l'Église en général, cet évènement a servi à renforcer l'esprit calasancien des *Scolopi* comme préparation, pourrait-on dire, aux temps difficiles de la désagrégation du gouvernement de l'Ordre.

Les généralats de 12 ans

Confronté à des inconvénients pratiques, principalement d'ordre économique et d'organisation, de convoquer des Chapitres Généraux fréquents, la Curie Généralice a exposé ses désirs au Saint Siège. Et par le Bref "*Christianae pietatis*" de 1758, le Pape Benoît XIV a décidé que désormais, les Généraux seraient nommés pour 12 ans, et que les Chapitres Généraux se célébreraient également à cette fréquence. Les Assistants par contre continueraient à être élus pour six ans. Par conséquent, six ans après la célébration du Chapitre Général, on convoquait la "Congrégation Générale" pour élire les Assistants. Cette "Congrégation Générale" était composée par le Général et ses Assistants, le Procureur Général et les Provinciaux. Ce décret est entré en vigueur en 1760. Mais cette pratique aussi a eu ses inconvénients. Et, en effet, en 1804, il a été décidé que, de nouveau, les mandats des Généraux dureraient 6 ans.

Le premier Général élu pour 12 ans a été le Père José Maria Guria, mort en 1771, avant le terme du mandat. L'évènement le plus notable de son généralat a été la canonisation de José de Calasanz en 1767.

Mais aussi, pendant ces années, quelque chose a commencé ; quelque chose qui allait provoquer une vraie crise, même si ses effets les plus pernicioeux pour l'Ordre ne se sont révélés que plus tard. En effet, parmi les nôtres, les doctrines jansénistes, royalistes, “illustrées”, etc. ont commencé à émerger, désorientant, pendant les dernières années du 18^{ème} siècle, un nombre considérable de Piaristes bien qualifiés, particulièrement à Rome et en Italie où certains sont allés jusqu'à s'intégrer dans les rangs des révolutionnaires jacobins ; et le Père José Solari est même allé jusqu'à devenir membre du gouvernement de la “República Romana” [République Romaine], proclamée en 1798.

Le Père José Beccaria (1738-1813), élu Général en 1796, a gouverné l'Ordre pendant 12 ans, avec grande prudence et effort en ces temps très difficiles. Il n'a pas pu exercer dûment ses fonctions à cause des évènements politiques et militaires (guerres napoléoniennes, transformations révolutionnaires en Italie, troisième répartition de la Pologne) : il a d'abord été contraint d'abandonner Rome pendant quelque temps ; et quand il y est retourné, il ne lui a pas été permis de maintenir des relations régulières avec les Provinces les plus éloignées, ni même avec la Sicile et la Sardaigne. Il a dû assister, impuissant, à la désagrégation de l'Ordre et à la désintégration des Provinces de Ligurie et Naples, à la disparation officielle de la Province de Pologne (les religieux ont dû se réorganiser selon les nouveaux territoires nés de la répartition de la Pologne de 1795) et à la perte de beaucoup de religieux et de maisons.

Autonomie des Provinces et tendances séparatistes

Depuis l'époque de Saint José de Calasanz, le Père Général, avec le vote de ses Assistants, nommait les Supérieurs provinciaux en toute liberté. Cependant, les Provinces ont commencé à exprimer le désir de jouir d'une grande autonomie, surtout les plus éloignées comme la Pologne et la Hongrie où, la connaissance par la Congrégation Générale des candidats potentiels résultait très difficile.

En 1744, le Pape a établi pour l'Italie, et en 1759 pour toutes les Provinces de l'Ordre, que pour élire un supérieur provincial ou un Recteur

d'une maison, la Congrégation Générale ne pouvait pas sortir de la *terna* que lui présenterait, pour chaque cas, la Province en question.

La tendance séparatiste a acquis force et dramatisme avec la politique royaliste que beaucoup d'Etats ont adoptée vers la fin du siècle. L'Empire d'Autriche a été le premier : avec les lois que l'Empereur José II (Joséphisme) a dictées en 1781, les Provinces d'Autriche, de Hongrie et de Bohême ont cessé de dépendre de Rome et n'ont pas pu participer au Chapitre Général de 1784. Les Bourbons du royaume de Naples ont suivi un parcours similaire, et en 1788, ils ont imposé la séparation de Rome pour les Provinces de Naples, Sicile et Puglie. Les Bourbons d'Espagne ont fait de même peu après. À cause de cela et pour d'autres raisons, le Chapitre Général de 1796 n'a pu compter que sur les Italiens. Cette attitude séparatiste a aussi été encouragée, à certaines occasions, par des Piaristes éminents.

Suite à tout cela, l'Ordre a été divisé, de fait, en trois troncs (Empire d'Autriche, Espagne, Italie). Et on pourrait parler d'un quatrième ; car en Pologne et en Hongrie également, les Piaristes menaient une vie autonome, même s'ils s'efforçaient pour rester unis au centre de Rome.

Tout cela a débouché sur la Bulle du Pape Pie VII "*Inter graviores*", en 1804, dont nous parlerons dans le Chapitre suivant.

2.5. La convulsion du changement de siècle

Les 25 ans qui vont du début de la Révolution française (1789) au Congrès de Vienne (1815), après la défaite de Napoléon, supposent une profonde convulsion politique, idéologique, religieuse et morale dans tout le continent européen. Bien que la Révolution ait failli du point de vue militaire, ses idées ont continué à se répandre sous forme de libéralisme, modéré ou radical. L'Église et, sans doute, les Écoles Pies, ont vécu cette crise de manière traumatisante.

Concernant notre Ordre, il convient de signaler que :

- La vie religieuse s'est vue entraînée dans de fortes tensions et contradictions. À l'intérieur : excès de formalisme et de routine, fruit de l'époque antérieure ; désunion d'avec Rome, profond malaise à cause de la présence des religieux atteints par les nouvelles idées ; pratiques non conformes au vœu de pauvreté (certains types de pécules) ; carence de formation chez plusieurs religieux due à l'instabilité ambiante.

De l'extérieur : ingérence et obstacle de la part des autorités civiles, idées dominantes contraires à la vie religieuse, lois de dissolution d'Ordres et Congrégations religieux,...

- Le ministère scolaire a été spécialement secoué : l'étatisme centraliste a cherché à avoir le contrôle sur toutes les activités publiques, spécialement sur l'enseignement. Les programmes officiels d'enseignement ont fini par être un dur corset pour l'école calasancienne.

Le laïcisme et la nouvelle conception de l'éducation en ligne avec J. J. Rousseau ont fortement mis en difficulté l'éducation chrétienne.

Pour l'illustration et le libéralisme, l'éducation ne pouvait pas rester dans les mains de l'Église ; car cela équivalait à perpétuer le frein du progrès et de la liberté individuelle. Dans tous les États, en commençant par la France, on a créé l'école primaire nationale (obligatoire, gratuite et laïque). Les régimes libéraux du 20^{ème} siècle, y compris les plus modérés, ont cherché à imposer une politique éducative basée sur le centralisme et l'étatisme.

Révolution française et période napoléonienne	
1789 - États généraux. Assaut à la Bastille	1804 - Napoléon, Empereur
1796 - Napoléon, Commandant chef de l'Armée en Italie	1808 - Envahit l'Espagne
1799 - Coup d'État de Napoléon : Premier Consul	1814 - Abdique à Fontainebleau
1802 - Napoléon, Consul à vie	1815 - Waterloo. Congrès de Vienne

3. XIX^e SIÈCLE (1804-1904) : UN SIÈCLE DE DÉSAGRÉGATION DOULOUREUSE

Supérieurs Généraux

José Becaria (1796-1808)

- Comme Vicaire Général : Arcángel Isaia (1808-1814)
- Comme Vicaire Général : Jacobo Baldovineti (1814-1816)
- Comme Vicaire Général : Estanislao Stefanini (1816-1818)

Carlos María Lenzi (1818-1819). Fait évêque, il a été remplacé par

Ignacio Satta (mai 1819-mai 1820). Après sa mort, il a été remplacé par
Giovanni Battista Evangelisti (mai 1820-octobre 1824)

Vicente María d'Addiego (1824-1830). Après sa mort, il a été remplacé par

José Rollerio (mars 1830-mai 1830)

- Comme Vicaire Général : Pompilio Casella (1830-1836)

Giovanni Battista Rosani (1836-1842)

- Comme Vicaire Général : Giovanni Battista Rosani (1842-1844). Fait évêque, il a été remplacé par

Juan Inghirami (1844-1848)

Genaro Fucile (1848-1861)

Giovanni Battista Perrando (1861-1868)

José Calasanz Casanovas (1868-1884). Sur sa demande, il a été remplacé par

Mauro Ricci (août 1884-septembre 1886)

Mauro Ricci (1886-1900). Après sa mort, il a été remplacé par

Dionisio Tassinari (janvier 1900-avril 1900)

Alfonso María Mistrángelo (1900-1904)

Les Vicaires généraux d'Espagne pendant cette période peuvent être consultés in "Escuelas Pías. Ser e historia", p. 282.

3.1. La Bulle “*Inter graviores*” et les Supérieurs généraux simultanés

Comme nous l'avons vu plus haut, les impositions civiles, parfois encouragées par certains Piaristes, avaient généré une situation de fragmentation préoccupante ou de séparation des Provinces piaristes, créant des blocs pratiquement autonomes. Le Pape Pie VII, par sa bulle “*Inter graviores*” du 15 mai 1804, a tenté de régulariser, dans la mesure du possible, ce genre de fonctionnement, sans rompre du tout l'unité originale. Cette régularisation n'a affecté que les Provinces espagnoles ; le bloc de l'Europe centrale était hors de son contrôle à cause des circonstances politico-militaires.

Dans la bulle, il était établi :

- Que la durée du généralat dans l'Ordre des Écoles Pies serait de 6 ans (ainsi s'annulait la disposition de Benoît XIV de 1758 qui parlait de 12 ans).
- Qu'il y aurait deux Supérieurs Généraux simultanés dans l'Ordre : l'un à Rome, l'autre en Espagne. Cependant, un seul devrait prendre le nom de Préposé Général et l'autre, celui de Vicaire Général tel qu'ils alterneraient au rythme de six ans. Ainsi, le titre de Général devrait être détenu un sextennat durant par celui de Rome et pendant un autre sextennat, par celui d'Espagne.

Peu après la publication de la bulle, le Père Gabriel Hernández a été nommé Vicaire Général en Espagne ; et reconduit plusieurs fois, il est resté en charge jusqu'en 1825. Et, quand, en 1808, le Père José Beccaria, dernier Général à 12 ans, a conclu son mandat, le titre de Préposé Général correspondait à celui d'Espagne, selon ce qui a été établi. Et, en effet, le Père Arcángel Isaia, élu lors du Chapitre Général de Rome cette année-là, a pris le titre de Vicaire Général. Il est curieux de noter que l'élection de ce Chapitre Général de Rome, comme les élections des autres Chapitres successifs, s'est faite par bulletins, envoyés par courrier et dépouillés par un agent spécial du Saint Siège ; car les impositions politiques et la situation désastreuse créée par la guerre empêchaient à beaucoup d'y assister.

En juillet 1830, la célébration de deux Chapitres Généraux, celui d'Espagne et celui de Rome, a coïncidé pour la première et la dernière fois.

Celui d'Espagne a élu et proclamé le Père Lorenzo Ramo Préposé Général, alors que celui de Rome a élu le Père Pompilio Cassella, portant le titre de Vicaire Général.

Ainsi se sont succédés les Supérieurs d'Espagne et de Rome, élus par les Chapitres Généraux respectifs ou désignés par le Saint Siège, quand les circonstances politiques ne permettaient pas de célébrer le Chapitre.

Le Pape Pie IX (1846-1878), ancien élève des Piaristes de Volterra en Etrurie (béatifié le 3 septembre 2000), a tenté la réunification de l'Ordre en 1861 ; mais ses suggestions se sont avérées infructueuses. Il l'a encore tenté en 1868 mettant au front de l'Ordre l'espagnol Calasanz Casanovas. Celui-ci a affronté la question avec détermination, mais aussi avec beaucoup d'habileté. Il a réussi à porter à terme une visite de courtoisie à la Province de l'Empire austro-hongrois. Il n'a pas pu obtenir plus à cette époque, mais il a ainsi ouvert le chemin de la réunification.

Il convient de souligner que, bien que divisées du point de vu du fonctionnement, de toutes parts, les Écoles Pies sont toutefois restées fidèles à l'esprit du Saint Fondateur et, au moins spirituellement unies, comme, par exemples, dans les suffrages pour les défunts. Ainsi, il a résulté que quand l'Ordre s'est réuni, en 1904, tous les Piaristes se sont reconnus fils de Calasanz.

3.2. Évolution de l'Ordre pendant le 19^{ème} siècle

Le siècle a commencé avec une diminution drastique du nombre de ses membres et de ses maisons, mais, de manière générale, une récupération claire, bien que non totale, s'est réalisée tout au long du siècle.

Les données à notre disposition parlent d'environ 3.000 Piaristes à la fin du 18^{ème} siècle (à l'explosion de la Révolution française, plus exactement).

En 1830, les statistiques nous parlent de 1230 religieux au total, ce qui suppose, évidemment, une chute drastique en peu de temps. Et à la fin du 19^{ème} siècle, on a atteint le chiffre d'environ 2.000 Piaristes au total, ce qui indique une récupération considérable.

Mais l'évolution des Provinces prises individuellement est inégale. C'est pour cette raison que nous allons chercher de nous approcher de chaque bloc et de chaque Province pour essayer de comprendre ce qui s'y est passé.

a) L'Italie

Les Écoles Pies d'Italie ont souffert de très grandes pertes, et la récupération a été modeste. Si elles ont fini le siècle précédant avec quelques 1.000 religieux, à la fin du 19^{ème} siècle, elles ne dépassaient pas les 300 unités.

Il ne faut pas oublier qu'aux confusions et persécutions provoquées par les invasions napoléoniennes et par les mouvements révolutionnaires qui leur ont succédé, s'est ajouté le long calvaire que suppose pour l'Église et les Ordres religieux, les guerres et conflits de l'unification de l'Italie qui s'est conclue en 1870 avec l'assaut de Rome où le Pape se sentira prisonnier du gouvernement massonnique du Roi Victor Emmanuel II.

Mais suivons l'évolution avec quelques détails :

- Les guerres napoléoniennes et les révolutions des principes du siècle ont réduit presque à rien les Provinces de Ligurie et de Campanie (Naples).
- La Province romaine a été gravement endommagée, voyant son effectif se réduire à un peu plus de 100 par rapport à plus de 300 religieux qu'elle avait en 1790.
- Les Provinces de Sicile et Sardaigne ont connu des dommages mineurs.
- Et les Provinces de Toscane et de Puglie sont restées presque indemnes.

Pendant ces 25 ans, les Supérieurs se sont efforcés de toute leur énergie, à s'opposer à la décomposition de la vie religieuse et à la décadence des écoles. Ils ont au moins obtenu qu'après 1815, les Provinces qui avaient souffert le plus s'efforcent pour se restructurer et se rénover spirituellement : la Ligurie s'est refaite lentement et difficilement, mais la Campania (Naples) n'a pas réussi à réunir les religieux dispersés. C'est pour cette raison qu'en 1823, elle s'est de nouveau unie avec la Province de Puglie pour former une seule et même Province qu'on a de nouveau appelée Province de Naples. A partir de ce moment, elle a commencé à fleurir et le nombre de ses religieux a augmenté. La Toscane aussi s'est mise à croître.

Au milieu du siècle, les Écoles Pies d'Italie comptaient déjà autour de 600 religieux. Les révolutions politiques qui ont eu lieu dans toute l'Europe autour de 1848 n'ont pas provoqué de grandes ruptures pour les Piaristes. Et les choses sont allées assez bien jusqu'à la révolution de 1859.

Les mouvements politiques et les guerres qui ont abouti à l'unification de l'Italie, ou, pour le dire mieux, les gouvernements qu'ils étaient en train d'imposer, ont gravement endommagé les Écoles Pies.

La politique libérale avait commencé dans le Royaume de Savoie avec le désamortissement des biens ecclésiastiques (1850) et d'autres mesures contre l'Église et ses institutions. Cette politique était en train de s'étendre aux États qui s'incorporaient dans le Royaume de Victor Emmanuel II. L'unification était donc en train de se faire "contre" l'Église et contre le Pape. Malgré les tentatives de dialogue, surtout au début du pontificat de Pie IX (1846-1878), l'atmosphère religieuse s'est raréfiée jusqu'à diviser profondément les consciences des catholiques : dans un premier lieu, l'Église s'est replié sur elle-même, interdisant à ses fidèles de participer aux institutions de l'État ; mais plus tard, elle les a mobilisés à lutter contre les tendances antireligieuses du gouvernement par des Congrès, des campagnes, etc.

Les conséquences de cet affrontement ont été très dures pour les Congrégations religieuses : loi de 1866 refusant la reconnaissance juridique à presque 2.000 Ordres, Congrégations et Organisations religieuses ; attributions de leurs biens à l'État ; contrôle de l'enseignement par l'État dans les centres religieux ; exigence de titres d'études civiles pour enseigner ; expulsion des religieux de leurs maisons, exceptées les habitations annexées aux églises de culte publique; interdiction d'admettre des novices ; etc.

Dans la réaction des Piaristes devant cette situation, on constate, des fois, la porosité par rapport à la moyenne culturelle et sociale. Ce ne semble pas une position unique, fermée aux problèmes qui impliquait la transformation du pays en un État unitaire et moderne. Le Père Ernesto affirme à ce propos : *“En vérité, les Piaristes ne se sont pas tous alignés à ces directives intransigeantes ; on ne perçoit pas l'écho du conflit entre le clérical et l'anticlérical. Dans les expressions très significatives de leur culture, les Piaristes apparaissaient ouverts aux influences de Gioberti et de Rosmini, au point de susciter non moins de méfiance de la part des Curies ecclésiastiques, dépourvus, comme ils étaient, d'une idéologie vraie et propre contrairement à l'Ordre des jésuites”*.

De toutes les façons, avec les lois dictées pendant la décennie de 1861 dont nous avons fait mention ci-dessus, le gouvernement a infligé un coup mortel aux Provinces de Sicile et de Sardaigne qui allaient disparaître. Les quatre autres Provinces ont survécu et ont repris leurs activités avec pas moins de difficultés. En Toscane, ces lois ont été appliquées plus tard, pendant la décennie de 1870, mais leurs effets ont été plus dévastant. Et la Province de Naples qui avait atteint le chiffre de 240 religieux au milieu du siècle, s'est révélée la plus faible face à de nouvelles difficultés : beaucoup de ses membres s'en sont allés, pas mal d'entre eux se sont engagés comme maîtres dans d'autres centres ou comme prêtres séculiers.

En 1888, les Scolopi italiens étaient plus de 300, répartis de la manière suivante :

- Province Romaine : 80.
- Province de Ligurie : 84.
- Province de Toscane : 135.
- Province de Naples : 17, en 3 communautés.

b) La Pologne et la Lituanie

Le 19^{ème} siècle a été catastrophique pour les Écoles Pies de ces deux régions. Si à la fin du siècle précédent, ces deux Provinces piaristes réunissaient plus de 400 religieux (la Pologne avec 24 maisons et environs 300 religieux, la Lituanie avec 12 maisons et environs 150 religieux), à la fin du 19^{ème} siècle, il n'en restait que 15 en Pologne. La Lituanie avait complètement disparu.

Allons-y par partie, l'une après l'autre :

La Pologne

Avec la troisième division du pays en 1795 (les deux premières ont eu lieu en 1772 et 1793) entre la Prusse, l'Empire austro-hongrois et la Russie, cette Province piariste a dû aussi se diviser :

- Les maisons qui sont restées sous la domination russe sont passées à la Province de Lituanie et ont mené une vie précaire.
- Les maisons qui étaient restées sous la domination de l'Empire d'Autriche ont formé la Province de Galitzie occidentale. Elle comptait cinq maisons et a duré très peu (1775-1810)
- Les maisons qui sont restées sous la domination de la Prusse ont formé la Province dite de Borussia (1795-1807) jusqu'à ce que Napoléon a défait la Prusse en 1806-07 et a créé le Ducat de Varsovie, politiquement indépendant.

A partir de ce moment, les maisons qui s'y sont retrouvées se sont organisées en ce qui a été appelé la Province du Ducat de Varsovie. Cette Province a disparu avec la fin du dit Ducat ; ceci est advenu avec le Congrès de Vienne de 1815. C'est ici que s'est reconstitué le Royaume de Pologne, bien que comme partie de l'Empire Russe.

Ceci a permis à toutes les maisons piaristes sous la domination russe de former facilement la Province de Pologne en 1816 et de travailler assez tranquillement jusqu'en 1832. Mais suite à la faillite de l'insurrection nationaliste polonaise de 1830, le gouvernement du Tsar Nicolas I a transformé la Pologne en une simple Province russe. Il a alors interdit à tous les religieux d'avoir des écoles. Dans ces circonstances, les Piaristes se sont consacrés à développer des activités pastorales et culturelles dans les églises annexées à leurs collèges (culte, catéchisme, représentations théâtrales, etc.). Après la nouvelle insurrection polonaise de 1863, le Tsar russe a interdit aux religieux tous types d'activités. Et la Province piariste a été supprimée. Beaucoup de nôtres ont été déportés en Sibérie, d'autres se sont dispersés et certains autres ont fui à l'étranger.

Deux de ces réfugiés, les Pères A. Slotwinski et T. Chromechi, ont réussi, avec l'aide du Père Général, Calasanz Casanovas, à récupérer, en 1873, l'ancien collège de Cracovie. Ils y ont construit une communauté piariste avec 15 religieux. Cela a été le germe de la restauration des Écoles Pies dans ce pays, qui sera mené à terme à partir de 1892 et dans lequel la Province de Pologne renaîtra.



La Lituanie

C'était une Province florissante à partir de 1736, elle avait même quelques maisons en territoire russe dont une à Saint Petersburg. Quand la Lituanie a été annexée à la Russie, en 1795, les Piaristes ont pu continuer leur activité d'enseignement, adoptant les programmes scolaires proposés par l'Université de Vilna en s'y assujettissant. Mais en 1832, le gouvernement du Tsar Nicolas I a fermé presque toutes leurs écoles, exceptées trois qui ont aussi été successivement fermées (en 1842, 1844 et 1853). Ainsi, la Province piariste de Lituanie a cessé d'exister. Les derniers Piaristes qui géraient un internat ont été obligés de se retirer dans un couvent des franciscains.

c) *Les Provinces de l'Empire Austro-hongrois*

Les quatre Provinces que les Piaristes ont réussi à tenir dans l'Empire d'Autriche-Hongrie ont connu des sorts inégaux pendant le 19^{ème} siècle.

Province Rhénano-suisse (1776-1808)

Pour contourner les difficultés relatives aux maisons les plus éloignées de la partie occidentale de l'Allemagne, il a été créé, en 1762, une Vice-province indépendante qui a atteint la condition de Province en 1776. Elle réunissait six maisons des Provinces de Bohême et d'Autriche. En suite, trois autres maisons ont été créées dont deux en Suisse.

Elle n'a jamais eu beaucoup de religieux et sa situation économique a été proche de la pénurie, quoique son prestige intellectuel ait réussi à devenir important.

La Révolution Française et les guerres subséquentes ont détruit les terres de la rive gauche du Rhin et les maisons piaristes ont disparu l'une après l'autre. Ainsi, en 1808, on a considéré la Province Rhénano-suisse annihilée : "*Expiravit omnino provincia nostra*" (notre Province a complètement expiré), ont écrit en cette date deux *Scolopi* de Templen dans leur dernière lettre au Père Général. Et quatre ans plus tard, à Krin, les troupes de Napoléon ont assassiné le Père Hemmerle, dernier Piariste de cette Province qui ne sera pas restaurée.

Province de Bohême et Moravie (actuelle République Tchèque)

Cette Province procède de la partition, en 1751, de l'ancienne Province piariste d'Allemagne, fondée par Saint José de Calasanz. Elle avait des maisons en Silésie, en Moravie et en Bohême.

A partir de 1781, elle a été dominée par le plus furieux des royalismes de l'Empereur qui a voulu contrôler jusqu'à la vie religieuse et a imposé la séparation de Rome. Cela a signé le début d'une certaine décadence, bien qu'elle ait eu les forces de créer trois nouvelles fondations et de mener une vie assez florissante pendant la première moitié du 19^{ème} siècle.

Avec la révolution de 1848, cette Province est entrée dans une crise grave, motivée fondamentalement par deux causes : *primo*, avoir refusé ou ne pas avoir été capable de s'adapter aux nouvelles lois qui exigeaient des titres civils pour enseigner. Les Piaristes ont abandonné les collèges



et se sont consacrés à des tâches pastorales, pendant que les collèges ont dû être administrés par des maîtres laïcs. D'autres lois civiles facilitaient aux religieux et aux prêtres l'abandon de leur état et leur passage au clergé diocésain. Et beaucoup de Piaristes ont quitté l'Ordre.

Dans ces conditions, entre 1870 et 1871, la Province a perdu les jeunes et les novices par manque de moyens pour les maintenir, et le caractère incertain du futur des Écoles Pies. Le Père Général Casanovas écrivait en 1872 : *La disparition de l'Ordre dans ces Provinces, par nécessité de renvoyer tous les novices, car les moyens pour les maintenir manquent, et l'abandon de l'Ordre par les religieux.*

Cela se reflète dans le cadre de l'évolution du nombre des religieux ci-dessous.

- Année 1802: 257 religieux
- Année 1830: 307 religieux
- Année 1880: 112 religieux
- Année 1900: 53 religieux

Province d'Autriche

Née aussi en 1751, de la partition de la Province germanique, elle a entrepris une époque de vitalité, alors qu'elle jouissait de la protection de la Cour. Ainsi, pendant la seconde moitié du siècle, elle a réussi à ouvrir jusqu'à 15 nouvelles maisons. La majorité de ces fondations ont été dues à la suppression des jésuites et à la bienveillance de l'Impératrice Marie Thérèse.

Le prestige des Piaristes a été grand, appuyé par la qualité de leur vie régulière, ainsi que par leur haut niveau intellectuel, académique et pastoral.

Cependant, ce niveau a chuté tout au long du 19^{ème} siècle pour diverses raisons : pendant la première moitié du siècle, à cause du royalisme furieux qui voulait s'intromettre dans tout et qui les a séparés de Rome. Et pendant la seconde moitié, à cause d'une série de lois civiles adverses auxquelles ils n'ont pas su répondre d'une manière adéquate (nécessité de titres civils pour enseigner, facilité de sortir de l'Ordre, interdiction des écoles confessionnelles).

Voici ci-dessous l'évolution du nombre des religieux :

- Année 1801: 136 religieux
- Année 1830: 124 religieux

- Année 1880: 48 religieux
- Année 1900: 28 religieux

Province de Hongrie

Dans cette Province, les choses se sont passées de manière très différente, bien qu'appartenant au même Empire. Cela est fondamentalement dû au travail et à l'effort des Piaristes.

La liberté politique dont jouissait le Royaume de Hongrie les a favorisés pendant la première moitié du siècle.

Cependant, à partir des évènements de 1848-49, ils ont dû souffrir de toutes les restrictions imposées par l'Autriche. Toutefois, leur ardeur pour l'étude les a conduits à s'adapter rapidement aux exigences du gouvernement, en obtenant des titres académiques, puis, en plus, la reconnaissance officielle de leurs écoles. Leur engagement traditionnel à se former de manière permanente et leur désir de s'impliquer dans les activités religieuses et sociales les ont amenés à être à l'avant-garde dans tous les domaines : la théologie, la philosophie, la pédagogie, la littérature et les sciences. Leur prestige comme professeurs a été également extraordinaire. Ainsi, les lois adverses édictées à cette époque les préjugeaient à peine.

Avec le pacte politique de 1867, la Hongrie a retrouvé les libertés, et les Piaristes ont su en profiter pour croître et s'améliorer à nouveau.

Voici les données statistiques qui reflètent son évolution positive :

- Année 1819: 359 religieux
- Année 1850: 263 religieux
- Année 1881: 312 religieux
- Année 1898: 390 religieux

L'Espagne

Situation politique

Le 19^{ème} siècle, en Espagne, est caractérisé par une mobilité extraordinaire et une complexité, en lutte continuelle entre traditionalistes et libéraux, et entre libéraux modérés et libéraux radicaux. Trois guerres civiles et d'autres externes (en Afrique et en Amérique) ont rendu la situation encore plus dramatique et complexe.

A plusieurs occasions, l'Église et les Ordres ou les Congrégations religieuses ont été victimes de lois injustes et de persécutions cruelles. A l'époque de la restauration monarchique d'Alphonse XII, on tentera de concilier le catholicisme avec le libéralisme modéré.

Le schéma du développement politique ci-après peut aider à mieux suivre son évolution :

Période	Dates	Étapes	Événements d'intérêts
Guerre d'Indépendance	1808-14	José I : 1808-1813	Suppression des Ordres religieux. Constitution de 1812.
Fernando VII	1814-33	Période absolutiste : 14-20	Les Ordres religieux commencent à se réorganiser.
		Période constitutionnelle : 20-23	Suppression partielle des Ordres religieux. Cent milles fils de S. Louis
		Période absolutiste : 23-33	Rétablissement des Ordres religieux
Régence de Marie Christine de Bourbon	1833-40	Cea Bemúdez, Martínez de la Rosa	1 ^{ère} Guerre Charliste: 1833-39
		Queipo de Llano: 34	Décrets antireligieux
		Mendizábal: 34-36	Désamortissement de 1835. Suppression maisons religieuses de moins de 12 membres
		Calatrava: 36	Constitution de 1837, radicale. Suppression des Ordres religieux.
Régence d'Espartero	1840-43		
Isabelle II	1843-68	Décennie modérée : 44-55	Constitution de 1845. Concordat de 1851. 2 ^{ème} Guerre Charliste : 1846-49
		Paire d'années progressiste : 54-56	Démocratisation de Pascal Madoz en 1855
		Gouvern. d'union libérale : 57-68	Guerre d'Afrique : 1859-60 Loi Moyano : 1857.
Gouvern. provisoire	1868-69	Rév. libérale de 68	Constitution de 1869, progressiste
Amédé de Savoie	1869-73		3 ^{ème} Guerre Charliste : 1872-76
1 ^{ère} République	1873-74		
Alphonse XII	1875-85	Restauration monarchique	Constitution de 1876, libérale modérée
Régence de Marie Christine de Habsbourg	1885-02		Perte de Cuba, des Philippines et de Porto-Rico.
Alphonse XIII	1902-31		

Les Écoles Pies d'Espagne dans leur ensemble.

On peut distinguer, fondamentalement, deux époques dans le développement des Écoles Pies tout au long du 19^{ème} siècle :

Première période (jusqu'en 1844).

C'est une période émaillée de difficultés contre lesquelles les Piaristes se sont défendus non sans problèmes.

- a) Ils ont commencé le 19^{ème} siècle avec environ 300 religieux. Mais les 6 années de la guerre d'indépendance (avec les avatars de la guerre et la suppression des Congrégations religieuses ordonnée par José I) les a fait descendre à la moitié : en 1814, ils ne sont que près de 150 religieux. Le reste s'était exlaustre, sécularisé ou est décédé.
- b) Pendant la première période absolutiste de Fernand VII (1814-20) les Piaristes peuvent se rendre dans leurs maisons religieuses et organiser leur vie et leurs activités.

Cependant, au cours de la période dite constitutionnelle (1820-23) a eu lieu la suppression partielle des Ordres et congrégation religieuses : les Supérieurs majeurs ont légalement disparu, et les maisons sont passées sous le contrôle des évêques. Cela a de nouveau provoqué quelques exlaustrations et sécularisations.

Pendant la deuxième période absolutiste (1823-33), les Congrégations religieuses ont été rétablies dans leurs situations antérieures à 1820. La situation des Écoles Pies s'améliore assez bien.

- c) Pendant la régence de Marie Christine de Bourbon (1833-40), les choses reprennent à s'empirer bien fort. Le libéralisme anticlérical s'empare de la situation, surtout pendant le gouvernement de certains Premiers Ministres qui se sont succédés les uns aux autres avec une telle célérité : en 1834, des assauts populaires aux couvents ont eu lieu à Madrid et dans plusieurs autres villes, avec de nombreux religieux assassinés et des maisons détruites.

En 1835, Mendizábal a mené à terme le fameux désamortissement des biens ecclésiastiques, qui, à coup sûr, n'a été rien d'autre que le point culminant des autres désamortissements qui ont eu lieu tout au long de ce siècle, avant et après Mendizábal. Il a également supprimé les mai-

sons des Ordres ou Congrégations religieuses qui avaient moins de 12 membres. En 1837 des Ordres et des Congrégations religieuses ont été supprimés, exceptées deux vouées à la bienfaisance ou à l'assistance publique (les Piaristes et les Vincentiens) et une troisième qui travaillait aux Philippines (les Augustiniens).

Il convient de signaler que, pour avoir été considérés "éducateurs du peuple", comme cela a été publiquement affirmé au Parlement, aux Piaristes a été appliqué le désamortissement mais non la suppression. Cependant, ces trois Ordres ne pouvaient pas admettre des novices. Cette situation, bien que privilégiée, a ruiné les Piaristes, pour les avoir privés d'éventuels revenus ou de biens nécessaires pour le maintien des collèges et des Communautés, pour l'interdiction d'admettre des novices et pour leur avoir fermé certaines maisons (celles qui avaient moins de 12 membres). En plus, leurs écoles ont été placées sous le contrôle de l'Etat. Tout cela a découragé certains religieux qui ont quitté l'Ordre.

Certains Piaristes ont fui à l'étranger, les uns en Italie, les autres en Amérique Latine où ils ont fondé des collèges dont l'existence a été, en général, éphémère : la Havane, entre 1812 et 1815 (il durera jusqu'en 1829); Montevideo, en 1835 (il durera jusqu'en 1875); Camagüey, en 1835 (il ne prospérera point).

Le Père Lasalde ("*Historia literaria y bibliográfica de las Escuelas Pías en España*", Madrid 1893) décrit la situation comme suit :

"Quand, en 1824, on a rouvert les noviciats fermés du temps des français, le personnel était très insuffisant, et il n'a pas été possible, pour ceux qui avaient alors pris l'habit calasancien, de s'attarder sur les études comme avant, car ils devaient prêter assistance aux écoles pendant qu'ils étudiaient, il était donc impossible qu'ils étudiassent les sciences en profondeur comme jadis. Pour cette raison, ils devaient être à un niveau inférieur par rapport à leurs contemporains. Si à cela s'ajoute le fait que ceux qui appartenaient au siècle précédent commençaient à manquer et que le travail pour soutenir les collèges existants était abondant, il n'y a pas à s'étonner que l'état de la corporation soit déplorable.

A l'aube de 1844, l'état des Écoles Pies en Espagne était très triste : les noviciats avaient été fermés dix ans passés ; les communautés avaient perdu presque le tiers de leur personnel ; il ne restait que très peu de supérieurs, toutefois sans titre canonique ; les collèges ne formaient pas une corporation ; le travail était abondant ; les espérances étaient presque perdues ; tout annonçait une dissolution proche et complète".

Deuxième période (1844-1902)

- a) La restauration des Écoles Pies a commencé pendant le règne d'Isabelle II (1843-1868); cela, malgré le fait que leurs écoles avaient perdu l'autonomie dont elles jouissaient d'abord et qu'elles étaient soumises à la législation officielle de l'État.

En 1846, le Père Jacinto Feliú (1787-1867) est nommé Commissaire Apostolique pour l'Espagne ; il est resté en charge pendant 18 ans. Son gouvernement s'est révélé véritablement bénéfique pour les Écoles Pies : l'Ordre a commencé à se réorganiser ; il a établi des normes précises pour la formation des jeunes religieux en prescrivant des études sérieuses et en donnant beaucoup d'importance aux mathématiques, à la philosophie et à la théologie ; il a envoyé les premiers Piaristes à Cuba où ils ont érigé des fondations à Guanabacoa (1857) et à Camagüey (1858) ; il a appuyé la fondation des Mères Piaristes. A la fin de son mandat, le nombre des Piaristes en Espagne avait notablement augmenté, et les quatre Provinces jouissaient d'une situation florissante.

Plusieurs décisions du gouvernement espagnol prises pendant ce temps se sont aussi répercutées sur les Écoles Pies : la signature du Concordat avec le Saint Siège (1851), l'approbation du plus important programme d'enseignement du siècle, avec la loi dite Moyano (1857), la déclaration selon laquelle, les centres d'enseignement non assujettis au contrôle de l'État seraient considérés comme des entreprises commerciales (1859).

- b) Pendant les années 1868-69, les religieux ont eu à affronter une nouvelle situation défavorable, la "Révolution Libérale de septembre" 1868, qui a contraint Isabelle II à se réfugier en France. De nouveau, les Ordres et les Congrégations religieux ont été supprimés. Une fois encore, les Piaristes ont été exemptés, bien que leurs centres soient devenus publics.

Les changements politiques (Amédée de Savoie : 1869/1873 et la première République : 1873/1874) ont continué à leur rendre la tâche difficile.

- c) Avec la pleine Restauration monarchique de 1875 qui a permis à Alphonse XII de commencer à régner, la situation de la vie religieuse, celle des Piaristes incluse, s'est remise à s'améliorer. C'est déjà une étape d'expansion véritable. Elle se reflète aussi bien sur l'augmentation rapide du nombre des religieux que sur le nombre élevé des fondations. En effet, au cours du dernier quart de siècle, les Piaristes

ont fondé 28 nouvelles maisons en Espagne à la charge de diverses démarcations. Voici le nombre des maisons fondées pendant cette période : Vicariat Général, 6 ; Province de Catalogne, 9 ; Province d'Aragon, 5 ; Province de Castille, 5 ; Province de Valence, 3.

Cependant, d'autres faits significatifs se sont produits :

- *Les maisons centrales* : pour une meilleure formation des jeunes Piaristes, le gouvernement de l'Ordre s'est intéressé à disposer de maisons exclusivement consacrées à cette tâche et bien dotées d'installations et de professeurs. Cela ne serait mieux garanti, a-t-on pensé, que si elles étaient interprovinciales, dépendant directement du Vicaire Général. Ainsi sont nés les centres d'études pour jeunes suivants :
 - Saint Marc de Léon (1879, pour le 1^{er} et le 2^{ème} cycle d'études, après le noviciat. Il a été fermé en 1888.
 - Monastère d'Irache (1885) où le 1er cycle d'études a été établi.
 - Saint Pierre de Cardena (1888) pour le 2^{ème} cycle, en remplacement de Saint Marc.
 - Tarrasa (1901) a remplacé Cardena.
- *Les Piaristes généralices* : normalement, trois périodes sont à distinguer ici : la préparation, l'institutionnalisation et la liquidation.
 - La préparation : à partir de 1875, le Vicaire Général d'Espagne, Juan Martra, inspiré par le Père Général, Calasanz Casanovas, a commencé à fomenter l'existence des religieux qui dépendraient directement de lui (et non de Provinces), afin de pouvoir mieux répondre aux nouvelles nécessités, spécialement en Amérique.
 - Institutionnalisation : en 1885, une espèce de démarcation personnelle et non territoriale s'institutionnalise juridiquement. En 1885, un noviciat est ouvert à Saint Marc de Léon (pour les Frères) et un autre à Irache (pour les clercs et les Frères). En 1888, le noviciat de Saint Marc est transféré à Saint Pierre de Cardena et admet des novices aussi bien clercs que Frères.

Les *généralices* ont augmenté rapidement tel que quand leur dissolution a été décidé, en 1897, ils étaient déjà 160. Ainsi, ils pouvaient porter à terme plusieurs nouvelles fondations. On parle de :

- Tucumán (Argentina): 1884
- La Concepcion (Chile): 1886
- Yumbel (Chile): 1886
- Copiapó (Chile): 1887
- La Seville: 1888
- Panama: 1889
- Buenos Aires: 1891
- Estella: 1893
- Córdoba (Argentine): 1894
- Porto Rico: 1894
- Santiago de Chile (Province): 1896

En 1897, l'institution des *généralices*, qui a produit tant de fruits, disparaît officiellement ; ses membres et ses maisons sont attribués aux diverses Province espagnoles.

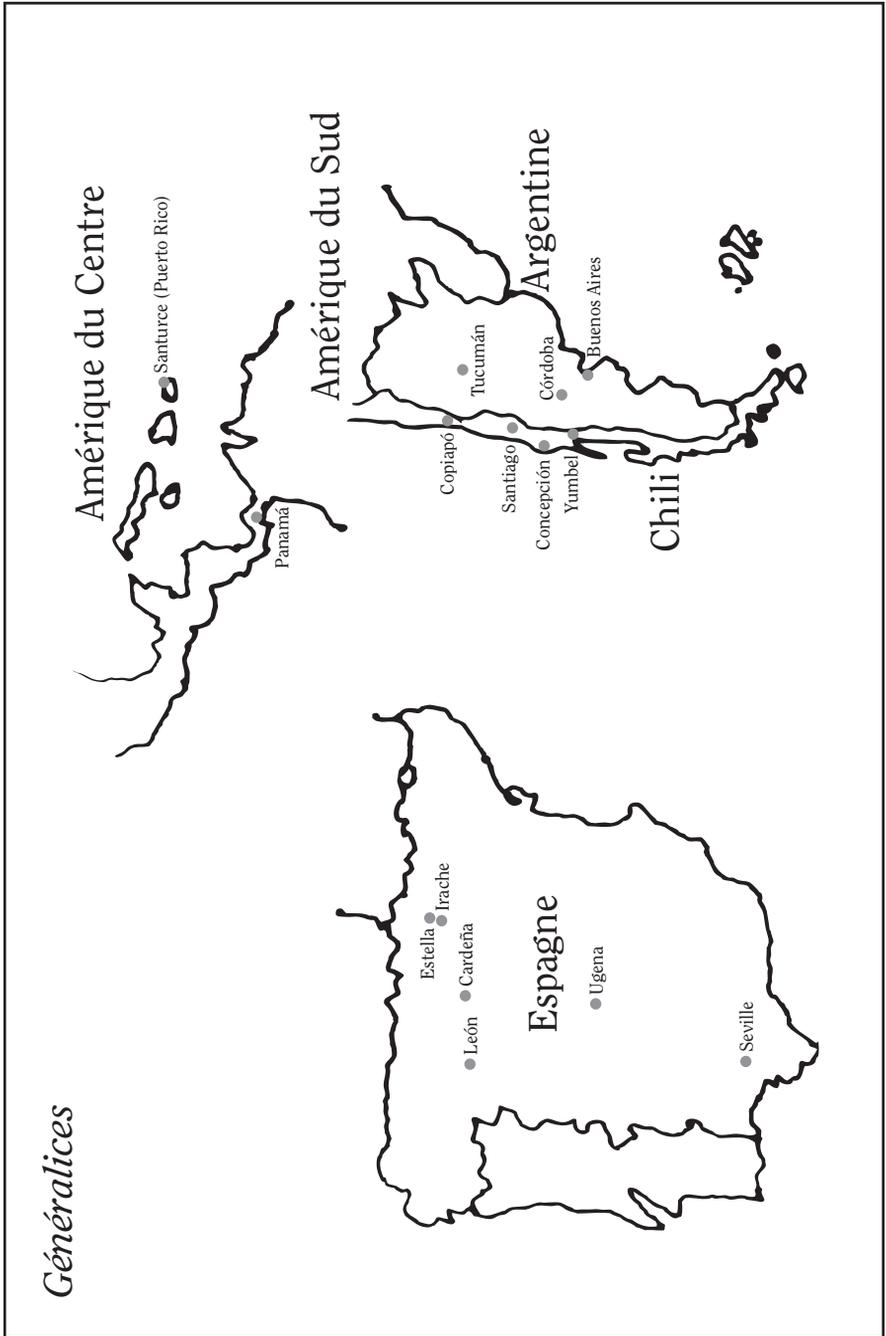
- La liquidation : jusqu'en 1904, les Vicaires généraux, Pedro Gómez et Eduardo Llanas, gèrent la liquidation lente de cette institution curieuse des *généralices*.

Les quatre Provinces ont évolué de manière parallèle, selon les circonstances de l'État espagnol. En effet, pendant la seconde moitié du siècle, toutes ont joui d'une période d'expansion florissante aussi bien en nombre de religieux qu'en nouvelles fondations.

La situation à la fin du siècle est reflétée dans le tableau ci-dessous :

	Aragon	Catalogne	Castille	Valence	Vicariat Général	TOTAL
Année de création	1742	1751	1754	1833		
Nbre. des religieux	219	342	316	105	160	1.142
Nbre. des maisons	14	21	15	6	3	59

En Espagne, les Piaristes ont donc expérimenté une croissance spectaculaire : le nombre des religieux est passé de 15 en 1814 à 1.142 en 1899 (912 prêtres ou clercs, 230 Frères *opérais*). Et les maisons ont atteint le nombre de 59. A l'aube du 20^{ème} siècle, les Écoles Pies d'Espagne représentent donc la majorité de l'Ordre.



3.3. Le ministère piariste dans les divers pays

a) Changements dans l'éducation suite au libéralisme

Le libéralisme visait les libertés civiles et le progrès. C'était toute une nouvelle manière de concevoir la vie et la société : sécularisée, laïque et fortement étatisée. Très tôt, il est apparu évident qu'au delà de tout cela, l'enseignement dans les écoles était essentiel. C'est à travers elles (les écoles), a-t-on pensé, que l'on pouvait et l'on devait transmettre la nouvelle culture à tous les citoyens.

Jusque là, l'Église et ses Ordres et Congrégations avaient pratiquement eu le monopole de l'enseignement. Cependant, elle était vue comme conservatrice, obscurantiste et opposée au progrès. Dans plusieurs pays européens, on a commencé à organiser un système d'instruction publique avec des tendances laïcistes et étatistes. Les libéraux voulaient empêcher l'enseignement de l'Église. Pour ce faire, ils ont fait recours à la suppression des Congrégations religieuses, la confiscation des immeubles et des biens, exigences des titres civils, imposition de programmes et systèmes d'enseignement, etc. Certaines fois, ils ont aussi offert des postes de travail dans l'école publique aux religieux qui s'exclaustraient.

Tout cela a provoqué de grandes tensions et des troubles, avec la défaite, presque toujours, des thèses ecclésiastiques en faveur des positions anticléricales et étatistes. Autres fois, ces questions constituaient la partie importante des Concordats avec le Saint Siègne.

L'Église s'est sans doute opposée à toutes ces tendances ; mais il s'est aussi fait que des expériences innovatrices importantes ont été vécues en son sein dans le domaine pédagogique, comme les "Écoles de l'Ave Maria" du Père Manjón, basées sur des méthodes intuitives. Avec le temps, beaucoup de centres religieux se sont adaptés aux nouvelles exigences.

b) Les nouveaux systèmes éducatifs étatiques et leurs répercussions sur nos écoles.

Les gouvernements de divers pays se sont mis à créer tout un système de lois et normes pour l'enseignement, qui devaient s'appliquer à tous les citoyens. Cet ordonnément du système éducatif a été fait de manière plus ou moins rapide, selon les pays : Mais les éléments utilisés ci et là sont similaires.

Citons-en les principaux :

Les plans officiels

Dans l'Empire austro-hongrois, ils étaient déjà introduits à partir de la fin du 18^{ème} siècle. Les lois de 1848 ont été restrictives, mais les réformes de 1866 et des années suivantes ont été radicales.

Pour les Écoles Pies, toutes ces lois ont signifié un changement important de leur style éducatif. Cependant, en Hongrie, les *Scolopi* jouissaient d'une grande autonomie grâce aussi bien à leur haut niveau de culture qu'à leur engagement dans le renforcement de la culture magyar.

En Italie, l'école a joué un rôle fondamental dans la cohésion du nouvel État. La loi Boncompagni a établi le droit-devoir de l'État dans le domaine de l'éducation et Pie IX a protesté parce que l'Église était exclue du système éducatif. La loi Casati reconnaissait aux personnes privées le droit d'ouvrir des écoles, tout en réservant à l'État leur organisation et leur contrôle. À partir de 1870, le modèle d'école unique et laïque se renforce. En 1879, l'école primaire devient obligatoire.

Le Père Général Casanovas insista pour que les écoles piaristes s'adaptent aux programmes et plans établis par les lois de l'État Italien, malgré la réticence de certains.

En Espagne les plans officiels ont été nombreux et souvent éphémères :

- 1824 : Plan général d'études
- 1825 : Plan et Règlement des écoles des premières lettres de Calomarde (les Piaristes sont intervenus dans sa conception).
- 1834 : Instruction pour le régime et gouvernement des écoles primaires : structure, enseignants, inspection.
- 1836 : Plan pour l'école secondaire.
- 1857 : Loi Générale de l'Instruction publique : enseignement primaire et secondaire (Plan Moyano). L'enseignement primaire y a été déclaré obligatoire, mais la norme ne pouvait être appliquée par manque de moyens.

L'échec de la politique éducative de l'État est confirmée par le fait qu'en 1900, le taux d'analphabétisme en Espagne s'élevait à 63% de la population, et des 30.000 élèves qui fréquentaient l'école secondaire, deux tiers étaient inscrits dans des centres privés et religieux.

Il convient de noter que les Écoles Pies ont bénéficié d'un "traitement spécial" en Espagne, étant l'objet d'exemption de plusieurs lois concernant l'édu-

cation publique. Ainsi, en 1837, quand les Cours approuvent la loi de suppression des Congrégations religieuses, les Écoles Pies font exception (en plus des Vincentiens et des Augustiniens), gardant les collèges regroupant au moins 12 Piaristes. Cependant plusieurs conditions leur sont imposées : elles seront prises pour des “écoles publiques”, leurs supérieurs ne seront pas reconnus, ni même leur union comme corporation; ils devront s’habiller comme les prêtres diocésains; elles ne pourront pas admettre des novices. Il est clair que les Écoles Pies sont éminemment populaires et que c’est le “*peuple*” qui les défend.

Al’époque de la restauration de Narváez, la Constitution espagnole [*Real orden*] du 15 novembre 1845 octroie pleine reconnaissance aux Écoles Pies comme Ordre religieux et ordonne qu’on ait envers les Piaristes “*les considérations que leur Institut mérite*”, qu’ils ont “*l’autorisation d’enseigner les matières philosophiques, dispensés de conditions requises pour établir des collèges, et l’exemption de titres et grades pour enseignement, avec certaines autres préventions sur les matricules*”. En 1901, le Père Llanas, Vicaire Général, exprime “*la gratitude à l’État pour les faveurs et les privilèges qu’Il nous a accordés exceptionnellement quand les Congrégations étaient menacées*”. En 1868, l’Espagne compte 34 maisons piaristes.

Cependant, même si les Écoles Pies bénéficiaient de ce traitement de faveur pendant le 19^{ème} siècle, pour ce qui concerne leur fonctionnement, elles étaient toujours assujetties aux plans éducatifs des gouvernements. Et elles ont toujours été considérées comme des “*auxiliaires utiles de l’instruction publique*”, et leurs centres, comme des “*écoles publiques*”. Quand ils ont perdu cette condition, avec la loi Moyano de 1857, pour avoir été déclarés entreprises commerciales, ils ont aussi perdu, en beaucoup de lieux, les subventions dont ils avaient joui jusqu’alors.

Titre officiel

Le titre officiel est exigé de manière de plus en plus pressante au fur et à mesure qu’on avance dans le siècle.

Autriche et Bohême : au milieu du 19^{ème} siècle déjà, il fallait présenter un examen d’État après avoir suivi trois ans de cours à l’université, pour pouvoir enseigner. Les *Scolopi* s’y sont opposés (âge avancé pour recommencer les études ; professeurs universitaires de tendance libérale et antireligieux). Le résultat a été néfaste : des professeurs laïcs ont dû être engagés et les écoles ont fini par fermer les portes pour des raisons économiques. Dans les années ‘70, les piaristes diplômés étaient souvent enseignants dans des écoles d’État.

Hongrie : les religieux ont obtenu des titres civils, ainsi le problème ne s'est pas posé avec acuité.

Italie : à partir de 1870, il a été exigé une licence ou des titres pour enseigner. Les Piaristes, en commençant par le Père Général Perrando, ont opté pour l'obtention des titres d'études, contrairement à l'avis des évêques. Finalement, le Pape a dû intervenir pour le leur permettre. Certains Piaristes ont profité de leurs titres d'études pour réaffirmer leur indépendance vis-à-vis de leurs supérieurs ou pour quitter l'Ordre.

Espagne : aucun titre officiel n'a été exigé aux Piaristes pour enseigner ; car, grâce à leurs études spécifiques, ils étaient considérés plus que préparé. Mais, à la longue, cette exception a été préjudiciable pour les nôtres.

L'inspection gouvernementale

Elle a été introduite parallèlement aux plans officiels d'enseignement.

Italie : elle a eu une présence remarquable, par le fait qu'il s'agissait d'imposer des normes unitaires pour le nouvel Etat unifié. En général, les Piaristes ont évité tout conflit en accueillant toujours les inspecteurs.

Espagne : les Piaristes ont bénéficié d'un traitement spécial, même en cette matière. Mais dans les plans de 1849, il a été établi que les inspecteurs visiteraient également nos centres d'enseignement primaire. Cette obligation a été confirmée par les inspecteurs en 1858.

Les examens des élèves

Les examens des élèves qui avaient lieu dans leurs propres centres ou ailleurs étaient contrôlés de plus en plus rigoureusement par les gouvernements.

Espagne : en cette matière également, les Piaristes ont été l'objet d'un traitement de faveur. En 1848, les collèges de Madrid ont été autorisés à faire passer les examens dans leurs propres centres. Cette concession a été élargie, en 1852, à tous les Instituts situés dans des centres habités qui n'avaient pas une université ou une école secondaire. En 1878 fut concédé l'intervention du Professeur du collège piariste dans le tribunal examinateur. Et en 1897, il a été répété officiellement que les Écoles Pies étaient l'unique Congrégation autorisée à faire passer les examens finaux dans leurs centres, avec la présence de leurs propres professeurs comme membres de la commission.

c) *Étatisation des centres piaristes*

La saisie des édifices, les lois sur les propriétés de fondations, les confiscations et la résiliation des conventions avec les autorités locales, etc. ont conduit à la fermeture de nombreux Instituts ou à leur cession à l'État ou à la municipalité.

Pologne et Lituanie : les raisons pour supprimer les collèges religieux ont été de caractère politique: le gouvernement russe a voulu ainsi affaiblir la résistance nationaliste polonaise.

Italie : la politique libérale et anticléricale a abouti à la suppression des Congrégations religieuses et à la saisie des biens ecclésiastiques. Ainsi, par exemple, l'administration du collège Nazaréen a été confiée à une commission de l'État. Même la maison de Saint Pantaléon a été saisie par le gouvernement en 1874 et cédée à la commune de Rome. Il en est seulement resté une partie pour les Piaristes, pour leur résidence pendant qu'ils s'occupaient du culte de l'église qui a été saisie à son tour. Les écoles ont été fermées.

Espagne : malgré les dégâts occasionnés par la confiscation de 1835, et exceptées quelques maisons fermées pendant l'étape libérale de 1837, les Piaristes ont pu conserver la propriété de la plupart des immeubles et maintenu les accords d'aide avec plusieurs municipalités. La stabilité a été considérable pendant la période de la restauration monarchique. Les conséquences de l'évolution économique et légale ont conduit à la fermeture de plusieurs collèges. Toutefois, ceux qui sont restés ouverts ont été plus nombreux. Le dernier quart de siècle enregistre une expansion claire et une augmentation du nombre des collèges.

d) *La question de la gratuité*

La gratuité des Écoles Pies a toujours été une référence clé de nos centres éducatifs, si bien que dans le dictionnaire de la langue [espagnole], le "*Escolapio*" [*Scolopio* en Italien, *Piariste* en français] est défini comme étant *un clerc régulier des Écoles Pies, destiné à l'enseignement gratuit de la jeunesse*. Cela a été possible grâce aux apports des particuliers ou des personnes privées et les concertations avec les autorités civiles et ecclésiastiques. Les entrées financières du culte et des internats contribuaient dans une bonne mesure à leur maintien. Ce système a duré deux siècles, quoique non sans pénurie ni difficultés.

Cependant, la situation s'est empirée pendant le 19^{ème} siècle, à cause des saisies des biens ecclésiastiques et de fondations religieuses, les confiscations, la suppression des accords avec les municipalités, etc.

Le Chapitre Provincial de la Catalogne a soulevé la nécessité d'avoir des élèves *“surveillés”* à qui il serait demandé de payer une pension modique pour subvenir aux problèmes de trésorerie. Cette proposition a été approuvée presque à l'unanimité. Après les leçons, ces élèves *“surveillés”* ou *“recommandés”* restaient au collège pour faire les devoirs du jour suivant ou pour une étude [révision des matières] assistée. Ils ne payaient donc pas pour l'enseignement, mais plutôt pour cette permanence après cours. Etant donné que cette décision dépassait les attributions d'un Chapitre Provinciale, le Père Général fit recours au Saint Siège, sollicitant une dispense pour le point des Constitutions où il est dit qu'on ne reçoit aucun salaire. Pendant le pontificat de Pie IX, la S. Congrégation des Evêques et Réguliers, par un rescrit du 20 juin 1873, autorisa ce paiement partiel avec ces mots : *“compte tenu des circonstances très graves qui frappent l'Espagne, on concède [nous concédons] “ad trienium” la faculté désirée de demander aux enfants non pauvres, un salaire ou un paiement dans la mesure strictement nécessaire à la subsistance, à l'habillement et au logement des religieux, à condition que les enfants pauvres ne soient pas exclus des écoles”*. Il était désormais permis de demander une certaine somme aux *“recommandés”* pour le temps supplémentaire qu'ils restaient au centre scolaire sous la vigilance des maîtres. C'est ainsi qu'à partir de ce moment, il y a eu deux catégories d'élèves : les soi-disant *“externes”*, bénéficiaires d'un service totalement gratuit et les *“surveillés”* ou *“recommandés”* à qui l'on faisait payer. Et dans plusieurs collèges, il y aura un troisième type d'élèves, les *“internes”*. Ces trois catégories correspondent pratiquement à trois classes sociales : les externes et gratuits sont, en général, de familles pauvres, les surveillés ou recommandés proviennent habituellement de familles confortables et les internes correspondent aux enfants des familles des propriétaires des terres, médecins et autres professions libérales, grands commerçants, ... dans le domaine rural (sans passer sous silence certains rares internats d'élites). Le problème est né quand, à certains endroits, il s'est instauré une manière d'enseigner, de s'habiller ou un traitement différents de ceux des gratuits.

e) L'instruction fournie dans les centres piaristes

La situation difficile des écoles privées pourrait faire penser à une atonie pédagogique pendant le 19^{ème} siècle. La réalité n'a pas été comme telle. La tradition éducative piariste a été maintenue et renforcée là où cela a été possible.

A beaucoup d'endroits, une vraie *“école”* des Piaristes s'est formée : experts en Mathématiques, en Sciences naturelles, en Lettres classiques,

etc. La Province toscane a atteint un niveau scientifique considérable, ainsi que celle de Bohême-Moravie.

Le champ de l'éducation s'élargit. En Bohême, les Piaristes ont été pionniers dans l'enseignement des sourds-muets, même si c'est plutôt en Italie que les grands résultats, dans ce domaine, ont été obtenus, dans les écoles pour sourds-muets de Gènes et Sienne. Les Pères Octavio Assarotti et Tomas Pëndola ont été les figures les plus illustres. La Pologne et l'Autriche ont aussi cultivé un intérêt non négligeable en cette spécialité.

Une autre spécialité qui a fait chemin parmi les Piaristes a été l'enseignement commercial (comptabilité). Pendant les dernières années du siècle, elle a eu une grande ampleur à Barcelone, Mataró et Saragosse. En plus, une école nautique a fonctionné pendant un certain temps (1869) à Mataró.

Les internats continuaient à augmenter ; ils étaient de différents types : ceux de l'élite (Sienne, Badía Fiesolana) avec des études propres ; ceux traditionnels (Nazaréen, Valence, Krems, Sarriá de Barcelone, etc.) ; ceux, très modestes, destinés à répondre aux besoins sociaux des villages environnants, dépourvus d'écoles. Il y en a eu également en Pologne, en Bohême, etc.

Une des caractéristiques plus criardes de nouveaux plans d'études a été l'incorporation croissantes des matières scientifiques, en plus de celles d'humanité et philologiques. Le latin, colonne vertébrale de l'enseignement secondaire pendant des siècles, a cédé sa place aux Mathématiques, physique, Chimie et Sciences naturelles. On a commencé à introduire dans l'horaire scolaire la Gymnastique ou l'éducation physique. L'éducation civique [Urbanité] a été une matière très diffuse ; les Piaristes l'ont conservée dans leurs programmes et ont écrit des manuels pour son enseignement. Les collèges pourvus d'un pouvoir d'achat important ont commencé à installer ou à renouveler leurs matériels didactiques, des laboratoires de physique et Chimie, des musées de Sciences naturelles, des Observatoires ou des Stations météorologiques. Ces laboratoires scientifiques existaient en Hongrie, en Italie, en Espagne, y compris dans certains nouveaux collèges d'Amérique.

Pendant la seconde moitié du siècle, l'organisation et les plans d'études ont commencé à s'adapter aux plans officiels. La Loi Moyano (1857) a marqué l'évolution éducative en Espagne d'une manière profonde et durable : 4 ans de primaire (plus tard, on en ajoutera un 5^{ème}, celui de l'"entrée") et 6 de secondaire (futur Baccalauréat).

3.4. Les Piaristes éminents dans le domaine de la culture

Même pendant ce siècle de mauvaise augure, par ailleurs, pour une bonne partie des Écoles Pies, il y a eu des religieux Piaristes qui se sont distingués par leurs apports littéraires ou scientifiques. Citons-en certains (d'autres peuvent être consultés in "*Escuelas Pías, ser e historia*") :

- *Aínsa, Blas* (1841-1889), d'Aragon, naturaliste et météorologue ; il a installé des observatoires météorologiques dans plusieurs des collèges piaristes, publiant les résultats de ses observations ; le Directeur de l'Observatoire astronomique de Madrid ordonna la publication de ces observations pour le compte de l'État. Grâce à ce travail, il lui a été octroyé la Croix d'Isabelle la Catholique et a été nommé membre "*de la Sociedad de los Amigos del País*" [Société des Amis du Pays]. Ses micrographies présentées à l'Exposition Universelle de Barcelone de 1888, lui ont valu la médaille d'or.
- *Assarotti, Octavio* (1753-1829), de la Ligurie, éducateur des sourds-muets ; après quelques années pendant lesquelles il a consacré ses heures libres à soigner certains sourds-muets qui fréquentaient son Église, Napoléon lui a donné le vieux monastère de Notre Dame de la Miséricorde à Gênes, où il a installé son pensionnat pour sourds-muets. Il a été très apprécié et a bénéficié de l'encouragement et de l'aide efficace du Roi de Sardaigne, Carlo Felice ; son exemple et ses méthodes ont connu une diffusion rapide.
- *Barsanti, Eugenio* (1821-1864), de la Toscane, inventeur ; en préparant les expérimentations que les élèves devaient réaliser en classe, concrètement celle du "Pistolet de Volte", il a eu l'idée d'utiliser un mélange gazeux détonante pour produire la force motrice ; ainsi, il a inventé le "moteur à explosion" qu'il a perfectionné avec Felipe Matteucci ; entre 1854 et 1858, ils ont obtenu, tous les deux, les brevets pour leur nouvelle invention de la part des gouvernements d'Angleterre, de Piémont, de France et de Belgique.
- *Csaplar, Benedicto* (1821-1906), de la Hongrie, historien et apôtre social ; il a créé un cercle pour jeunes ouvriers, un orphelinat et s'est occupé de l'éducation populaire des adultes. Il a étudié les traditions populaires et a publié de nombreuses études sur l'histoire générale, la littérature, l'éducation populaire et la vie sociale ; il a fait partie de l'Académie hongroise des Sciences.

- *Feliú, Jacinto* (1787-1867), de la Catalogne, mathématicien ; il a étudié les mathématiques avec Mariano Vallejo ; Fernand VII l'a nommé professeur de mathématiques à l'Académie Militaire de Ségovie ; en 1839, il a reçu l'Ordre américain d'Isabelle la catholique, et en 1844 la Grande Croix de Charles III. Isabelle II a financé la publication de son livre "*Tablas de logaritmos*" [Tables de logarithmes]. Le Saint Siège l'a nommé Commissaire Apostolique des Écoles Pies en Espagne, et il a organisé, comme tel, les études des séminaristes piaristes, intensifiant considérablement l'étude des mathématiques ; il a soutenu les premières fondations en Amérique et rétabli la vie piariste en Espagne.
- *Gómez, Pedro* (1841-1902), de la Castille, spécialiste de l'hébreu et critique ; professeur d'histoire naturelle, de grec et d'hébreu ; il a publié une "*Gramática hebrea*" [Grammaire hébraïque], avec laquelle il a introduit la méthode comparative historique de Olshausen en Espagne, laquelle dénote des connaissances profondes non seulement de l'hébreu, mais aussi des autres langues sémites avec lesquelles il a démenti des théories grammaticales erronées des autres auteurs. Il a aussi été Vicaire Général des Piaristes en Espagne ; et en cette qualité, il a ordonné la publication du "*Repertorio de disposiciones generales*" [Répertoire des dispositions générales] de l'Ordre, ainsi que plusieurs tomes de "*Escolapios Insignes*" [Piaristes insignes].
- *Inghirami, Giovanni* (1779-1851), de la Toscane, astronome et cartographe ; il a assumé la direction de l'observatoire Ximénien en 1818 ; il a écrit des œuvres qui ont joui d'une grande réputation, en astronomie, en mathématiques, en géodésie et en cartographie ; il a réalisé le calcul des Tables annuelles d'occultation des étoiles derrière la Lune, qui ont été adoptées par plusieurs Nations ; il a été l'un des auteurs du nouvel Atlas Céleste ; il a été qualifié comme l'un des plus grands astronomes et son nom a été donné à l'une des cratères orientales de la Lune ; il a réalisé la triangulation du Grand Ducat de Toscane avec la carte géographique conséquente ; plus ou moins 30 Académies italiennes et étrangères l'ont nommé membre d'honneur. Il a été Provincial des Écoles Pies de la Toscane, puis Vicaire Général de l'Ordre.
- *Lang, Inocencio* (1752-1835), de l'Autriche, pédagogue ; professeur de Grammaire et d'Humanités ; l'Empereur François II l'a appelé à

la Cour comme professeur de ses Frères, les archiducs et l'a ensuite nommé Recteur de l'internat impérial Stadtkonvikt, et Consultant permanent pour les Gymnases de tout le pays et membre de la Commission d'Études, exerçant ainsi une influence considérable sur la réforme scolaire en Autriche. L'Empereur l'a décoré avec une médaille d'or et l'a nommé Conseiller d'État en 1809.

- *Lasalde, Carlos* (1841-1906), de la Castille, historien ; il a publié une "*Gramática Latina*" ["Grammaire latine"] et "*Lengua latina y su enseñanza*" [langue latine et son enseignement], étant le premier, en Espagne, à appliquer les lois de la philologie comparée dans l'étude du latin ; il est aussi parvenu à une grande connaissance du grec classique ; il a réalisé plusieurs découvertes archéologiques sur les turdetains et les bastetains ; Amédée I lui a octroyé le titre de "Méritoire de la Patrie" ; "Azorín" a fait un éloge de ce Piariste dans son livre.
- *Péndola, Tomás* (1800-1883), de la Toscane, éducateur des sourds-muets ; professeur universitaire de philosophie et de droit ; Recteur magnifique de l'Université de Sienne ; ami et défenseur de Rosmini ; chercheur en matière des possibilités cognitives des sourds-muets ; en 1828, il a fondé, avec l'aide du grand Duc Léopold II, un Institut devenu ensuite le "Reggio Istituto Toscano per Sordimuti" [Institut Royal Toscane pour Sourds-muets], remplaçant le système mimique par l'enseignement oral. Il a écrit sur plusieurs matière, mais principalement sur les sourds-muets. Il a aussi été Provincial des Écoles Pies de la Toscane.
- *Purgstaller, Josef* (1806-1867), de la Hongrie, chroniqueur et pédagogue ; divulgateur habile des idées philosophiques et éducatives de son temps ; auteur de nombreux articles, ensuite recueillie en divers volumes ; il a collaboré à la conception du nouveau plan d'études de la Nation hongroise et a fait partie de la Commission pédagogique nationale ; il a eu une grande influence et pendant longtemps sur le système instructif hongrois.

3.5. Congrégations affines : la famille calasancienne

Pendant le 19^{ème} siècle, beaucoup de Congrégations religieuses sont nées dans l'Église, plusieurs d'entre elles vouées à l'éducation. L'esprit de Saint José Calasanz s'est fait, présent, à dessein, dans certaines d'elles. Dans peu de cas, ces Congrégations ont eu comme fondateur ou comme inspirateur, un religieux Piariste. Mais toutes se sont inspirées de Saint José de Calasanz, surtout dans sa consécration à l'éducation des enfants de préférence pauvres.

Même si le nombre de religieuses et religieux de ces Congrégations n'est pas élevé, leur présence dans le domaine de l'éducation, dans les milieux humbles et pauvres, est un témoignage important de la fécondité du charisme calasancien. Toutes ont et conservent une profonde dévotion à Saint José de Calasanz et forment, toutes ensemble la "famille calasancienne".

1. *Congrégation des prêtres séculiers des Écoles de la Charité* : (Pères Cavanis) : ses fondateurs sont les Frères Antonangelo et Marcantonio Cavanis, à Venise en 1802. Approbation définitive en 1835.
2. *Sœurs des Écoles Chrétiennes de Saint Joseph de Calasanz* (Vorselaar) : leur fondateur est le Père Louis Vincent Donche, S.J., en Belgique, en 1820. Approbation officielle en 1834.
3. *Institut des Filles de Marie Religieuses des Écoles Pies* (Piaristes) : fondé par M. Paula Montal (béatifiée en 1993, canonisée en 2001) à Figueras (Barcelone), 1829. Approbation officielle en 1845. Le Commissaire Apostolique de l'Ordre, le Père Jacinto Feliú leur a octroyé le "Diplôme de fraternité" en 1848. C'est la première congrégation féminine totalement dédiée à l'éducation de petites et jeunes filles, avec un quatrième vœu : le vœu de l'enseignement.
4. *Congrégation des Religieux du Sacré Cœur de Jésus* (Pères de Timón David) : son fondateur fut le prêtre Joseph Marie Timón-David ; à Marseille, 1852. Approbation officielle 1859.
5. *Institut calasancien Filles de la Divine Bergère* (Calasanciennes) : son fondateur est le Piariste Faustino Míguez (béatifié en 1998) ; à Sanlúcar de Barrameda (Cádiz), 1885. Approbation pontificale en 1910.
6. *Congrégation des Filles pauvres de Saint Joseph de Calasanz* (Calasanciennes) : ses fondateurs sont sœur Celestina Donati (béatifiée

en 2008) et Mons. Celestino Zini, Piariste et archevêque de Sienne ; à Florence, 1889. Approbation pontificale en 1911.

7. *Congrégation pour les travailleurs chrétiens* (Kalasantiner) : son fondateur fut le prêtre Antonio M^a Schwart (béatifié en 1998) ; à Vienne, 1889. Approbation pontificale en 1939.
8. *Compagnie de Marie pour l'Éducation des sourds-muets* (Institut Próvolo) : son fondateur est le prêtre Antonio Próvolo, à Vérone, en 1830. Approbation pontificale pour la branche masculine en 1937 et pour la branche féminine en 1984.

4. XX^e SIÈCLE (1904–2003) : UNITÉ ORGANIQUE, VARIÉTÉ FONCTIONNELLE

Supérieurs Généraux

Alfonso Maria Mistrángelo (1900– 1904)

Adolfo Brattina (1904-1906)

Manuel Sánchez (1906-1910). Après sa mort,

Edigio Bertolotti -Vicaire Général (novembre 1910-juillet 1912)

Tomás Viñas (1912-1923). Après sa démission,

Giuseppe del Buono - Vicaire Général (1923-1929)

Giuseppe del Buono (1929-1947)

Vincent Tómek (1947-1967)

Laureano Suárez (1967-1971). Après sa démission,

Teófilo López (1971-1973)

Ángel Ruiz (1973-1985)

José María Balcells (1985-2003)

La vie politique et sociale du 20^{ème} siècle est marquée par une série d'étapes très différenciées, unies de fait par leur grande portée, souvent chargées d'idéologies puissantes qui ont produit des conséquences, certaines fois, bien tragiques, d'autres fois, porteuses de grands espoirs. Ces faits touchent l'Europe en premier lieu, certes, mais ils ont eu des répercussions importantes dans le reste du monde.

Parmi ces faits, il convient de rappeler :

- Les tensions croissantes entre groupes idéologiquement opposés qui apparaissent dans la première décennie du siècle.
- La Première Guerre Mondiale (1914-1918).
- La révolution bolchévique en Russie (1917).

- Les dictatures de type fasciste qui apparaissent continuellement : Mussolini (1922), Hitler (1933).
- La Guerre Civile Espagnole (1936-1939).
- La Deuxième Guerre Mondiale (1939-1945).
- Les dictatures communistes, la guerre froide, la division du monde en blocs.
- La décolonisation.
- La chute du mur de Berlin en 1989 et la décomposition du bloc soviétique.
- La globalisation et les écarts croissants entre pays à haut niveau de bien-être et pays pauvres.
- Les migrations massives pour des raisons de travail.
- La destruction des Tours jumelles de New York, le 11 septembre 2001.

Dans ce monde, l'Église se verra soumise à de grands changements internes et externes. Elle cherchera à y faire face par le Concile Vatican II et les réformes subséquentes.

L'Ordre des Écoles Pies, petite barque dans cette mer agitée, tentera, lui aussi, de s'adapter, profitant des opportunités que cette situation lui offre, et, d'autres fois, souffrant dans son propre corps des affres des circonstances adverses : croissance splendide des fois, clandestinité et héroïsme, d'autres fois ; diminution évidente ici pendant qu'ailleurs, il se répand et croît de manière à alimenter l'espérance. Une même et unique institution animée par le même esprit de Calasanz et orientée par le même gouvernement général, mais en même temps, avec des manières et des styles différents, dictés généralement par la diversité des lieux de mission.

Il n'est pas facile de recueillir en quelques pages ce que les Piaristes ont fait et vécu pendant un siècle, surtout quand il s'agit de ce dernier dont nous avons été, en grande partie, témoins. La sélection des données et des évènements s'impose. Nous le ferons tenant compte d'un intérêt double : de un, comme religieux, membres d'une institution religieuse qui, bien que petite, a une histoire spirituelle riche et un héritage vivant

; de deux, comme éducateurs, intéressés à tout ce qui est lié à la formation des enfants et des jeunes, champ dans lequel les Piaristes se sentent envoyés depuis le début. De tout ce que nous pourrions dire, nous sélectionnerons deux thèmes : la *vie et le développement de l'Ordre* (partant de l'action des Pères Généraux et de la vie des Provinces) et le *ministère* ou le *travail* que les Piaristes et leurs collaborateurs ont réalisé pendant ce siècle. Nous ajouterons un appendice contenant les noms de certains Piaristes éminents.

En réalité, pour les Écoles Pies, cette période commence, à proprement parler, en 1904 quand le Pape Pie X unifie tout l'Ordre. Ici prend fin ce que l'on a appelé le *Vicariat Général d'Espagne* (1804-1904). Cependant, ce titre sera utilisé jusqu'en 1929, année pendant laquelle la Congrégation des Religieux décréta que celui qui, jusqu'alors, était le "Vicaire Général", devenait un simple "Délégué Général". Le Père Tómek a été maintenu comme "Délégué du Père Général pour les Maisons Centrales d'Études". Celles-ci disparues, il devint "Délégué du Père Général". Et à la création de la "Délégation Générale d'Espagne", il se convertit en Supérieur Majeur de cette démarcation.

Notre recueil de données s'arrêtera au généralat du Père José María Balcells, en 2003.

4.1. L'Ordre vu à partir des gouvernements généraux

a) *Le Cardinal Mistrángelo et l'Unification*

Alfonso M^a Mistrángelo (1852-1930) s'est fait Piariste dans la Province de Ligurie. Le Pape Léon XIII (1878-1903) l'a nommé évêque de Pontremoli en 1894, puis archevêque de Florence en 1899. Cependant, en 1900, il l'a nommé, en plus, Supérieur Général de l'Ordre des Écoles Pies, sans quitter l'archidiocèse de Florence. Pie X (1903-1914) lui a confié, ensuite, la charge de Visiteur Apostolique de l'Ordre avec la mission de préparer la réunification avec Rome de tous les troncs désagrégés des Écoles Pies. Il y a travaillé de manière intense et a effectué de nombreux voyages en Europe centrale et en Espagne.

En fin des comptes, le 22 juin 1904, Pie X émit le Bref *Singularitas Regíminis* dans lequel il ordonnait l'unification de tout l'Ordre sous le Supérieur Général de Rome. Il nommait, en même temps, le Père P. Adolfo Brattina, Préposé Général *ad interim* avec la charge de préparer le Chapitre Général de 1906. Mistrángelo continuerait comme Visiteur Apostolique de l'Ordre et archevêque de Florence. En 1915, Benoît XV (1915-1922) l'a créé Cardinal, devenant ainsi le premier Cardinal Piariste.

En juillet 1906, le Chapitre Général fut célébré, réunissant les représentants de 12 Provinces que l'Ordre comptait alors. 134 années s'étaient écoulées depuis le chapitre de 1772, le dernier auquel tous les 15 Provinces piaristes d'alors avaient participé. Du Chapitre, il a résulté élu l'espagnol, Père Manuel Sánchez, de la Province de Valence, accepté de tous. Mais il est mort en 1910, avant de conclure son sextennat. Son Assistant, Edigio Bertolotti, l'a remplacé.

b) *Le Père Tomás Viñas (1912-1923)*

Au Chapitre de 1912, le Père Tomás Viñas, de la Province de Catalogne, qui travaillait à Rome depuis des années, fut élu Général. Le Chapitre suivant retardé à cause de la guerre a été célébré en 1919. Et le Père Viñas en est sorti réélu.

Pendant les 11 ans de son généralat, il a développé une activité intense qui a touché des aspects très divers de la vie et du ministère piaristes, afin de revitaliser l'Ordre.

Il a préparé personnellement l'adaptation des Constitutions au nouveau Code Canonique de 1918, dans l'intention de la présenter au Chapitre Général. Mais cette rédaction n'est pas parvenue à l'officialisation.

Il s'est beaucoup soucié des aspects pédagogiques des Écoles Pies. Il a encouragé les Académies Littéraires calasanciennes, l'éducation physique, les associations des anciens élèves, les écoles professionnelles,...

Il a inculqué, de manière inlassable, l'observance religieuse affaiblie en Italie et en Europe centrale.

Il a encouragé avec enthousiasme la collaboration entre les Provinces, déjà commencée dans le passé, dans le but de revitaliser les plus affaiblies. Plusieurs religieux espagnols appelés en Italie ont apporté une aide qualifiée, digne de reconnaissance. Ainsi, par exemple, le Père Marcelino Ilarri, de la Province d'Aragon, a été maître des novices de la Province de Ligurie pendant plus de huit ans. D'autres pères ont été à Rome et à Naples. Et plusieurs ont été en Pologne pour donner un coup de main à la renaissance de cette Province. Le Père Joan Borrell de la Province de Catalogne mérite une mention spéciale. Envoyé en Pologne par Mistrángelo en 1903, il y a exercé les charges de Recteur, Délégué du Général et Supérieur provincial, ainsi que celle de maître des novices. A Cracovie, il a fondé le Collège-Gymnase Royal "Stanislao Konarki" et réédifié de vieilles maisons des Piaristes à partir des ruines. Il est mort à Lubieszów en 1943 en heurtant une mine pendant la guerre.

Après le Traité de Versailles de 1919, au cours de laquelle l'Empire austro-hongrois a cessé d'exister et où de nouveaux États ont apparu, avec une redéfinition des frontières, le Père Viñas a tenté d'obtenir la permission pour les 14 collèges qui s'étaient retrouvés hors de nouvelles frontières, de continuer à appartenir à la Province piariste de Hongrie. Ne l'ayant pas obtenue, il a dû ériger les Vice-provinces de Slovaquie et de Roumanie qui, très tôt, se sont transformées en Provinces.

Il a racheté, au prix de 150.000 liras, la maison de Saint Pantaléon saisie par le gouvernement en 1874, pour y installer de nouveau la Curie Générale. Mais la vente de la maison qui, jusqu'alors, avait été la Curie Générale in *via Toscana*, lui a créé des problèmes avec la Province romaine.

Après certaines conversations encourageantes, il a fini par exercer une opposition décisive contre la création de la Province de Vasconie, provoquant ainsi des protestations des intéressés auprès du Saint Siège.

Ceux-ci et d'autres conflits ont amené le Saint Siège à nommer un Visiteur Apostolique pour l'Ordre. Au Père Général et à ses Assistants, il fut demandé de présenter les démissions ; ce qu'ils firent sans hésitation le 1 mai 1923. Deux jours plus tard, la visite apostolique a été annoncée.

c) Le Visiteur Fray Lucas Hermenegildo Pasetto (1923-1929)

Le 3 mai 1923, Fray Lucas Hermenegildo Pasetto, évêque capucin, a été nommé Visiteur Apostolique. Au même moment, le Père Giuseppe del Buono reçut la nomination de Vicaire Général jusqu'en 1929. Mons. Pasetto considérera sa visite terminée le 27 novembre 1929.

Le Visiteur a réalisé sa visite sans hâte. Il a visité les Provinces, nommé des Supérieurs, envoyé des rapports à la Sacrée Congrégation des Religieux. Il a également pris des décisions de gouvernement et, comme conclusion, il a dicté des normes et critères de conduite qui, dans l'ensemble, doivent être estimés comme positives pour l'Ordre.

Citons-en certaines :

- Suspension du pécule (dépôt personnel d'argent, fruit des activités extrascolaires)
- Limitation des congés hors de la communauté
- Insistance sur l'observance des Constitutions
- Importance des études philosophico-théologiques
- En 1924, un nouveau juniorat et un nouveau noviciat interprovinciaux pour l'Italie sont créés à Gènes et Finalborgo, respectivement, et en 1926, tous deux sont transférés à Florence. En 1928, la maison centrale d'études d'Albelda de Iregua (Logroño) pour les Provinces espagnoles est créée, et le juniorat international de Saint Pantaléon est réouvert.

d) Le Père Giuseppe del Buono (1923-1947)

Le Père Giuseppe del Buono, de la Province de Ligurie, a été élu Provincial de cette dernière en 1922. Mais en 1923, il est nommé Vicaire Général pour accompagner le Visiteur dans le gouvernement de l'Ordre. En 1929, la visite terminée, il sera nommé Préposé Général à durée indéterminée par le Saint Siège. Il restera en charge jusqu'en 1947.

Dès le début, il a gagné l'estime des autorités ecclésiastiques grâce à sa prudence et à sa patience.

Durant ces 24 ans à la tête de l'Ordre, il a dû faire face à des graves difficultés causées fondamentalement par les deux guerres : la Guerre Civile Espagnole avec ses plus de 200 Piaristes assassinés et ses nombreuses maisons et collèges détruits ; la Deuxième Guerre Mondiale avec ses destructions massives en Europe centrale et en Italie, sans oublier les persécutions entreprises par les régimes communistes dans les pays où ils ont imposé leurs dictatures.

La Guerre Civile finie, les Piaristes espagnols ont entrepris leur restauration en reconstruisant les collèges détruits et en augmentant considérablement les vocations. Ceux de l'Italie entreprirent également leur revitalisation, quoique plus lente, une fois la Deuxième Guerre Mondiale terminée.

Parmi les œuvres du Père del Buono, bénéfiques pour l'Ordre, on peut citer :

- La restauration de la maison mère de Saint Pantaléon.
- Il a érigé trois nouvelles Provinces : la Roumanie en 1925, la Slovaquie en 1930 et la Vasconie en 1933.
- Il a réactivé la cause du Bienheureux Pompilio dont la canonisation a pu advenir en 1934.
- En 1930, il a publié, “ad experimentum” pendant 7 ans, les nouvelles Constitutions adaptées au nouveau Droit Canonique. En 1939, la Sacrée Congrégation des Religieux donna son approbation au texte avec certaines modifications, et en 1940, le Père Général en fit la publication officielle. Le Père Picanyol fit une compilation des Règles qui, toutefois, n'ont pas pu avoir une valeur légale jusqu'au Chapitre Général suivant.
- Il a entrepris à nouveau la publication de l'organe officiel de l'Ordre *Ephemerides Calasancianae* (commencé en 1893 par le Père Générale Mauro Ricci) qui a été suspendu à partir de 1915 à cause de la guerre.
- En 1933, il a accepté la paroisse Saint François à Monte Mario. Et entre 1934-1936, il a construit le “Calasancianum”, un édifice magnifique, pour accueillir le juniorat interprovincial d'Italie.

La Deuxième Guerre Mondiale finie, il a cru opportun de restaurer la célébration des Chapitres Généraux dont le dernier avait eu lieu en 1919. Il a donc convoqué le Chapitre Général pour 1947.

e) *Le Père Vincent Tómek (1947-1967)*

Le Père Vincent Tómek (1947-1967) a pris l'habit piariste dans la Province de Hongrie en 1908 ; il a été ordonné prêtre en 1916, pendant la Première Guerre Mondiale. A la fin de cette dernière, il a vécu de très près le démantèlement de l'Empire austro-hongrois et la réduction des frontières de la Hongrie, au même titre que la partition de la Province piariste du même nom. Docteur en théologie et maître des juniors, il est élu Provincial en 1946. Mais, au Chapitre Général de 1947, il est élu Supérieur Général de l'Ordre. Réélu deux fois, il a dirigé les Écoles Pies pendant 20 ans jusqu'au Chapitre de 1967. Il n'a pas obtenu des visas pour visiter les Provinces de l'Europe centrale sous régime communiste. Ses relations avec elles ont dû être épistolaires ou par l'intermédiaire des délégués.

Le premier évènement important de son généralat a été la célébration du 3^{ème} centenaire de la mort de Saint José de Calasanz. Pendant presque deux ans (1948-1949), de grandes solennités et célébrations ont eu lieu : le Pape Pie XII envoya une lettre autographe à l'Ordre, il concéda une audience spéciale à Castelgandolfo et, par le Bref *Providentissimus Deus*, du 13 août 1948, il proclama Saint José de Calasanz "Patron universel des toutes les écoles populaires chrétiennes" ; les reliques du Saint (le cœur et la langue intactes ont été conduits, avec une grande solennité et une affluence des gents, à travers les principales villes d'Espagne et à travers tous ces villages et villes qui abritaient des collèges piaristes. Plusieurs pèlerins ont afflué à Rome pour vénérer la maison où le Saint a vécu et est mort, ainsi que son sépulcre.

Cette célébration a aussi suscité de nombreuses études, conférences et publications sur Calasanz et son œuvre. Elle a été en même temps le début d'un long courant de recherches historico-pédagogique calasancienne qui a produit des œuvres importantes. Voici celles qui, parmi elles, émergent : "*Biografía crítica de San José de Calasanz*" [«Biographie critique de Saint José de Calasanz»] du Père C. Bau, publiée en 1949 et sa "*Revisión de la Biografía Crítica*" ["Révision de la Biographie critique"] de 1963 et 1967 ; "*San José de Calasanz, obra pedagógica*" ["Saint José de Calasanz, œuvre pédagogique"], du Père G. Sántha, publiée en 1956, et sa nouvelle édition

revue par le Père Giner, en 1984 ; “*Fuentes inéditas de la pedagogía calasanciana*”, [“Sources inédites de la pédagogie calasancienne”] du Père C. Vilá, en 1960. Une mention spéciale est à accorder à “*Epistolario de San José de Calasanz*” [“Recueil des lettres de San José de Calasanz”], collection des lettres du Saint, préparées par le Père L. Picanyol et publiées en 9 volumes entre 1950-1956. Ce recueil des lettres a été postérieurement complété par la publication du volume X. Importante a également été la publication de *Cartas Dirigidas a San José de Calasanz desde Europa Central* (1 volumen, 1969) ; *desde España e Italia* (2 volúmenes, 1972) ; *de los Coetáneos del santo* (5 volúmenes, 1977-82) [“Lettres adressées à Saint José de Calasanz : depuis l’Europe centrale (*1 volume, 1969*) ; depuis l’Espagne et l’Italie (*2 volumes, 1972*) ; des contemporains du Saint (*5 volumes, 1977-82*)”].

Un autre aspect très important du généralat du Père Tómek est l’expansion de l’Ordre. La croissance qui s’était réalisée dès la deuxième moitié du 20^{ème} siècle recevait à présent une très forte impulsion. Dans les années 50 et au début des années 60, le nombre des fondations administrées, principalement en Amérique, mais aussi en Europe, est réellement spectaculaire. Voyons le rapport ci-dessous de nouvelles fondations pendant ce généralat :

En Europe

- *Délégation générale d’Espagne*. Maison des écrivains pompilienne, à Madrid (1947) ; Théologat Père Felipe Scío, à Salamanque (1961), Institut Calasanz des Sciences de l’Éducation, à Madrid (1967).
- *Province de Ligurie* : Saint Luri (1950), Ruta (1957), Milan (1962).
- *Province de Naples* : Fuorigrotta de Naples (1953), Chieti (1956), Messine (1964)
- *Province de Pologne* : Noviciat de Hebdou (1949). En 1957, elle est déclaré nouvelle Province.
- *Province d’Aragon* : Soria (1953), Christ Roi en Saragosse (1964).
- *Province de Catalogne* : Sitges (1948), Paroisse Saint José de Calasanz à Barcelone (1953), Saint Papoul en France (1957), Mina Pekin à Barcelone (1963).
- *Province de Castille* : Calasanz de Salamanque (1956), Alcalá (1957), Collège majeur Calasanz de Madrid (1960), Séminaire Calasancien à Salamanque (1962), La Coruña (1964).
- *Province de Valence* : Calasanz en Valence (1954), Malvarrossa (1963).

En Amérique

- *USA* : Derby (1949), New York (1950), Washington (1953), Devon (1953), Buffalo (1958), Fort Lauderdale (1961).
- *Cuba* : La Víbora (1952).
- *Mexique* : Puebla (1952), Paroisse Sacré Cœur de Jésus de México (1958), Chiautempan (1958), Oaxaca (1959), Veracruz (1962), Apizaco (1962).
- *Californie* : Paroisse Marie auxiliaresse de Los Ángeles (1949), Playa del Rey (1960), Paroisse Sainte Thérèse (1964).
- *Porto Rico* : Université de Ponce (1960), Paroisse de Rio Pietras (1966), Collège poncenne (1969).
- *Nicaragua* : Léon (1949), Managua (1950).
- *République Dominicaine* : Collège majeur de Saint Dominique (1951), Collège Calasanz de Saint Dominique
- *Costa Rica* : Saint José (1961).
- *Colombie* : Socorro y San Gil (1948), Calasanz de Bogota (1949), Medellín (1950), Le Paradi de Bogota, Cúcuta (1954), Pereira (1959).
- *Équateur* : Cañar (1964)
- *Venezuela* : Carora (1951), Caracas (1952), Valencia (1959).
- *Brésil* : Belo Horizonte (1950), Governador Valadares (1952), Boa Esperanza (1954).
- *Chili* : Calasanz de Santiago (1950), Malloco (1955).
- *Argentine* : Noviciat de Villa Allende à Córdoba (1957), Mar del Plata (1964). Déclaré Province en 1964.

En Asie

- *Japon* : Yokohama (1952), Yokkaichi (1955).

En Afrique

- *Sénégal* : Oussouge (1963)

Evidemment, une telle croissance en si peu d'années démontre une vitalité des Écoles Pies, au moins quant à la volonté et à l'engagement d'étendre

sa mission, et, aussi sans doute, quant à l'abondance de personnels. En effet, le nombre des religieux a alors atteint le chiffre le plus élevé des 19^{ème} et 20^{ème} siècles : 2.540 en 1965. Et pour la première fois, les Écoles Pies s'ouvrent aux missions "ad gentes" : la Province de Vasconie envoie des religieux au Japon et celle de Catalogne commence son travail au Sénégal en 1963.

Un autre de ses soucis a été la formation des jeunes Piaristes. Le juniorat international de Saint Pantaléon et ceux interprovinciaux d'Italie et d'Espagne, ouverts pendant les généralats antérieurs, vivent leur plus grande splendeur tant par le nombre des étudiants que par la qualité des études. En 1959, la Congrégation Générale approuva le plan d'études pour les juniorats espagnols, qui fut postérieurement approuvé par le Saint Siège. Depuis 1959, le juniorat d'Irache a été, en plus, École de Magistère de l'Église où la majorité des jeunes a obtenu ce titre, valide pour l'enseignement. Aussi, les études d'Irache se sont adaptées aux plans officiels de Baccalauréat, afin de permettre aux nombreux jeunes de présenter l'examen officiel d'habilitation ou pré-universitaire. En 1961, un nouveau juniorat interprovincial, "P. Felipe Scío", fut ouvert à Salamanque, dont les étudiants, en grand nombre, fréquentaient les classes de l'Université Pontificale et obtenaient la licence en théologie.

La législation de l'Ordre a aussi reçu une impulsion pendant cette période. Le Chapitre Général de 1955 a révisé les Constitutions en y introduisant certaines modifications. Approuvées par le Saint Siège en 1956, elles ont été publiées officiellement en 1957. Après avoir porté les modifications prévues par le Chapitre Général, les Règles ont été publiées avec elles, dans un même volume.

En matière pédagogique, le Père Tómek a donné une impulsion à la qualité professionnelle de nos religieux en leur permettant d'obtenir des titres civils (Magistère ou Licence), ainsi que la valorisation des écoles comme élément essentiel de notre charisme. Ce, malgré le fait qu'en même temps, il a ouvert le champ de notre ministère en acceptant un grand nombre de paroisses (pendant son mandant, elles sont passées de 6 à 36).

En décembre 1947 fut fondée la "Maison des Écrivains" ou Pompilienne, dans le but de renforcer la publication des livres des textes pour nos écoles. Ceci venait consolider ce que, depuis quelques années déjà, les Provinces espagnoles développaient entre elles sur l'élaboration des "*Textes E.P.*" commencée en 1941.

Pendant les dernières années du généralat du Père Tómek, on a voulu créer un centre de haute qualification en Sciences de l'Éducation. Pour ce faire, un bon nombre de jeunes Piaristes ont été sélectionnés et envoyés élargir et perfectionner leurs études dans des universités d'Europe et d'Amérique du Nord. Avec eux, fut érigé, le 18 juin 1967, l'“Instituto Calasanz de Ciencias de la Educación” [“Institut Calasanz des Sciences de l'Éducation”] (ICCE), ayant son siège au n° 3 de la *calle* Eraso, à Madrid. Sa finalité était la recherche et l'application, en Espagne, de grandes techniques éducatives existantes. Il était ouvert non seulement aux collèges piaristes, mais à tous les centres éducatifs, privés ou publics qui y seraient intéressés pour leur service. L'animateur principal de tout cela était le Père Laureano Suárez, alors Assistant Général.

La riche personnalité et le prestige personnel du Père Tómek lui attiraient respect et estime de la part des autorités ecclésiastiques et civiles, lesquelles ont tourné à l'avantage de l'Ordre. Il a participé de manière assidue aux sessions du Concile Vatican II.

f) Le Père Laureano Suárez (1967-1971)

Élu Préposé Général pendant le Chapitre Général d'août 1967, il a quitté la charge suite à une démission personnelle en juin 1971.

C'est pendant le mandat du Père Suárez que le Chapitre Général Spécial a été célébré, selon les directives conciliaires et le *Motu Proprio* “*Ecclesiae Sanctae*” pour adapter la législation et la vie de l'Ordre à l'esprit du Concile et les rénover en retournant aux racines de notre charisme. Ce Chapitre a été célébré en deux étapes : 1^{er}) en août 1967 ; 2^{ème}) pendant les mois de juillet, août et septembre 1969. Les résultats de tout ce travail ont été publiés en deux volumes : “*Declaraciones y Decretos*” [Déclarations et décrets] (1970) et “*Declaración sobre la espiritualidad calasanciana*” [Déclaration sur la spiritualité calasancienne] (1971).

En 1969, le juniorat d'Albelda a été fermé. Et en 1971, Irache a cessé d'être une maison centrale d'études. Tout cela était dû à la diminution du nombre de jeunes et aux nouveaux projets qui induisaient qu'il fallait renforcer les études et la formation des jeunes dans leurs propres Provinces. Ainsi, à partir de 1970, les juniorats provinciaux en Espagne sont en vue.

Le nouveau “*Livre de prières*” est publié en 1969, adapté au Concile Vatican II, plaçant le centre de la piété et de l'oraison piaristes dans la

Sainte Écriture et dans la Liturgie (Eucharistie et heures liturgiques). Le rythme journalier des oraisons qui y était stabilisé était le suivant : le matin, méditation, laudes et Eucharistie ; le soir, vêpres et méditation ou lecture spirituel ; la nuit, complies avec examen de conscience.

g) Le Père Teófilo López (1971-1973)

Après la démission du Père Laureano Suárez, le Père Teófilo en tant que premier Assistant, a assumé la charge de Supérieur Général, en juin 1971.

Pendant son mandat, à partir du 15 août 1971, ont été promues les nouvelles Constitutions, rédigées avec un style et un schéma différents de celles composées par le Fondateur, selon l'indication du Chapitre Général Spécial. Elles ont été proposées "*ad experimentum*" jusqu'au prochain Chapitre Général. Une nouveauté pratique importante est que dans ces Constitutions, les normes concrètes sur la période pendant laquelle les supérieurs doivent être élus ont disparu, tel que les Règles peuvent la réguler selon ce qui est considéré plus opportun à chaque époque.

En novembre 1972, fut obtenue l'approbation du Saint Siège pour le calendrier Liturgique propre aux Écoles Pies.

h) Le Père Ángel Ruiz (1973-1985)

Le Père Ángel Ruiz a pris l'habit piariste en novembre 1939. Après avoir été Provincial de la Castille pendant un triennat et à peine il a été élu pour un deuxième mandat, il fut élu Préposé Général au Chapitre Général de 1973. Réélu pendant le Chapitre Général de 1979, il est resté à la tête des Écoles Pies pendant 12 ans. Pendant tout ce temps, il a gardé le siège de la Curie Générale dans l'édifice du Calasancianum, à Monte Mario.

Des pas positifs ont été accomplis en matière législative. Le Chapitre Général de 1973 avait chargé la Congrégation Générale de la révision des textes des Constitutions de 1971 et de son édition, comme de la rédaction des nouvelles Règles. En 1975, la Congrégation Générale promulgua les dites Constitutions pour une deuxième période d'expérimentation. Et en 1977, elle publia les nouvelles Règles, après une période complexe de préparation et de rédaction. Le Chapitre Général a approuvé ces Constitutions moyennant de petites retouches, et les Règles avec de nombreuses modifications. La Sacrée Congrégation des Religieux donna son approbation

définitive des Constitutions en 1983. Le texte définitif des Constitutions a finalement été publié en 1984. Quant aux Règles, elles ont été soumises à plusieurs révisions, jusqu'à leur approbation au Chapitre Général de 1985.

Pour ce qui concerne l'organisation et l'extension de l'Ordre, il convient de signaler les événements suivants : en 1975, la Vice-province des États-Unis d'Amérique est élevée au titre de Province. En 1974, la Province d'Andalousie est créée (Bética), dépendant de la Castille ; mais, l'année suivante, elle est déclarée Vice-province indépendante sous l'immédiate juridiction du Père Général. En 1982 s'ouvre la première maison en Guinée Équatoriale (Akonibe).

Les paroisses ont continué à augmenter pendant cette période. Si en 1976, l'Ordre en avait 52, en 1985 elles étaient 75 distribuées de la manière suivante : Italie 8, Europe centrale 14, Espagne 15, Amérique 32, Asie 2, Afrique 4.

La formation des jeunes Piaristes demeure une préoccupation majeure, surtout maintenant qu'elle s'effectue, dans la plupart des cas, dans les divers juniorats provinciaux. En 1982, est publié le Plan d'études soigneusement élaboré, selon la recommandation du dernier Chapitre Général ; il est contenu dans le document qui porte comme titre : "*Formación Inicial del Escolapio*" (*FIES*) [*Formation Initiale du Piariste*"]. De toute façon, le plan de formation de tous les prêtres et religieux est orienté chaque fois davantage par les documents que le Saint Siège publie à partir du Concile Vatican II. La particularité la plus distinguée de la formation des Piaristes consistera dans l'articulation et la complémentarité entre les études ecclésiastiques et civiles, en vue de l'obtention des titres valides pour l'enseignement.

Pour ce qui est de la vie religieuse-communautaire, il convient de distinguer les données ci-après : certaines fois, par nécessité, d'autres, considérée comme la voie la plus aptes pour développer l'esprit communautaire, de petites communautés, de plus en plus nombreuses, composées de peu de membres, continuent de naître ; cela a fait croître le nombre des communautés de l'Ordre sans augmenter le nombre des religieux. Le Chapitre Général de 1973 avait déjà décidé que l'usage de l'habit religieux ne devait pas être soumis aux mêmes normes dans tout l'Ordre, mais que chaque Province pouvait s'adapter aux normes de chaque diocèse sur l'usage de l'habit clérical. Pendant ces années, on a insisté que l'on fasse les programmations de la vie communautaire et que l'on dicte des normes sur la manière de les confectionner. Plusieurs circulaires du Père Général traitent de ce thème.

A partir des années 70, des formes des coresponsabilités s’instaurent dans l’Ordre, de plus en plus structurées et fréquentes : Conseils des Supérieurs Majeurs (tous ceux de l’Ordre ou regroupés par régions), Secrétariats internationaux, nationaux ou provinciaux (d’économie, de pastorale, de pédagogie, de pastorale des vocations, de questions calasanciennes, etc.). La formation des religieux est un autre des soucis de la Congrégation Générale. A partir des années 70, on y accorde chaque fois plus d’attention, tâchant d’aider les religieux dans la maturation de leur vocation en les formant pour un travail éducatif plus efficace. A cette fin, de nombreux parcours de formation permanente sont organisés dans divers cadres territoriaux avec une fréquence et une régularité notables. Le Père Angel Ruiz a publié deux circulaires sur ce thème : une première le 25 août 1976 et une autre le 29 septembre 1982. C’est pendant ce généralat qu’a commencé la publication des livres et des brochures sur des thèmes calasanciens qui se développera au cours du généralat suivant. La plus importante est sans doute celle titrée : “*Diccionario Enciclopédico Escolapio*” [“Dictionnaire Encyclopédique Piariste”] (DENES). Il est sensé être le plus ample recueil des données de l’histoire des Écoles Pies. Trois tomes ont été publiés, dont le premier est apparu en 1983. Il a été dirigé par les Pères Claudio Vilá et Luis M^a Bandrés.

En 1981, fut fondée, avec le financement des Écoles Pies, la Chaire “Saint José de Calasanz” affiliée à la Faculté de Pédagogie de l’Université Pontificale de Salamanque.

Le Père Général démontre aussi un grand intérêt et un souci pour le renouvellement de l’Ordre : en date du 25 janvier 1977, il publie une circulaire sous le titre : “*Para la reedificación del edificio de la Orden*” [“Pour la réédification de l’édifice de l’Ordre”]. S’appuyant sur la nouvelle rédaction des Constitutions et des Règles, il invite à l’autocritique et à la revitalisation de l’Ordre, en l’adaptant aux nouvelles exigences ecclésiales et sociales, en approfondissant l’identité calasancienne, en nous rapprochant davantage des pauvres afin d’atteindre une plus grande fécondité évangélique. Et le 8 septembre 1980, il adresse une autre circulaire aux Piaristes, sur la “*Reconversión de nuestras obras educativas*” [“Reconversion de nos œuvres éducatives”]. Il y insiste avec énergie que pour nous, “éduquer c’est évangéliser”. Cette reconversion des œuvres, ajoute-t-il, exige la conversion des éducateurs. Et il conclue en disant que pour pouvoir parler des écoles Chrétiennes, il est nécessaire d’avoir une communauté

chrétienne d'adultes qui accueillent les jeunes qui optent pour Christ. Un an plus tard, il enverra une autre circulaire sur les mêmes thèmes.

En février 1985, il publie une autre circulaire intitulée "*Los jóvenes, opción preferencial*" ["Les jeunes, option préférentielle"]. Toute cette dernière est débordante d'amour pour Calasanz et pour les jeunes à qui le Saint a consacré toute sa vie. Comment sont les jeunes d'aujourd'hui, comment devons-nous les accompagner, réaffirmer notre vocation d'éducateurs, ... sont les thèmes qu'il y développe avec fougue et conviction.

Un autre des thèmes chers au Père Ángel est l'incorporation des Laïcs dans l'Ordre. Le 12 janvier 1983, il publie une circulaire importante sur les "*Comunidades Eclesiales Calasancias*" [Communautés ecclésiales Calasanciennes] (CEC) ou il expose les raisons et justifie l'urgence de créer ce type de communautés, avec des chrétiens et chrétiennes qui participent au charisme calasancienne. L'articulation de toutes les communautés disséminées à travers le monde formera la "*Fraternidad Seglar Escolapia*" (FASE) ["Fraternité Séculière Piariste"].

Vers la fin du généralat du Père Ángel eut lieu la célébration du 4^e centenaire de l'ordination sacerdotale de Saint José de Calasanz, advenue le 17 décembre 1583. Le *Symposium* de Pastoral célébré à Urgel en décembre 1983 a constitué l'ouverture du centenaire qui, après plusieurs célébrations dans les diverses Provinces, s'est clôturé à Peralta de la Sal en décembre 1984.

i) Le Père José María Balcells (1985-2003)

José María Balcells, après avoir été Provincial de la Catalogne pendant 6 ans, est élu Supérieur Général en 1985, au cours du Chapitre Général célébré à Salamanque (le premier tenu hors de l'Italie). Réélu pendant les Chapitres de 1991 et 1997, il a dirigé l'Ordre pendant 18 ans. En juin 1986, il transféra le siège de la Curie Généralice de Monte Mario à Saint Pantaléon.

Il a dû effectuer l'adaptation de notre législation au nouveau Code de Droit Canonique promulgué en 1983. Le Chapitre Général de 1985 avait déjà fait les accommodations opportunes des Constitutions et avait révisé les Règles. Le Saint Siège a concédé l'approbation des Constitutions le 27 février 1986. Et la Congrégation Générale les a promulguées le 1^{er} octobre 1986, et rendu publique l'édition officielle des Constitutions et des Règles, fixant la date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1987. Au Chapitre Général de 1991, il a été approuvé que les Chapitres Locaux et ceux des démarcations soient célébrés tous les 4 ans.

L'un des aspects les plus importants de ce généralat a été l'expansion des Écoles Pies aux nouveaux pays, spécialement d'Afrique et d'Asie, où les jeunes Églises croissent avec une grande vitalité et où les Écoles Pies atteignent rapidement un nombre considérable des vocations qui font présager une belle floraison de notre ministère auprès de nouveaux peuples et de nouvelles cultures, répondant à un autre type de besoins sociaux et éducatifs. Pendant ce temps, plusieurs de nos anciennes présences en Amérique se consolident. A présent, citons les dates les plus importantes sans oublier les fondations antérieures (japon en 1950, Sénégal en 1963, Guinée Equatoriale en 1982) :

- 1989 : les Piaristes d'Aragon commencent leur ministère au Cameroun.
- 1990 : le Père Général émet, le 23 mai, un décret par lequel il déclare la Province de Mexico des Écoles Pies.
- 1991 : les Piaristes de Pologne fondent au Cameroun.
- 1992 : les Piaristes d'Andalousie commencent leur présence en Bolivie.
- 1994 : la Province d'Argentine commence son travail missionnaire et vocationnel en Inde
- 1994 : le Père Général émet, le 9 juillet, le décret d'érection de la Province de Colombie-Équateur.
- 1994 : les Piaristes de Ligurie commencent leur ministère pastoral en Côte d'Ivoire.
- 1995 : commence notre ministère missionnaire et vocationnel aux Philippines, à l'initiative et sous la direction directe du Père Général.
- 1996 : par le décret du Père Général du 6 janvier, se constitue la Délégation Générale du Japon-Philippines.
- 1997 : les Écoles Pies du Sénégal se constituent en Vice-province dépendant de la Catalogne.
- 1997 : les Écoles Pies de l'Équateur se constituent en Vicariat dépendant de la Colombie.
- 1998 : naît le Vicariat de Guinée Équatoriale et Gabon, dépendant de la troisième Démarcation d'Espagne.
- 2000 : les maisons fondées au Cameroun, par les Piaristes d'Aragon et de Pologne, sont unies pour constituer le Vicariat du Cameroun, dépendant de l'Aragon.

Au moment où cette croissance géographique s'effectue, l'Ordre réalise un intense travail de réflexion sur la nature et les fins de nouvelles

présences piaristes. Les orientations qui en découlent, sont reflétées de manière éminente dans plusieurs documents relatifs aux trois continents où sont situées la majorité de nouvelles présences :

Afrique

Au début de 1989 se tient à Bamenda (Cameroun), la première rencontre des Piaristes de l'Afrique. Y prennent part les religieux Piaristes, les religieuses Piaristes et les Calasanciennes de la Divine Bergère. On y élabore un document programmatique familièrement appelé *Document Bamenda*, publié par l'ICCE comme Cahier n° 15 sous le titre "*Orientations pour les présences des Écoles Pies en Afrique*". Il y est exprimé l'engagement commun pour refonder les Écoles Pies dans ce continent, en réalisant l'idéal calasancien avec toute la richesse de notre ministère. Passée une décennie, un nouveau document programmatique a été rédigé pendant la douzième rencontre de la Famille calasancienne en Afrique, pour donner une nouvelle impulsion et adapter les orientations aux nouvelles circonstances. Il a été publié comme Cahier n° 24 sous le titre "*Bamenda 2001*", en espagnol, en italien, en français et en anglais.

En 1992, au cours d'une réunion du Père Général avec son Délégué pour les missions et les Supérieurs majeurs des maisons d'Afrique, fut créé l'*Organismo de Coordinación y de Consulta de las Escuelas Pías de África* (OCCA) [Organisme de Coordination et de Consulte des Écoles Pies d'Afrique] qui se réunira régulièrement par la suite.

Amérique

En 1990, avec la collaboration d'un grand nombre des Piaristes américains (de naissance ou d'adoption), un avant-projet a été rédigé et présenté à la réunion des Supérieurs majeurs d'Amérique qui s'est tenue à Cuenca (Équateur) du 30 septembre au 4 octobre de la même année. Après étude et amendements correspondants, il a été publié par l'ICCE comme Cahier n° 17 sous le titre "*Encarnación de las Escuelas Pías en Latinoamérica*" [Incarnation des Écoles Pies en Amérique Latine]. On l'a familièrement appelé *Document de Cuenca*. Par ce document, on entendait orienter et soutenir les efforts des Piaristes en Amérique Latine pendant cette décennie qui commençait, en projetant ce que l'on souhaitait que soient les Écoles Pies d'Amérique en l'an 2000. A la fin de cette décennie, en juin 2000, un

deuxième document a été rédigé à Veracruz, avec la participation des Congrégations affines une présence significative une ample activité en Amérique : Piaristes (religieux et religieuses), Calasanciennes et Cavanis (Voir *Ephemerides Calasanctianae*, 2001, pp. 476-483).

Asie

En mai 1996, au cours d'une réunion du Père Général avec son Délégué pour les Missions, le Père Provincial d'Argentine, les religieux du Japon-Philippines et de l'Inde, tenue à Aroor (État de Kerala, Inde), un document programmatique sur notre présence en Asie a été rédigé, ensuite publié par l'ICCE comme Cahier n° 19 sous le titre "*Testigos de Jesús y discípulos de Calasanz en Asia*" ["Témoins de Jésus et disciples de Calasanz en Asie"]. Il est familièrement appelé *Document d'Aroor*. Deux ans plus tard, ce document a été renforcé pendant la 3^{ème} Réunion Piariste Asiatique, également célébrée à Aroor, du 29 avril au 2 mai 1998. Au cours de cette rencontre ont été signalés les lignes et objectifs généraux pour le quinquennat 1998-2003 (voir *Ephemerides Calasanctianae*, 1998, pp. 330-335).

Tout cela suppose la croissance de l'esprit missionnaire de notre Ordre, initialement vécue par Calasanz avec les fondations en Europe centrale et modestement actualisée au milieu du 20^{ème} siècle avec les fondations du Japon (1950) et du Sénégal (1963). En 1996 fut instituée la "journée missionnaire des Écoles Pies", à célébrer chaque année, le 2 avril, date à laquelle les 8 premiers missionnaires Piaristes partirent pour la Moravie en 1631. Et, en 1997, le Père Général nomma un "Délégué pour les Missions" en la personne du Père Jesús M^a Lecea.

Pendant le Généralat du Père Balcells, les publications calasanciennes ont reçu une grande impulsion, fondamentalement celles concernant le charisme et la spiritualité de l'Ordre. Elles sont plus de 50 titres (entre livres et brochures) distribués en trois collections : "*Spiritualité*" (sept), "*Cahiers*" (vingt-sept, dont 8 étaient déjà publiés pendant le généralat précédent), "*Matériels*" (vingt-six). Voici certains titres comme exemples : dans la collection *Spiritualité* : "*El año con Calasanz*" ["L'année avec Calasanz"], de M.A. Asiáin ; "*Intuiciones de Calasanz sobre la formación escolapia*" ["Intuitions de Calasanz sur la formation piariste"], de L. Padilla ; "*Espiritualidad y pedagogía de San José de Calasanz. Ensayo de síntesis*" ["Spiritualité et pédagogie de Saint José de Calasanz. Essai de synthèse"], de la Congrégation Générale. Dans la collection *Cahiers* : "*Itinerario espiritual de S. José de Calasanz*"

["Itinéraire spirituel de Saint José de Calasanz"], de A. García-Durán ; "*Claves de lectura de las Constituciones*" ["Clés de lecture des Constitutions"], de J. A. Miró ; "*Apostolado extraescolar en la tradición escolapia*" ["Apostolat parascolaire dans la tradition piariste"], de G. Ausenda ; "*Presencia religiosa, educativa y misionera de las Escuelas Pías*" ["Présence religieuse, éducative et missionnaire des Écoles Pies"], de la Congrégation Générale ; "*La Fraternidad de las Escuelas Pías*" ["La Fraternité des Écoles Pies"], de la Congrégation Générale ; "*Misión compartida*" ["Mission partagée"], de la Congrégation Générale. Dans la Collection *Matériels* : "*Espiritualidad calasanciana*" ["Spiritualité calasancienne"], de M. A. Asiáin et M. R. Espejo ; "*Lectura carismática de las Constituciones escolapias*" ["Lecture charismatique des Constitutions piaristes"], de M.A. Asiain et J.A. Miró.

En 1987 commence la publication de l'"*Anuario de la Orden de las Escuelas Pías*" ["Annuaire de l'Ordre des Écoles Pies"]. C'est une revue graphique et littéraire de la manière d'*être* et de *faire* des Piaristes dans le monde. Il en sera publié un numéro chaque année (sauf en 2006).

En 1987 débute également la publication du "*Calendarium Ordinis Scholarum Piarum*" ["Calendrier de l'Ordre des Écoles Pies"], afin de permettre une meilleure célébration des fêtes calasanciennes. Ce calendrier est enrichi par de nombreuses informations de l'histoire piariste et par des données de ses membres actuels. Le 25 de chaque mois a été choisi comme "jour calasancien", à prendre en considération dans nos célébrations.

Est également digne de mention le travail réalisé, pendant ce temps, par la Curie Générale, en relation avec les causes de béatification et canonisation des membres de l'Ordre et la collaboration des Congrégations affines :

- La Béatification de la M. Paula Montal, fondatrice des religieuses Piaristes, célébrée à Rome le 18 avril 1993
- La Béatification du P. Pietro Casani, bras droit de Calasanz, et du P. Dionisio Pamplona avec ses 12 compagnons martyrs, le 1 octobre 1995.
- Béatification de Antonio María Schwartz, fondateur des Kalasantiner, le 21 juin 1998.
- La Béatification du P. Faustino Míguez, Piariste et fondateur des Religieuses Calasanciennes de la Divine Bergère, le 25 octobre 1998.
- La Canonisation de la M. Paula Montal de Saint José de Calasanz, fondatrice des Religieuses Piaristes, le 25 novembre 2001.
- La réactivation de la cause de Glicerio Landriani, déjà introduite par Saint José de Calasanz.

- L'introduction de la cause, dans ses divers démarches et à ses divers niveaux (diocésains ou pontificaux) de Piaristes suivants : Bruno Martínez, Pedro Díez, Joaquín Erviti, Francesco Sagrera.

Une autre initiative de ce Généralat qui mérite d'être relevé est celle relative aux rencontres de la famille calasancienne. Elles commencent en décembre 1989. Elles enregistrent la participation des institutions suivantes : Pères Piaristes, Mères Piaristes, Pères Cavanis, Institut Próvolo (féminin et masculin), Pères de Timón-David, Mères Calasanciennes, Sœurs Calasanciennes, Filles de Vorselaar, Pères Kalasantiner. On entend ainsi raviver, grâce à elles, les liens d'union entre les institutions de Vie Consacrée qui vivent de manière plus expresse le charisme calasancien. A partir de la date ci-dessus mentionnée, on continuera à célébrer des rencontres semblables tous les quatre ou cinq ans.

Face à de nouvelles situations vécues dans l'Ordre, dues à la carence des vocations dans certaines parties du monde et à la grande abondance dans d'autres, apparaissent des réflexions et des propositions orientées à modifier la manière de penser l'organisation de l'Ordre en Provinces, en passant d'un degré d'autonomie haut, comme de tradition, à une grande communication et un échange de personnes. C'est ainsi que, si dans le Chapitre Général Spécial on avait parlé d'une "distribution plus équitable des personnes", et dans le Chapitre Général de 1973, d'une "distribution plus appropriée des religieux de tout l'Ordre", dans le Chapitre Général de 1997 on parle de l'"interdémarcationalité", en vertu de laquelle les démarcations plus fortes en ressources humaines devraient aider les plus faibles. En rapport avec tout cela, mais avec de nouvelles approches et de nouvelles propositions, le Père Général José Maria Balcells introduira avec force par la suite le thème de la "Restructuration de l'Ordre" comme moyen pour le revitaliser.

En 1997, tout l'Ordre célèbre le 4^{ème} centenaire de Sainte Dorothée. On commémore, en même temps l'anniversaire de la naissance de la première "*École pour tous*" de l'Europe, dans l'intention de revitaliser l'esprit qui a animé ces pionniers des Écoles Pies.

Le P. Balcells déploiera un grand effort pour redynamiser la Pastorale des vocations, en montrant en cela une perspective du futur ample et claire. En 1992 fut publié le "*Directorio Escolapio de Pastoral Vocacional*" ["*Directoire Piariste de Pastorale des Vocations*"]. Du 23 décembre 2000 au 13 janvier 2001 se tient, à Rome, une Rencontre des Responsables des démarcations de Pastorale des Vocations : y prennent part 32 Piaristes ap-

partenant à 25 démarcations de l'Ordre, de 18 nationalités. Sous le titre "*La Pastoral Vocacional en las Escuelas Pías*" [*La Pastorale des Vocations dans les Écoles Pies*], la Congrégation Générale a publié, en 2002, les conclusions finales de la rencontre ensemble avec les conclusions du traitement des quatre blocs thématiques. Il y a aussi été annexé le directoire pour les "*Estatutos de los Coordinadores de la Pastoral Vocacional*" [*Statuts des Coordinateurs de la Pastorale des Vocations*]. Tout cela constitue un matériel riche, capable d'ouvrir de nouvelles perspectives à notre pastorale des vocations et de renforcer une véritable "culture des vocations".

Quant à la Formation Initiale des jeunes Piaristes, il s'est également réalisé des nouveautés importantes pendant ce généralat. En 1986, on ferme la maison d'études "P. Felipe Scío" de Salamanque ; ainsi se conclue, en Espagne, la fructueuse et vieille pratique des Maisons Centrales, où avaient été formés ensemble et en grand nombre, des jeunes de diverses Provinces espagnoles. Face à la diversification que suppose l'instauration généralisée de maisons de formation provinciales, le Père Générale a publié, en février 1988, un document qui avait pour titre "*Unidad y estabilidad en la Formación Inicial del Escolapio*" [*Unité et stabilité dans la Formation Initiale du Piariste*], établissant une série des normes qui doivent être observées dans toutes ces maisons. Telles normes concernent les formateurs, les maisons, les aspects les plus importants de la formations et ses degrés, l'accès à la Profession solennelle et aux Ordres sacrés, les études civiles et ecclésiastiques. Et en 1991, officiellement, un nouveau Directoire sous le titre "*Formación del Escolapio*" (FES) [*Formation du Piariste*] est publié. Ce Directoire avait été approuvé par le Chapitre Général de la même année, après une élaboration prolongé dans le temps qui a connu la participation de diverses instances de l'Ordre plus directement intéressées par le thème. Ce document contient les orientations sur les éléments, les agents, les objectifs, les étapes, etc. de la formation initiale des Piaristes.

Comme moyen de formation permanente, on continue à organiser dans les Circonscriptions et dans les Provinces de nombreux cours pour les religieux et pour les professeurs laïcs, sur des thèmes calasanciens, sur la spiritualité et la Bible, sur la pédagogie, etc. En 1994 est publié le "*Directorio Escolapio de Formación Permanente*" [*Directoire Piariste de Formation Permanente*] encore en vigueur de nos jours.

Des efforts notables sont aussi fournis pour promouvoir la réflexion et l'échange d'expériences sur l'exercice de notre ministère. Pour ce faire,

on organise une série d'assemblées sur des thèmes pédagogiques et pastorales. Nous citons ci-dessous les plus importantes :

- Symposium de Pédagogie à Gandía (1987).
- Symposium de Pastorale à Gandía (1991).
- Séminaire sur la spiritualité et la pédagogie calasanciennes (1992 y 1993), d'où est né le document “*Espiritualidad y Pedagogía de S. José de Calasanz. Ensayo de síntesis*” [“Spiritualité et Pédagogie de S. José de Calasanz. Essai de synthèse”].
- Symposium de Pédagogie à Gandía (1993).
- Séminaire de Pédagogie calasancienne à Valence (1995).
- Symposium de Pédagogie à Cullera (2001).

Dans le Chapitre Général de 1997 deux documents importants sur le ministère calasancien ont été approuvés : “*El carisma escolapio hoy*” [“Le charisme piariste aujourd’hui”] et la “*Declaración sobre la escuela: Nada nos hará abandonar...*” [“Déclaration sur l’école: rien ne nous fera abandonner ...”].

Désireux d’améliorer continuellement la pratique du ministère scolaire, il est mis en place, avec l’aide de l’Université “Cristóbal Colón” [“Christophe Colomb”] de Veracruz, un programme ambitieux d’évaluation de la Qualité Calasancienne de nos centres. En 2002, on commence à l’expérimenter dans plusieurs pays d’Amérique, et deux ans plus tard, on l’étend au reste des institutions éducatives de l’Ordre, avec l’intention de le répéter périodiquement. On entend ainsi implanter, dans tout l’Ordre, un plan d’amélioration continue de notre travail éducatif selon les critères des Écoles Pies.

Ce qui, pendant ce généralat, a été réalisé autour du rôle du laïc dans les Écoles Pies semble être d’une importance capitale aussi bien pour le futur du charisme calasancien que pour celui de l’Ordre. Citons les principaux pas :

- Le Chapitre Général de 1985 a approuvé le document intitulé “*Los seglares en las Escuelas Pías*” [Les laïcs dans les Écoles Pies]. Il y est demandé de créer la “Branche Laïque Piariste”, d’élaborer un programme de formation chrétienne et calasancienne du laïc, et de prêter une attention particulière aux pères de familles.
- Le 1 octobre 1986, le Père Général envoya à l’Ordre une circulaire exposant le thème de *laïcs calasanciens* : définition positive du laïc, diversité des ministères et unité de mission, autonomie et responsabilité dans l’Église et dans nos œuvres, etc.

- Le 25 juin 1988, la Congrégation Générale constitua, par un document officiel, la “*Fraternité des Écoles Pies*”. Sous la devise “les laïcs : option pour le futur de l’Église et des Écoles Pies”, sont développés les deux aspects fondamentaux de cette institution. Ce sont : sa spiritualité apostolique et calasancienne et sa structure organique (formation, assignation, formule de la promesse, persévérance et sortie, obligations mutuelles, organisation locale, provinciale, générale. Tout cela se met en marche *ad experimentum* jusqu’au prochain Chapitre Général.
- En date du 27 novembre 1988, la Congrégation Générale publia des “*Clarifications et indications pratiques*” sur le document constitutif précédent.
- Le Chapitre Général de 1991 approuva ce qui avait été décidé par la Congrégation Générale de 1988 et en prolongea la durée d’essai. Il demanda en plus de “*procéder graduellement à l’intégration des laïcs... et de travailler de telle sorte que la prévention et la peur soient remplacées par le vif désir de créer des Piaristes laïcs à côté et en étroite collaboration avec les Piaristes religieux*”. Il demandait en même temps qu’un document pour les laïcs soit préparé.
- Le Chapitre Général de 1997 approuva un document important sous le titre “*Le laïc dans les Écoles Pies*” : Projet Institutionnel du Laïc (PIL). Ce document sera la base du développement postérieur du chemin laïc dans notre Ordre. Il a été publié dans la collection “*Cuadernos*” [“Cahiers”], dans la deuxième partie du n° 21.
- En 1999, la Congrégation Générale publia le document intitulé “*Clarification de l’identité du religieux et du laïc Piaristes*”. Il a été publié dans le n° 23 de la collection “*Cuadernos*”.
- Le Chapitre Général de 2003 accomplit un pas ultérieur en approuvant l’introduction, dans nos Constitutions, de deux paragraphes sur la collaboration et la présence des laïcs dans la vie et la mission de l’Ordre. Cette modification des Constitutions avait déjà reçu une approbation prescrite du Saint Siège. Les points mentionnés sont aux numéros 36 et 94 de nos Constitutions actuelles.

Pendant ce généralat, l’Ordre a aussi augmenté son unité et sa cohésion internes, pour ce qui concerne les objectifs et les lignes d’action communes, ainsi que dans les rapports entre les démarcations, excepté l’obstacle apparent que la diversification progressive des temps actuels impose.

4.2. L'Ordre vu à partir des Régions et des Provinces

Evolution globale tout au long du siècle.

Pendant ce siècle, les Écoles Pies évoluent dans un contexte ecclésial et historique très différent de celui du siècle précédent. Depuis l'unification de Pie X, les Écoles Pies ont cheminé dans la voie de l'unité organique et législative. Les Provinces et les maisons se sont mieux organisées, la formation des jeunes Piaristes a été davantage soignée, et la croissance de la période finale du siècle précédent a été consolidée.

Nous pouvons distinguer plusieurs périodes :

- a) Les guerres : la Première Guerre Mondiale contraint certaines Provinces (Slovaquie, Roumanie) à se réorganiser, suite aux changements des frontières. La période de trêve, avec l'émergence des dictatures, cause des difficultés aux Écoles Pies en Italie, en Autriche, en Bohême et en Pologne. La Guerre Civile Espagnole avec ses plus de 200 Piaristes morts de manière violente et la Deuxième Guerre Mondiale comporteront des problèmes très graves dans le fonctionnement des écoles et des communautés. Les guerres ont contraint les noviciats à rester fermés et les juniors à se disperser.
- b) Les blocs sociopolitiques : ces guerres terminées, les Écoles Pies se retrouvent dans des situations très différentes les unes des autres. D'un côté, l'Italie et plus encore l'Espagne, vivent des moments de croissance, avec une augmentation importante des vocations et du nombre d'élèves. Cependant, la vie des Provinces de l'Europe centrale change d'une manière radicale : les gouvernements communistes confisquent les collèges privés et permettent de ne maintenir que certaines paroisses et un très petit nombre d'écoles, comme signe de liberté, dont celles des Piaristes (2 en Hongrie et 1 en Pologne). Les Congrégations religieuses sont interdites. Nos religieux, par conséquent, se dispersent. Peu d'entre eux peuvent vivre dans les communautés autorisées, et les autres doivent faire attention à ne pas se présenter comme religieux. Toutefois, beaucoup d'entre eux vivent dans la clandestinité, voire, reçoivent et forment certaines vocations. Mais, petit à petit, certaines Province s'éteignent.

Pendant ces années, une grande expansion des Écoles Pies se réalise, surtout à partir de l'Espagne. Ces nouvelles fondations seront réalisées prin-

cipalement en Amérique Latine, mais aussi en Europe : dans la Péninsule Ibérique même et, de manière plus timide, en France ; au Japon également. Le nombre d'élèves augmente de manière considérable, mais aussi, naturellement, le nombre de professeurs laïcs ; même si à Cuba, les années 60 seront caractérisées par la perte de tous les collègues, confisqués par la Révolution castriste et la sortie du pays de presque tous les Piaristes.

- c) Le Concile Vatican II : célébré entre 1962 et 1965, il marquera un point d'inflexion d'une importance majeure : la nouvelle manière de regarder la réalité terrestre, la rénovation de la pastorale et de la liturgie, la liberté de conscience et surtout, la conception de l'Église comme peuple de Dieu et le développement conséquent de la théologie du laïc. Cela supposera une nouvelle manière d'être des chrétiens dans l'Église et dans le monde. L'appel à l'attention des religieux pour qu'ils se renouvellent, tournant le regard vers les charismes fondateurs, et la valorisation de l'éducation comme manière chrétienne de faire l'apostolat constitueront d'autres messages qui auront un effet notable sur les Piaristes. La célébration du Concile trouve les Écoles Pies dans un des leurs meilleurs moments. En effet, en 1965, elles atteignaient le chiffre de 2.540 religieux (le deuxième plus élevé de leur histoire), avec 77.000 élèves.
- d) La crise postconciliaire : la diminution des vocations et la crise religieuse des années 70, accompagnée de nombreuses sorties des prêtres et religieux, impliquera une diminution notable du nombre des membres des Congrégations et du clergé diocésain. La même chose est arrivée dans notre Ordre. Mais cela n'impliquera pas la diminution du nombre d'œuvres maintenues par les Piaristes. En effet, celles-ci continueront à augmenter et à se diversifier. Naturellement, cela ne peut se faire que si l'on dispose de nouveaux collaborateurs, les laïcs ou les séculiers catholiques, de plus en plus bien préparés et davantage protagonistes des œuvres de l'Église. La théologie du laïc initiée par le Concile Vatican II commencera, petit à petit, à donner ses fruits lentement : d'abord en Amérique Latine, mais aussi dans la vieille et cléricalisée Europe.
- e) La chute du mur de Berlin (1989) : avec la disparition des régimes communistes de l'Europe centrale (début des années 90), les Piaristes de cette région retrouveront soudainement leur vitalité. Sortis de la clandestinité, réunifiés dans des communautés, plusieurs

de leurs collègues et églises antiques récupérés, ils augmenteront leurs œuvres et le nombre de leurs élèves, mais aussi leurs vocations. La Hongrie, la Pologne et la Slovaquie sont maintenant en pleine croissance et réorganisation. Pendant les dernières décennies du siècle, les Écoles Pies se sont ouvertes à de nouveaux pays, spécialement d'Afrique et d'Asie et à de nouveaux types d'œuvres.

Cherchant un meilleur rapprochement de plus pauvres et l'adaptation aux nouveaux temps, les Piaristes ont assumé beaucoup de paroisses, ils ont promu divers mouvements de volontariat parmi les laïcs, ils ont encouragé la naissance de communautés chrétiennes des jeunes et des adultes, ils ont développé les *Fraternités des Écoles Pies* (FEP)...

Alors que les vocations sont très rares en Espagne, en Italie et en Autriche, les Écoles Pies se maintiennent ou croissent grâce à leur bon nombre des vocations en Hongrie, en Pologne, et en Slovaquie ; mais aussi en Amérique et, surtout, en Afrique, en Inde et aux Philippines.

Ainsi, le siècle se termine en redessinant l'organisation de tout l'Ordre. Pendant qu'en Italie et en Espagne, la diminution drastique des religieux contraint à penser à des restructurations qui comportent une unification ou un regroupement des forces, sous d'autres cieux, cette restructuration vise plus le renforcement des capacités propres afin de compléter la consolidation et de faciliter une croissance majeure.

Évolution dans les différents territoires

a) L'Italie

Dans la première moitié du siècle, les circonstances n'ont certainement pas été favorables aux Provinces italiennes : régime libérale laïciste, bien qu'atténué, jusqu'en 1922 ; régime fasciste de tendance étatisatrice (1922-1943) bien qu'accompagné des Pactes du Latran (1929), la situation de l'Église s'améliore ; la Deuxième Guerre Mondiale et la proclamation de la République dont la Constitution (1947) interdit toute subvention à l'enseignement privé.

Pendant la deuxième partie, les gouvernements démocratiques, même si plusieurs sont soutenus par la Démocratie Chrétienne, ne proposent aucune aide substantielle pour les Écoles Pies, conditionnés par la prohibition constitutionnelle.

L'atonie des vocations sera une autre circonstance presque constante. Entre les années 50-60, on réussit, à avoir un nombre considérable des vocations qui rempliront la maison interprovinciale d'études de Monte Mario (Calasancianum) à Rome. Cependant, la crise religieuse des années 70, avec les nombreuses sorties des juniors et des jeunes prêtres, les a, à nouveau, laissées dans une mauvaise situation. Depuis lors, les nouvelles vocations ne seront plus qu'un dégouttement intermittent.

D'où la descente lente, mais inéluctable, des Piaristes italiens comme le confirme le tableau suivant :

	1909	1965	1973	1989	2003
Romaine	75	50	40	41	32
Ligurie	112	104	70	61	39
Toscane	93	60	40	32	21
Napolitaine	27	38	25	22	17
SOMME	307	252	175	156	109

Pendant le dernier quart de siècle, les collèges privés de toute l'Italie, teñaillés par la situation économique, expérimente une très forte baisse du nombre d'élèves. Les Piaristes terminent le siècle avec 12 écoles ou collèges, 8 paroisses et 14 églises de culte public. Ils gardent, en plus, des centres d'activités plus spécialisés, comme un collège pour sourds-muets à Gènes, l'Observatoire sismologique et météorologique Ximénien à Florence, une mission en Côte d'Ivoire ; sans oublier les activités éducatives et pastorales que les Piaristes réalisent, en collaboration, dans des centres non piaristes.

Vers la fin du siècle, commence une réflexion sérieuse sur la convenance de fusionner les quatre Provinces piaristes d'Italie ; fusion qui deviendra effective le 1 janvier 2007.

b) L'Europe Centrale

Les convulsions politiques (Dictatures du Nationalisme à partir de 1937 et Dictatures communistes à partir de 1945) ainsi que les deux grandes guerres (1914-1918 et 1939-1945) ont durement frappé les Écoles Pies du Centre de l'Europe. Les Piaristes ont survécu dans des circonstances très difficiles, voire héroïques. Cependant, les persécutions et limitations subies n'ont pas éteint l'esprit calasancien, lequel a continué

à être cultivé avec effet. Le sort de chacune des Provinces a été, de toute façon, très différent.

Province de Pologne

Après la restauration de la Province en 1873, celle-ci a passé des moments difficiles jusqu'à ce que, en 1903, elle a reçu quelques religieux de la Catalogne qui l'ont aidée de manière très efficace. Parmi eux, le célèbre Père Joan Borrell qui a assumé pendant plusieurs années les charges de maître des novices et de Provincial.

En 1909, la Province comptait déjà 23 religieux, et 76 en 1931. De nouveaux collèges et de nouvelles maisons ont été ouverts.

L'invasion allemande de 1939 a comporté un coup terrible et le début de la dispersion. En 1944, l'occupation soviétique a commencé. Le régime communiste imposé a amené à la perte de tous les collèges piaristes, excepté un petit que le régime a toléré. Certains religieux ont fui vers les États-Unis d'Amérique. Les autres n'ont pu que se consacrer à des tâches pastorales. Leurs catéchèses parfaitement organisées sont parvenues à réunir jusqu'à 10.000 enfants en 1973.

Le noviciat a repris à fonctionner en 1949. La Province s'est reprise petit à petit, en ouvrant de nouvelles résidences et de nouvelles paroisses.

La liberté retrouvée en 1988 et la décomposition de l'Empire soviétique ont comporté un grand soulagement pour les Piaristes de la Pologne. Des maisons et des collèges confisqués ont été récupérés. Les vocations ont connu une augmentation. On a repris à ouvrir des paroisses et des résidences dans l'antique territoire de l'Union soviétique qui constitue actuellement la République de Biélorussie. Des religieux ont été envoyés aux missions du Cameroun, du Japon et des Philippines.

En 2003, elle comptait 89 religieux de vœux solennels, 41 de vœux temporels et 12 novices en 15 communautés et géraient 7 collèges, 11 paroisses et 2 églises de culte public.

Voici ci-dessous l'évolution du nombre des religieux de la Province de Pologne :

	1904	1920	1930	1939	1945	1973	2003
Religieux	6	12	67	79	51	102	130
Maisons	1	2	4	5	2	13	15

Province de Hongrie

Dans les premières années du siècle, elle jouissait d'une situation solide et en croissance. La Première Guerre Mondiale terminée, elle a perdu, pour des raisons politiques, de nombreuses maisons qui sont "passées" former les Provinces de Roumanie et de Slovaquie. En 1931 elle comptait 315 religieux en 15 communautés.

Elle avait bien organisé les diverses étapes des études des jeunes Piaristes. Mais avec le défaut qu'il menait de front les études civiles (dans des centres de l'État) et les études ecclésiastiques (dans des centres appropriés). En 1940, grâce au P. Vincent Tómek principalement, alors Assistant provincial, on a pu obtenir que chaque type d'études fût fait de manière exclusive.

Après la Deuxième Guerre Mondiale s'est installé un régime communiste qui a fermé presque tous les collèges chrétiens et dispersé les religieux. Aux Piaristes, il a été permis de garder deux collèges avec leurs communautés correspondantes dans lesquels restait établi un "numerus clausus" des religieux. Tous ceux qui n'entraient pas dans ce nombre ont dû errer, passant le clair de leur temps à vivre dans la clandestinité et faisant n'importe quel type de travail pour subsister. Ceux qui étaient en formation étaient également soumis à un "numerus clausus", certainement plus petit. Certains religieux ont fui vers les États-Unis d'Amérique où, ensemble avec les Piaristes polonais, ils ont ouvert des collèges. Les deux collèges piaristes de la Hongrie ont survécu dans des circonstances adverses, bien qu'ils aient toujours joui de prestige académique et éducatif.

Fini le régime communiste, la Province a commencé à regrouper ses religieux. Avec de grands efforts, elle est parvenue à récupérer plusieurs de ses vieux collèges et à les remettre en fonction.

En 1990 on comptait plus ou moins 100 religieux. En 2003, elle avait 74 prêtres et 15 juniors, répartis en 8 communautés et gérait 8 collèges et 1 paroisse. La vie régulière retrouvée et comptant sur un nombre de vocations acceptable, la Province a de bonnes perspectives d'avenir.

Province de Slovaquie

Elle a été créée en 1931, également pour des raisons politiques, avec les maisons de la Hongrie situées en territoire slovaque. Une fois les Piaristes hongrois rentrés dans leur pays, les Piaristes slovaques ont assuré la continuité de la Province bien que de manière assez précaire. Ils étaient 12 reli-

gieux en 1931. Certains se consacraient à l'enseignement dans des centres d'État, d'autres aux tâches pastorales dans des paroisses non piaristes.

En 1938, les 5 premiers Piaristes entrés dans cette Province ont été ordonnés prêtres. Mais la guerre et le nouveau régime communiste les ont dispersés. Certains ont pu exercer le ministère sacerdotal dans des paroisses. A partir de 1950, les collèges religieux ont été abolis.

Malgré la dure persécution exercée sur eux, en 1959, il y avait environ 16 religieux Piaristes. La valeureuse intervention de certains d'entre eux, celle du Père Provincial Jozef Horvátik en particulier, a permis de préparer, dans la clandestinité, un groupe des jeunes religieux. En 1989, déjà dans la nouvelle étape politique du pays, on comptait plus ou moins 25 religieux, dirigés par le même Père Horvátik. Lentement, la Province récupère son activité dans des collèges et églises. En 2003, elle compte 20 prêtres et 2 juniors, répartis en 4 maisons et gère 4 collèges et 4 église de culte public.

Province d'Autriche

Les changements politico-sociaux occasionnés par les deux grandes guerres et les dictatures, ont aussi atteint l'Autriche portant gravement préjudice aux Écoles Pies de ce pays. Tout au long du siècle, la réduction du nombre des Piaristes a été inévitable : la Province comptait 20 religieux en 1900, 7 en 1989 et 8 en 2003. Et les aides des Piaristes des autres pays (Espagne, Pologne) n'ont pas été suffisantes. La profonde sécularisation de la société et le manque des vocations ont conduit cette Province au bord d'une situation limite. A partir de 1991, elle est gouvernée par un Délégué du P. Général.

Les Écoles Pies y maintiennent 2 communautés et 2 filiales, 2 écoles, 2 paroisses et quelques églises de culte public.

Province de Roumanie

Créée en 1925, suite à des pressions politiques, elle avait 46 religieux en 1931. La Deuxième Guerre Mondiale et le régime communiste ont contraint les Piaristes à vivre dispersés ou, pour certains, à se consacrer au culte comme prêtres diocésains. En 1959, il y avait 18 religieux, et en 1991, il en restait encore 6. Mais la situation politico-religieuse continuait à leur être adverse. En 2006, le dernier Piariste de la Roumanie a rendu l'âme.

Province de Bohême-Moravie (République Tchèque)

En 1909, elle comptait 44 religieux, mais elle est allée progressivement décroissant jusqu'à disparaître. Les deux guerres ont poussé ses

religieux à la dispersion. En 1948, sous la dictature communiste, elle est parvenue à avoir 11 religieux, malgré la situation de clandestinité dans laquelle ils ont été contraints de vivre. Mais les changements politiques des années 90 n'ont pas pu porter la récupération désirée ; car en 1989, il ne restait que 2 Piaristes vieux dont le dernier est décédé en 1991.

c) Espagne

Vue générale

- a) Dans l'accord de 1904 entre le Saint Siège et l'Espagne, il a encore été reconnu aux Piaristes (l'unique Congrégation religieuse expressément citée) une situation de privilège ou d'exception). En effet, dans l'art. 8, il est dit : “*l'Ordre des PP. Piaristes continuera dans les mêmes conditions, droits et bénéfices dont il jouit aujourd'hui*”. Et, dans un ordre ministériel du 1^{er} septembre 1914, l'exception pour les Piaristes, concernant les titres civils, a été reconfirmée.
- b) Avec la Deuxième République, les relations avec l'Église deviennent tendues et difficiles. La Constitution et les lois qui en émanent seront très restrictives en matière d'exercices de l'éducation par les Congrégations religieuses, de manière que ces dernières se voient obligées de recourir à des Sociétés Civiles (SADEL : *Sociedad Anónima de Enseñanza Libre* [Société Anonyme d'Enseignement Libre]) pour leur confier la direction et la propriété des écoles. Certains Piaristes exhibent les titres civils. Pendant la Guerre Civile, la persécution contre les religieux dans la zone républicaine a été très intense : les écoles ont été réquisitionnées, les religieux contraints à la dispersion ; plus ou moins 213 Piaristes ont été assassinés (75 de la Catalogne, 30 de l'Aragon, 70 de la Castille et 38 de Valence).
- c) Après la guerre, la restauration de la vie religieuse Piariste a été rapide et une floraison considérable des vocations a été enregistrée. Les communautés se sont faites nombreuses, avec une grande capacité de travail, les collèges ont crû en prestige et en nombre d'élèves, et le nombre des professeurs laïcs dans les centres a aussi commencé à augmenter. Des fois, des tensions avec le régime de Franco sont nées, sans que cela n'arrive à des affrontements généralisés. Malgré le Concordat de 1953 avec le Saint Siège, l'administration civile a commencé à exiger des titres ou des habilitations officielles pour enseigner.

Au début du Concile Vatican II, les Écoles Pies d'Espagne avaient atteint le plus grand nombre des religieux de son histoire : autour de 1850.

- d) Avec la Loi Générale de l'Éducation de 1970, l'exigence des titres civils est devenue plus pressante ; mais le plan de subventions de l'État à l'enseignement privé commence également. C'est alors que beaucoup de nos collègues ont commencé à avoir une situation économique moins tendue.

Les lois éducatives des années 80 (LODE et LOGSE), bien qu'elles aient laissé nos écoles soumises aux pouvoirs publics, ont aussi amené l'introduction généralisée des Concerts Éducatifs grâce auxquels, presque toutes nos écoles ont eu un caractère plus populaire, effectivement ouvertes à toutes les classes sociales.

La crise religieuse des années 70, avec l'abandon conséquent des prêtres et religieux, et la diminution drastique des vocations ont imposé une nouvelle manière d'administrer les collèges et d'organiser la vie communautaire.

La théologie du laïcat promue par le Concile Vatican II renforcera et appuiera aussi l'insertion des laïcs dans les Écoles Pies, aussi bien en assumant des charges de direction et de responsabilités de nos œuvres qu'en partageant le charisme calasancien de diverses manières.

Pendant les dernières décennies du siècle, toutes les Provinces créent de nouvelles structures d'organisation, ayant comme principe une majeure centralisation provinciale. La Catalogne est pionnière pour ce faire ; les autres Provinces feront de même, chacune à sa manière.

Le tableau suivant montre l'évolution des Écoles Pies en Espagne :

ANNÉE	1899	1909	1948	1965	2003
Vicariat/Délégation Général	160				9
Aragon	219	374	256	288	103 (170)
Catalogne	342	476	360	482	114 (193)
Castille (3ème Démarcation)	316	369	380	557	144 (166)
Valence	105	164	141	178	68 (103)
Vasconie			216	346	79 (148)
Andalousie					9 (17)
SOMME	1.142	1.383	1.353	1.851	526 (797 au total)

Avertissement : les chiffres de quatre premières colonnes incluent tous les membres de la Province, même ceux qui travaillent hors de l'Espagne, bien qu'ils ne soient nombreux qu'en 1965. Par contre, dans la colonne de 2003, on ne compte que les résidents dans l'État espagnol (Cependant, le total de toute la Province est reporté entre parenthèse). Dans toutes les listes, les novices sont comptés.

Le Vicariat Général d'Espagne

A partir de 1904, le Vicariat Général d'Espagne adopte une structure similaire à celle qu'elle avait au 19^{ème} siècle (Vicaire Général, Assistants, Chapitres, etc.) ; mais de plus en plus vidée de son contenu. Plusieurs Vicaires se succèdent, mais chaque fois avec moins d'importance juridique et pratique.

A la fin de la visite de Mons. Pasetto, la Sacrée Congrégation des Religieux émit le décret *Cum in praeclar*, le 27 novembre 1929, par lequel il était ordonné que le Vicaire Général soit considéré comme Délégué du P. Général, avec les facultés que ce dernier lui concède. Ses fonctions se limitaient déjà à ce qui suit : s'occuper des Maisons Centrales, coordonner ou modérer les réunions des Provinces d'Espagne, assister au Chapitre Général, etc.

En 1930, le Père Général nomma le Père Valentín Caballero, "Vicaire-Délégué", et en 1940, il nomma le P. José Olea au même titre. Les deux ont encore exercé des fonctions importantes comme représentants du P. Général près le gouvernement de l'État en ces temps difficiles. Cependant, en 1948 déjà, le P. Olea fut nommé simplement "Délégué" du P. Général.

Province d'Aragon

En 1909, elle comptait 374 religieux et 20 maisons, l'Argentine et le Chili compris.

Dans les années 30, elle vivra deux événements qui la feront régresser : la fondation de la Province de Vasconie en 1932, avec les maisons de Navarre, Guipúzcoa et Chili ; et la Guerre Civile au cours de laquelle 30 religieux sont morts de manière violente.

A la fin de la guerre, elle commencera à se remettre et créera plusieurs fondations importantes aussi bien en territoire espagnol (Soria, Collège Calasancien, Christ-Roi en Saragosse) qu'en Amérique et en Afrique. En Espagne, elle ferme, en même temps, certains collèges en milieu rural.

Elle soigne avec attention la maison de Peralta de la Sal, Sanctuaire de l'Ordre, dans laquelle elle investit argent, personnes et efforts.

En 1959, elle comptait au total 325 religieux et 17 maisons.

En 2003, elle compte au total 170 membres (103 en Aragon, 24 à New York - Porto Rico et 43 au Cameroun) et possède 21 maisons (12 en Aragon, 5 à New York - Porto Rico et 4 au Cameroun). En Espagne, 8 collèges, 8 paroisses (6 à partir de Peralta) et 4 églises de culte public.

Province de Catalogne

Pendant la période de 1900-1936, la Province a montré un grand dynamisme en beaucoup de domaines : elle a fondé une maison pour étudiants à Louvain (1909), elle a renforcé le renouvellement pédagogique, elle a été pionnière en sports (*Basket Ball*), elle a cultivé la liturgie et le chant grégorien, elle a encouragé les associations juvéniles et les écoles de commerce, elle a servi les fondations de Cuba et a commencé celles du Mexique (1913).

Elle a perdu plus de 70 de ses religieux morts de manière violente pendant la Guerre Civile.

Après la guerre et les années successives, elle s'est ouverte à de nouvelles réalités : paroisses, maisons dans des zones marginales, scoutisme ... Et elle a forgé une organisation optimale, centralisée sur ses collèges en Catalogne. Elle a recommencé son activité au Mexique et érigé des fondations en Californie et au Sénégal.

En 1989, elle comptait au total 298 membres et 37 maisons. Cependant, à l'érection de la Province de Mexique en 1990, elle a vu baisser le nombre de ses membres et de ses maisons. A partir de 1993, elle a une communauté qui dessert une paroisse à Pantin (Paris)

En 2003, elle compte au total 193 membres (109 en Catalogne, 36 en Californie, 43 au Sénégal et 5 à Cuba) et 26 maisons (14 en Catalogne, 7 en Californie, 4 au Sénégal, 1 à Cuba). Dans la Province au sens strict : 19 collèges et 5 paroisses (2 à Barcelone, 1 à Paris, 2 à Cuba).

Province de la Troisième Démarcation

En 1931, elle atteignait le nombre de 422 membres et 16 maisons.

Pendant la Guerre Civile, 70 religieux ont été assassinés, 29 sont décédés ou ont quitté l'Ordre.

L'après-guerre a porté une floraison considérable des vocations et des fondations (Santa Cruz de Tenerife, Oviedo, Salamanque, La Corogne, Aluche...) et le début de l'expansion américaine.

La crise des vocations des années 70 a frappé durement la Province.

A partir de 1970, elle est présente en Afrique (Guinée Équatoriale et Gabon).

En 1974, la Vice-province d'Andalousie se détache. Et en 1994, les maisons de Colombie-Équateur s'érigent en Province.

En 2003, elle compte au total 166 membres (166 dans la Province au sens strict, 22 en Afrique) et 21 maisons (17 dans la Province au sens strict, 4 en Afrique). En Espagne, 12 collèges, 2 paroisses et 2 églises de culte public.

Province de Valence

En 1909, la Province compte 164 religieux.

En 1924, elle fonde à Albacete.

Pendant la Guerre Civile, 38 de ses religieux sont assassinés. Après la guerre, elle fournit un grand effort pour reconstruire et réhabiliter ce qui a été détruit.

A partir de 1949, elle fonde le Collège Calasanz de Valence et commence ses fondations en Amérique. En 1962, elle ouvre le collège de Malvarrosa. Elle assume également certaines paroisses et crée le Centre d'Orientation et Promotion Personnelle (COPP).

Après une période de forte régression, la Province expérimente une revitalisation spirituelle remarquable, accompagnée d'une augmentation des vocations religieuses considérable. Elle ravive aussi l'oraison continue avec les enfants et développe des méthodes d'oraison adaptées aux élèves.

En 2003, elle a au total 103 membres (68 dans la Province au sens strict et 35 dans la Vice-province centraméricaine) et 16 maisons (10 dans la Province au sens strict et 6 dans la Vice-province). En Espagne : 8 collèges, 3 paroisses et 3 églises de culte public.

La Province de Vasconie

Elle a été érigée en 1933, avec 5 maisons procédant de l'Aragon et une paroisse de la Castille, en plus de deux maisons du Chili, elles aussi, procédant de l'Aragon. Elle comptait alors 136 religieux.

Pendant la Guerre Civile, elle a souffert seulement de certaines confusions de fonctionnement.

Après la guerre, elle s'est distinguée pour sa floraison des vocations et son esprit missionnaire. Dans les années 50, elle a créé des fondations au Japon, au Brésil et au Venezuela ; elle a augmenté le nombre de ses collèges au Chili. En 1966, elle a ouvert un collège à Victoria.

En 1959, elle disposait de 270 religieux et 16 maisons au total.

Après une chute des vocations considérable, elle a expérimenté, à partir de 1973, une renaissance remarquable de ses vocations, associée à une ample action de pastorale juvénile. Les groupes juvéniles conduits avec attention et constance ont continué à donner naissance à des communautés chrétiennes d'où est sortie une Fraternité Laïque Piariste pleine de promesses. De nombreux laïcs ont assumé le charisme calasancien et expérimentent les différentes modalités de le vivre.

En 1996, les maisons du Japon se séparent de la Province pour être érigées en Délégation Générale de Japon-Philippines.

En 2003, elle compte au total 148 membres (79 dans la Province au sens strict, 18 au Brésil, 23 au Chili, 29 au Venezuela) et 26 maisons (11 dans la Province au sens strict, 4 au Brésil, 4 au Chili et 7 au Venezuela). En Vasconie, 5 collèges, 19 paroisses (15 à partir de Riezu) et 3 églises de culte public.

Viceprovince d'Andalousie

En 1974 est créée la Vice-province d'Andalousie, dépendante de la Castille. L'année suivante, elle est déclarée Vice-province indépendante.

Elle était le fruit d'une recherche d'insertion dans le milieu andalou, ainsi que de préoccupations théologiques et religieuses relatives aux enseignements de Vatican II. Vingt-sept religieux vivant dans 4 maisons ont commencé l'expérience.

Les premières années ont constitué un temps de recherche, mais aussi de crise. Certains ont quitté l'Ordre. Parvenu à un climat de grande sérénité, elles envoyèrent quelques religieux à la mission de Quimili (Argentine) et après, en 1992, en Bolivie. Ici, ils sont restés, réalisant un travail éducatif et libérateur intense dans des milieux très humbles.

En 1989, elle comptait au total 23 membres et 4 maisons.

En 2003, ils sont au total 17 membres (9 en Andalousie et 8 en Bolivie) et 4 maisons (3 en Andalousie et 1 en Bolivie où ils travaillent en divers lieux. En Andalousie, ils s'occupent de 3 collèges.

d) L'Amérique

Après certaines présences transitoires dans la première partie du 19^{ème} siècle (la Havane, de 1812/15 à 1829 ; Montevideo, de 1836 à 1875), dans la deuxième moitié du siècle, les Écoles Pies parviennent à assurer leur présence de manière stable dans le continent américain : Cuba (1857, 1868, 1894), Chili (1886), Panama (1889), Argentine (1891, 1894). Au début du 20^{ème} siècle, l'expansion a continué lentement : (Cuba 1905, 1909, 1910), Argentine (1914, 1927, 1931), Mexique (de manière transitoire à partir de 1913 jusqu'en 1935), Santiago de Chili (1917).

Cependant, c'est au milieu du 20^{ème} siècle (années 40-50) que la grande implantation des Écoles Pies en Amérique a lieu. Beaucoup de maisons sont fondées et en plusieurs pays, principalement par les Provinces espagnoles. Les hongrois et les polonais fondent aussi aux U. S. A. à partir de 1949. Et la Province de Pologne installera une petite "station" au Canada bien plus tard.

Ces fondations ont eu, dans leur majorité, un caractère institutionnel marqué, la plupart d'entre elles soutenue par une pétition des évêques ou d'autres autorités. Plusieurs fois, les Piaristes ont commencé en acceptant des paroisses ou servant dans des aumôneries ou d'autres œuvres. Mais en général, ils commençaient directement par fonder des collèges, la plupart des temps, construits à partir d'un nouveau plan. On envoyait des personnes, mais souvent sans argent pour les nouvelles fondations. Ces collèges ont été entrepris presque toujours avec la mentalité propre à l'époque que l'on vivait en Europe. C'est-à-dire, grands centres éducatifs, en milieux urbains avec une population importante, et avec des élèves de classes moyennes ou moyenne-supérieures. Les vocations natives ne constituaient pas une préoccupation spéciale, parce qu'ils comptaient sur l'Espagne pour recevoir les renforts nécessaires.

Le Concile Vatican II et la réflexion de l'Église américaine (p. ex. Documents de Puebla et de Medellín) ont conduit à un changement des mentalités qui a commencé à produire les fruits petit à petit. De nombreuses actions et œuvres pour se rapprocher des pauvres ont été entreprises, bien que toutes n'aient pas donné de bons résultats.

Parmi les résultats les plus significatifs du derniers tiers de siècle, on peut citer : la rénovation pédagogique et éducationnelle ; les "missions" stables telles que Quimilí en Argentine (1971), Maconí au Mexique (1974) Kentucky Appalaches aux U.S.A. (1988) ; les collèges coopératifs, les

foyers pour enfants de la rue ; les centres d'appui au mineur ; les centres nocturnes d'études ; sans oublier les centres éducatifs et les paroisses des zones marginales des grandes villes et des zones rurales déprimées.

A la fin du 20^{ème} siècle, les Écoles Pies sont présentes dans presque tous les pays du Nord, du Centre et du Sud de l'Amérique, si bien que l'importance de leur présence est très distincte dans certains pays.

Pendant les derniers lustres du siècle, la pastorale des vocations a été beaucoup soignée et a donné de bons fruits. Dans plusieurs Démarcations, une École Pie autochtone est déjà visible.

Recensons les diverses entités piaristes tel qu'elles sont organisées en Amérique. Toutefois, veuillez prendre en considération le fait que notre présentation et nos données s'arrêtent à l'année 2003, à la fin du généralat du P. José Maria Balcells.

LES PROVINCES

Province d'Argentine

Après la fondation éphémère de 1870, les Piaristes ont réalisé une fondation stable à Buenos Aires en 1891, quoique le nouveau collège n'ait pas encore été édifié en 1896.

En 1893, le Vicaire Général d'Espagne met ensemble la maison de Buenos Aires et les deux qui existaient au Chili (Concepción et Copiapó) et les déclare Vice-province ou Vicariat, mettant à leur tête, avec le titre de Vicaire Provincial, le P. León Vidaller. Il dépend du Vicariat Général d'Espagne. En 1894, on fonde à Cordoba et en 1896, on assume une troisième maison au Chili : l'orphelinat de Providencia de Santiago.

Au moment de la dissolution des *généralices* du Vicariat Général d'Espagne (1897), les cinq collèges de la Vice-province de Chili-Argentine passent sous la juridiction de la Province d'Aragon.

En 1933, au moment de l'érection de la Province de Vasconie, le Chili et l'Argentine se séparent. Les maisons du Chili restent à la Province de Vasconie et celle de l'Argentine à celle d'Aragon. Après ce fait, les Écoles Pies d'Argentine créent plusieurs nouvelles fondations.

En 1964, le P. Général Vincent Tómek et ses Assistants, décidèrent de constituer la Province d'Argentine avec les maisons et les religieux qui s'y

trouvaient. Ainsi, la Province a commencé avec 71 religieux (56 prêtres, 7 Frères et 8 juniors) dans 8 communautés.

En 1994, la Province d'Argentine fournit un effort de s'ouvrir aux missions ; elle fonde une maison à Aroor, dans l'État de Kerala (Inde), où les Piaristes s'occupent de diverses tâches pastoro-éducatives et surtout, ils forment à la vie religieuse Piariste un nombre considérable de jeunes attirés par la vocation calasancienne.

En 2003, la Province compte 56 religieux (31 prêtres, 2 Frères et 23 juniors) dans 8 communautés. Et elle s'occupe de 7 collèges, 2 paroisses et 3 églises de culte public.

Province des États-Unis d'Amérique (1975)

A la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, un groupe des Piaristes rescapés des régimes communistes de la Hongrie et de la Pologne est arrivé aux États-Unis, et après plusieurs contacts, ils commencent à s'établir dans le Nord-est du Pays. Ils fondent à Buffalo (1949), à Derby (1951), à Devon (1953) et à Washington (1953).

Leur premier travail a eu lieu en paroisses, dans des hôpitaux, dans divers centres d'enseignement, substituant des professeurs,... pendant qu'ils étudiaient pour acquérir les capacités nécessaires afin d'ouvrir leurs propres écoles.

En 1960, elle fut érigée comme Vice-province indépendante avec 4 maisons, et le P. José Batori nommé supérieur Vice-provincial.

En 1961, grâce à l'effort des Piaristes catalans, a été porté à terme la fondation de Fort Lauderdale en Floride. Au début, elle dépendait directement du P. Général, mais en 1972, elle fut annexée à la Vice-province des U.S.A.

En 1975 fut érigée la Province des États-Unis d'Amérique. Elle comptait alors 38 religieux.

En 2003, la Province compte 19 prêtres et 4 novices, répartis en 6 maisons. Ils administrent 3 collèges (Fort Lauderdale, Martin, Devon) et l'œuvre du SEPI (South East Pastoral Institute [Institut Pastoral du Sud Est]) qui coordonne la pastorale espagnole de 30 diocèses pour ce qui concerne la formation sociale, théologique et pastorale, avec un total de cinq millions d'espagnols, en majorité jeunes.

Province du Mexique (1990)

Après plusieurs tentatives faillies, en 1913, l'archevêque de Puebla sollicita une fondation pour son diocèse auprès du P. Provincial de Catalogne. Une fois signé l'accord sur l'édifice et la subvention correspondante, on installa à Puebla la "Première École Pie" du Mexique. La Révolution s'est emparée du collège, mais les Piaristes ont continué, réalisant divers travaux de bienfaisance jusqu'à ce qu'ils ont pu récupérer l'édifice et continuer avec leur école, bien qu'ils aient continué à souffrir non moins de la "*persecución cristera*". En 1935, les difficultés de la part du gouvernement de Cárdenas s'étant aggravées, le Provincial de Catalogne décida l'évacuation des religieux.

En 1950, des anciens élèves du Collège de Puebla sollicitèrent de nouveau le Père Provincial de Catalogne pour qu'il rouvre le collège : le Père Julian Centelles visita le Mexique et décida la réouverture. Il laisse comme directeur des œuvres, son Secrétaire, le P. Vincente Orti. La nouvelle inauguration du collège a eu lieu en 1951. On fonde, presque en même temps, à Mérida, mais cette fondation ne durera que deux ans.

Pendant les premières années la fondation mexicaine dépendait de Cuba, jusqu'en 1957, quand la "Délégation de Mexique-Californie" a été érigée.

Depuis Puebla, de nouvelles fondations sont promues : Chiautempan (1958), une paroisse à Mexico (1958), Oaxaca (1961), Apizaco (1962), Veracruz (1962).

En 1959, on décide la séparation en deux Délégations : celle de Californie et celle de Mexique. Dans les années 60, la fondation des autres collèges parvient à terme.

En 1990, elle est déclarée Province, comptant 53 prêtres, 2 diacres, 25 juniors et 14 novices.

En 2003, la Province compte 43 religieux de vœux solennels, 15 juniors de vœux simples et 7 novices, organisés en 9 communautés. Ils s'occupent de 6 collèges, 5 paroisses et 4 œuvres éducatives (dont le foyer Calasanz).

Province de Colombie-Équateur

En 1948, un petit groupe de Piaristes de Castille arrive à *El Socorro-San Gil* (Colombie), appelés par l'évêque du Diocèse. Ils ont commencé à faire certains travaux, mais les circonstances ne leur ont pas résulté favorables.

En 1949 fut ouvert le premier collège en Colombie à Bogota et en 1950, à Medellín. D'autres fondations ont suivi plus tard : Immaculé Conception de Bogota (1953), Cúcuta (1954).

En 1956 est érigée la Vice-province de Colombie qui, à l'ouverture de la maison de Cañar en Équateur (1964) devient "Vice-province" de Colombie-Équateur. Les premiers collèges s'inspirent de modèles que ces Piaristes avaient connus en Espagne : grands édifices, orientés fondamentalement vers les classes aisées. Quoiqu'ils ouvraient des classes annexes pour les enfants pauvres.

Après le Concile, le désir de se rapprocher de plus en plus de pauvres a commencé à s'imposer. C'est à ce critère que répondent la création des maisons de l'Équateur (Cañar et Saraguro), la transformation de certains centres en collèges coopératifs, le rapprochement de quartiers périphériques et populaires, etc. Pendant une période de doute et de crise, la Vice-province a perdu environs 50 religieux et enregistré une diminution des vocations. Parvenue à un climat de grande sérénité, les vocations ont repris à augmenter, et elle fut déclarée Province en juillet 1994. Elle était alors composée de 44 prêtres, 1 Frère, 2 Diacres et 12 juniors.

En 1997, avec les maisons enclavées en Équateur, fut constitué le Vicariat portant le nom du pays, dépendant de la Province de Colombie.

Elle compte, actuellement, au total, 54 membres (45 en Colombie et 9 en Équateur). En Colombie, elle compte 7 communautés qui s'occupent de 7 collèges, 1 paroisse et 2 œuvres éducatives (un foyer et un centre juvénile).

LES DÉMARCATIONS DÉPENDANTES

Dépendante de l'Aragon

– Vice-province de New York - Porto Rico :

Les premières fondations furent créées à New York (1950) et à Ponce de Porto Rico (1959).

Érigé Vice-province en 1971.

Elle comprend actuellement 24 religieux (22 prêtres et 2 juniors de vœux simples). Ils sont distribués dans 4 communautés et administrent 4 collèges, 3 paroisses, 5 églises de culte public et un centre éducatif.

Dépendante de la Catalogne

- Vice-province des Californies :

Les Piaristes arrivent en Californie en 1945 pour se charger de la paroisse Sainte Marthe.

En 1957 est érigée la Délégation mexico-californienne. Cependant, les deux composants se séparent en 1960 et la Californie se constitue en Délégation.

Elle est déclarée Vice-province en 1995.

En 2003, elle est composée de 36 membres (21 de vœux solennels, 12 de vœux simples et 3 novices). Ils sont répartis dans 5 communautés avec 2 filiales. Ils s'occupent de 2 écoles paroissiales, 6 paroisses et 4 centres éducatifs.

Dépendante de Valence

- Vice-province Centraméricaine :

La première fondation a été établie à Léon (Nicaragua) en 1949.

Elle est érigée Vice-province en 1960. Elle est parsemée dans trois pays : Nicaragua, Costa Rica et République Dominicaine.

Elle comprend actuellement 35 religieux (28 prêtres et 7 juniors de vœux simples). Elle dispose de 6 communautés et gère 4 collèges, 2 paroisses, 1 église de culte public et 4 centres éducatifs.

Dépendantes de la Vasconie

- Vice-province de Chili :

Ses origines viennent de loin dans le temps : en 1885, le Vicaire Général reçoit une demande pour fonder à Concepción. Les *généralices* n'existant pas encore, le Vicaire choisit trois Piaristes de la Catalogne et trois autres de l'Aragon et les envoya au Chili. En 1886, ils se chargent d'une paroisse avec une école en annexe à Yumbel et du Séminaire de Concepción. Le Vicariat de Chili s'érige avec ces deux maisons en 1886. Au bout de deux années, il y avait déjà 18 Piaristes au Chili. En 1890, Yumbel est abandonné et un grand collège est créé à Concepción. Peu après, ils assument le collège-séminaire de Copiapó.

En 1893, le Vicaire Général d'Espagne unit le Chili et l'Argentine, érigeant le Vicariat de Chili-Argentine qui, à partir de 1897, est devenu dépendante de l'Aragon.

En 1896, les Piaristes arrivent à Santiago, prenant en charge l'orphelinat de Providencia. En 1902 le collège de Capiapó est abandonné par manque d'élèves. Et en 1912 est posée la première pierre du collège hispano-américain de Santiago, qui a été inauguré en 1917.

En 1933, à l'érection de la Province de Vasconie, les 3 maisons du Chili (Concepción, orphelinat de Providencia et le collège hispano-américain) se séparent de l'Argentine pour dépendre de la nouvelle Province. Au début de 1934, elle comptait 29 religieux. Cependant, arrivent les mauvais temps pour les institutions religieuses au Chili. Les Piaristes se voient contraints d'abandonner les foyers de Providencia en 1934, et le collège de Concepción cesse de fonctionner en janvier 1939, à cause de l'effondrement de tout l'édifice dû à un tremblement de terre. Suite à tout cela, le Chili cesse d'exister comme Vice-province.

Il sera de nouveau érigé Vice-province en 1960

En 2003, elle compte 23 religieux (21 prêtres et 2 juniors). Ils sont regroupés dans 5 communautés qui s'occupent de 4 collèges, 2 paroisses, 2 églises de culte public et 3 centres éducatifs.

– Vice-province du Brésil

La première fondation brésilienne a été créée à Belo Horizonte en 1950.

Le Brésil fut érigé Vice-province en 1958.

Elle compte actuellement 18 membres (11 prêtres, 5 juniors de vœux simples et 2 novices). Ils sont distribués entre 4 communautés qui s'occupent de 2 collèges, 2 paroisses, 1 église de culte public et 2 centres éducatifs.

– Vice-province de Venezuela

La première maison fondée dans ce pays a été celle de Carora en 1951.

Érigé Vice-province en 1960

En 2003, elle compte 28 religieux (16 de vœux solennels et 12 juniors de vœux simples). Ils sont distribués dans 6 communautés avec une filiale. Ils s'occupent de 5 collèges, 3 paroisses et 3 œuvres sociales.

Dépendantes de la Colombie

- Vicariat d'Équateur

La première maison fut fondée à Cañar en 1964.

L'Équateur a été constitué Vicariat en 1997.

Il comprend actuellement 9 religieux de vœux solennels (8 prêtres et 1 Frère). Ils vivent dans 4 communautés et administrent 4 collèges, 2 paroisses et 5 centres éducatifs.

MAISONS DÉPENDANTES

Maisons dépendantes du P. Général :

- Veracruz au Mexique :

La Communauté “Santa Paula Montal”, fondée en 1962, dirige l'Université “Christophe Colomb” avec plus de 4000 étudiants.

Maison dépendante de la Catalogne :

- Cuba :

C'est dans ce pays que la première présence des Piaristes en Amérique a eu lieu. Toutefois, entre 1812 et 1852 ont été réalisées quelques fondations éphémères qui ont, sans doute servi à faciliter les démarches pour la fondation officielle sollicitée par Saint Antoine Marie Claret en Guanabacoa (1857). Peu après fut créée la fondation de Camagüey en 1858. Les deux fondations dépendaient du Vicaire Général d'Espagne. En 1871, elles furent placées sous la juridiction de la Province de Catalogne.

En 1909, les maisons de Cuba sont déclarées Vicariat Provincial et entreprennent une série de nouvelles fondations.

En 1913, le Vicariat est déclaré Vice-province ; d'elle dépendra d'abord le Mexique, puis la Californie.

En 1961, le Régime castriste s'empara de collèges privés (5 Piaristes). Des 50 Piaristes qu'il y avait alors dans l'Ile, 8 seulement resteront, consacrés aux divers services pastoraux des diocèses. En 1969 fut nommé un Délégué Provincial.

Seul l'édifice du noviciat de Guanabacoa a pu être conservé, où se trouve la résidence officielle de l'unique communauté piariste qui existe dans l'Île.

Elle a actuellement 5 religieux (4 prêtres et 1 junior) dans une communauté qui s'occupe de deux paroisses.

Maison dépendante de la Pologne

– Canada :

“Station” ou Siège provisoire à Vegreville (Canada). Ses habitants s'occupent de tâches pastorales.

Maison dépendante de l'Andalousie :

– Bolivie :

La communauté d'Anzaldo-Cochabamba, fondée en 1992.

Le 4 juin 2007, elle est constituée Vicariat Provincial (dépendant d'Emaús) ; il comptait alors 16 religieux et 3 maisons et administre 2 collèges et 3 paroisses.

e) Asie et Afrique

ASIE

Dépendante du Père Général

– Délégation générale du Japon et Philippines :

Les Piaristes de la Vasconie arrivent au Japon en 1950 ; ils fondent la communauté de Yokohama avec une paroisse en 1952. Ce sera la base des futures fondations de Yokkaichi (1955) et de Tokyo (1966). En 1957, elle est déclarée Délégation Provinciale de Vasconie.

En 1995 les Piaristes foulent le sol des Philippines à l'initiative et sous l'autorité directe du P. Général.

Et en 1996 les maisons du Japon et celles des Philippines forment la “Délégation Générale du Japon et des Philippines”, dépendant directement du Père Général. Elle est composée de 10 prêtres et 1 Frère.

En 2003, elle est composée de 57 membres (14 de vœux solennels, 29 juniors de vœux simples et 14 novices). Ils sont distribués en 5

communautés et tiennent 2 collèges, 2 paroisses et un centre éducatif, en plus des autres activités pastorales.

Le 8 juin 2004, elle est devenue Vice-province indépendante.

Dépendante de la Province d'Argentine

- Les Communautés de l'Inde :

En 1994, les Piaristes de l'Argentine s'établissent à Aroor, dans l'État de Kerala (Inde).

En 2003, ils ont déjà 2 maisons avec 7 prêtres et 18 juniors. Cela signifie donc, une grande espérance pour l'instauration des Écoles Pies dans ce grand pays.

AFRIQUE

Dépendante du P. Général

- Maison de formation de Yaoundé (Cameroun) :

La communauté “Bienheureux Martyrs Piaristes”, fondée en 1998, est une communauté internationale pour la formation des jeunes de diverses Démarcations piaristes d'Afrique.

Dépendante de la Ligurie

- Côte d'Ivoire :

Les Piaristes de la Province italienne de Ligurie ouvrent une maison à Daloa en 1991. Ils ont actuellement une paroisse et un grand centre culturel. Ils travaillent aussi à l'Université.

Dépendante de l'Aragon

- Vicariat du Cameroun :

A partir de 1989, des Piaristes de l'Aragon et de la Pologne travaillent dans différents lieux de mission au Cameroun. Ils aident également certains religieux du Sénégal.

En 2000, le Père Général érige canoniquement le “Vicariat du Cameroun”, dépendant de la Province d'Aragon. Il comprend toutes les maisons Piariste du pays, excepté le juniorat de Yaoundé.

Il compte à l'heure actuelle 43 membres (14 de vœux solennels, 24 juniors de vœux simples et 5 novices) distribués en 4 communautés ; ils administrent 2 écoles, 3 paroisses et 3 centres éducatifs.

Le 17 octobre 2007, a été érigée la "Vice-province du Cameroun" avec 57 religieux et 16 œuvres en 6 villes.

Dépendantes de la Catalogne

- Vice-province du Sénégal :

Les premiers Piaristes arrivent au Sénégal en 1963. Ils appartiennent à la Province de Catalogne.

En 1967, le Sénégal est déclaré Vicariat provincial, et Vice-province dépendante de la Catalogne en 1997.

En 2003, il compte 43 membres (23 de vœux solennels, 17 juniors de vœux simples et 3 novices). Ils vivent dans 4 communautés et s'occupent de 2 écoles, 2 paroisses et 4 centres éducatifs.

Dépendant de la 3ème Démarcation espagnole

- Vicariat de Guinée Équatoriale-Gabon :

La première présence des Piaristes dans ce pays, envoyés par la Province de Castille, a commencé en 1970 ; mais elle a dû s'arrêter pour des raisons politiques, en 1973.

En 1979, le nouveau gouvernement guinéen sollicite des fondations des centres éducatifs. De nouveau, la Province de Castille accepta l'invitation et envoya des religieux qui ont fondé à Akonibe en 1979. En 1995, ils assumèrent une paroisse à Libreville (Gabon).

Avec les maisons de la Guinée et celles du Gabon, fut créé le Vicariat qui porta le même nom.

Il compte actuellement 22 religieux (16 de vœux solennels et 6 juniors de vœux simples). Ils forment 3 communautés avec une filiale, et s'occupent de 3 collèges, 2 paroisses et 1 église de culte public.

4.3. Le ministère piariste

Situation générale

L'éducation dans les nouveaux systèmes politiques

Après la prise de conscience du 18^{ème} et du 19^{ème} siècle sur le droit à l'éducation, le 20^{ème} va être le siècle pendant lequel ce droit se concrétisera, même s'il existe encore des milieux où il n'est pas encore une réalité.

Il sera, en même temps, le siècle de l'interventionnisme politique et étatique sur l'éducation. Tous les gouvernements, en particulier, ceux de tendance totalitaire, tenteront non seulement de garantir, mais aussi de contrôler le système éducatif. Et plus d'une fois, ce contrôle est allé jusqu'à l'endoctrinement, voulant imposer à toute la population des concepts politiques, sociaux et humains déterminés.

A partir de la Déclaration Universelle des Droits Humains de l'ONU en 1948, tous les pays du monde se fixent comme objectif, au moins en théorie, l'éducation pour tous. Et leurs lois tentent d'ordonner et de systématiser l'éducation des jeunes générations. L'universalisation de l'éducation atteinte dans la plus part des pays, à la fin du siècle, l'effort sera orienté vers la recherche de la qualité.

Présence de l'église dans l'éducation

L'Église s'est toujours préoccupée de l'éducation et a toujours été présente dans ce domaine. Depuis le Moyen Age, quand les écoles monastiques et celles des Cathédrales étaient, à plusieurs endroits, les seules institutions éducatives avec un impact social, aux hommes et femmes qui ont trouvé dans l'éducation, une de meilleures manières de pratiquer la Charité chrétienne, et qui, bien avant les gouvernements, ont pu trouver les moyens pour que cette éducation puisse atteindre les classes populaires, jusqu'aux temps modernes où, célébrant la préoccupation des gouvernements pour l'éducation pour tous, elle a voulu demeurer présente dans ce domaine.

Cette présence est démontrée, d'une part par les nombreuses institutions religieuses nées pour l'éducation, et, d'autre part, par les innombrables interventions et documents que la hiérarchie ecclésiastique émet encore aujourd'hui (*Divini illius Magistri*, de Pie XI ; *Gravissimum educationis*

momentum, du Concile Vatican II ; la *Scuola Cattolica*, de la Congrégation pour l'éducation catholique ; etc.).

Les Écoles Pies

Nées de l'intuition charismatique de Saint José de Calasanz, les Écoles Pies considèrent l'éducation comme un excellent service rendu aux enfants et aux jeunes adolescents parce qu'elle leur permet de développer leur personnalité et leurs potentialités de la manière la plus intègre et pertinente possible, à la lumière de l'évangile, et, aussi, de pouvoir influencer sur l'amélioration de la société. Pour atteindre cet objectif, les Écoles Pies ont toujours accordé la plus grande importance à l'éducation, dès les premières années de leur existence, à la présence de l'évangile et à l'attention aux pauvres et aux humbles de la société. Notre époque est bien différente de celle de Calasanz, y compris dans le domaine de l'éducation. Les Écoles Pies veulent continuer à être présentes dans ce domaine, discernant, toutefois, les urgences principales des enfants et des jeunes de notre temps. A certains endroits, l'éducation et la libération des pauvres continuent à être la priorité ; à d'autres, l'évangélisation des enfants et des jeunes semble spécialement urgente.

Constamment présentes dans les documents et dans les lignes-guide de l'Ordre, au 20^{ème} siècle, ces préoccupations doivent s'harmoniser avec l'homogénéisation que les lois de la société imposent. La quasi-totalité des pays mettent en place des plans d'études déterminés (matières, horaires, etc.) que tous les enfants, à chaque âge, sont sensés suivre. Les collèges piaristes vont s'y adapter tout en cherchant de maintenir la spécificité de la vision calasancienne de l'éducation. Pour ce faire, elles vont se servir des possibilités que ces plans d'études établissent (classes de religions, campagnes interdisciplinaires, attention personnalisée, etc.), de la sélection du corps professoral de leurs centres et des activités parascolaires ou complémentaires (groupes de temps libre, groupes religieux ou apostoliques, catéchuménats, etc.).

Les internats, jadis très fréquents et qui ont aidé nos centres à subsister économiquement sont allés diminuant, au fur et à mesure que se sont multipliés les centres scolaires. Après avoir servi aux enfants des familles des milieux ruraux, ils sont devenus des structures d'accueil des élèves avec des problèmes personnels ou familiaux, pour enfin disparaître presque totalement du registre des nos centres.

La formation professionnelle, bien que peu déployée dans les Écoles Pies, a toutefois donné des résultats intéressants. Au début du siècle, beaucoup de collèges piaristes d'Espagne maintenaient des classes de commerce pour les enfants qui devaient immédiatement aller travailler. Dans non moins de collèges fonctionnaient des Écoles de Commerce renommées. Et certains de nos centres comprenaient des Écoles professionnelles fameuses, comme l'École Nautique de Bilbao (de 1945 à 1958), l'École des Papetiers de Toulouse (de 1908 à 1969), l'École de Sténographie, Dactylographie et Typographie de Saint Antoine de Madrid (années 20). Plus récemment, l'École de Commerce et Informatique de Mataró, l'École des Systèmes Audiovisuels de Sarriá (Barcelone), L'École d'Agriculture de León (Nicaragua), l'École Milani de Salamanque, etc.

Formation religieuse

L'évolution de la manière de former religieusement nos élèves sera bien notoire au long du siècle. La diversité entre les Provinces piaristes augmentera encore davantage que dans d'autres. Repassons rapidement l'histoire :

Premier tiers de siècle : au début du siècle, un évènement de grande importance pastorale se produit : le Pape Pie X (1909-1914) anticipe l'âge de la première communion et recommande sa fréquence. D'où, la pastorale des enfants aura comme points forts : la préparation à la première communion et sa célébration dans les collèges comme la plus grandes solennité ; la préparation au sacrement de la pénitence et sa réception fréquente ; la participation à l'Eucharistie et la communion fréquente ; la formation des groupes d'adoration avec leurs tours d'adoration nocturne.

Les actes de piété sont celles traditionnelles : la messe quotidienne, la prière du petit office les dimanches et les jours de fêtes, les oraisons vocales fréquentes tout au long de la journée, etc.

Des groupes d'enfants ou de jeunes comme la "*Federació de Joves Cristians*" ["Fédération des Jeunes Chrétiens] (Catalogne), les "Tarcisses calasanciens" (en plusieurs Provinces), les Congrégations mariales et de Saint José de Calasanz, les Explorateurs (Scouts), implantés en Hongrie par le Piariste Sik et rapidement introduits en Catalogne. Les colonies scolaires aussi se propagent (en Catalogne et en Valence).

Et les actes publics de culte n'occupent pas une place de moindre importance ; ils constituent des manifestations sociales authentiques de foi. Ce

sont, à titre d'exemple : les Processions de la Semaine Sainte, la Procession du Corps du Christ, la Procession des premiers communiant, etc. Nos élèves participent à plusieurs d'elles après une préparation soignée. L'Action Catholique promue par Pie XI sera un des canaux de formation les plus importants pour les adultes, mais aussi pour les jeunes à travers le groupe des "Aspirants de l'Action Catholique" qui s'implantera dans presque tous nos collèges.

Deuxième tiers de siècle : au début, les mêmes actes, groupes et célébrations de la période antérieure continuent. Cependant, petit à petit, des nouveautés commencent à émerger, comme, par exemple, des groupes des jeunes qui vont dans des hôpitaux ou dans des zones pauvres pour y accomplir des actions d'assistance ou catéchétiques, les Exercices Spirituels, de grande importance dans la pastorale des élèves majeurs, quoiqu'ils aient pris, des fois, une allure excessivement émotionnelle ; les manifestations de rénovation liturgique, commencées en Catalogne ; les Directeurs Spirituels des collèges, figures de grande importance dans la formation religieuse et morale des élèves qui mettaient ensemble le *leadership* des groupes ou des associations avec l'attention personnalisée aux jeunes.

Dernier tiers de siècle : le Concile Vatican II a apporté de nouvelles approches à l'Église : une liturgie plus prête et plus compréhensible (en langue vulgaire, de caractère public, des homélies au lieu de sermons, etc.) ; la prévalence de la Parole de Dieu sur les dévotions ; un sens plus communautaire de la foi et de la vie chrétienne à la place du sens plus intimiste des époques précédentes ; une majeure sensibilité social ; etc. D'autre part, la sécularisation de la société européenne rendait dépassées beaucoup de formes religieuses antérieures. Tout cela a provoqué de grands changements même dans la pastorale de nos collèges, surtout en Espagne et en Italie.

En peu de temps, plusieurs des éléments de la tradition calasancienne ont disparu. Pendant longtemps, ce fut le vide dans les formes et dans les moyens pastoraux, jusqu'à ce que, peu à peu, d'autres, nouveaux, ont été créés. Cependant, les choses ne sont pas allées de la même manière partout. Certains collèges ont assumé un ton trop séculaire qui les a rendus semblable à des centres publics. Toutefois, la majorité d'eux ont trouvé une manière propre de faire la pastorale ou d'évangéliser les enfants et les jeunes.

À certains endroits, des classes de formation religieuse et confessionnelle, voire catéchétique ont été soigneusement développées, alors que d'autres ont opté pour des classes de culture religieuse. Dans certains collèges, un

travail de longue haleine a été abattu pour offrir des activités extrascolaires et des parcours catechuménaux qui débouchent sur des communautés chrétiennes. Certains se sont rapprochés des mouvements catholiques déjà existants ; d'autres ont renforcé les activités de type culturel ou social, avec une faible référence à la foi chrétienne. A plusieurs endroits, des groupes des volontaires sont encouragés, voire organisés, lesquels, très souvent, ont porté à la constitution des ONG ou à d'autres types d'Associations laïques à travers lesquelles des aides importantes parviennent à des personnes marginales ou à des groupes en voie de développement.

Voyons maintenant le développement de chacune des circonscriptions de l'ordre.

a) *l'Italie*

La première partie du siècle est similaire à la fin du siècle précédent, sous les gouvernements de type libéral laïciste, bien que moins agressifs.

Avec le fascisme (1922), l'enseignement humaniste et philosophique et le culte à la patrie se sont renforcés. Les collèges privés suivent fondamentalement les directives du Ministère de l'Éducation, quoiqu'ils gardent leur autonomie. En 1923, est introduit l'examen d'État (Baccalauréat) égal pour toutes les écoles et indispensable pour obtenir le titre de l'enseignement moyen. Avec les Pactes du Latran de 1929, les écoles privées obtiennent la reconnaissance légale. En 1931, le Pape Pie XI publie l'encyclique "*Non abbiamo bisogno*" ["Nous n'avons pas besoin"] contre le sens totalitaire de l'idéologie fasciste.

La Guerre Mondiale (1939-1945) affecte directement beaucoup de centres d'enseignement, même ceux des Piaristes, dont certains sont détruits.

La Constitution de la République Italienne de 1947, fruit du *consensus* entre la droite au pouvoir et la gauche très puissante, déclare qu'on ne peut pas financer les écoles privées. Cette prohibition a eu des conséquences négatives pour les écoles privées, y compris celles des Piaristes. Dans les années 50 et 60, les centres des Écoles Pies se sont orientés vers les classes moyennes, pour survivre. Et vers la fin du siècle, la perte des élèves a été notable, malgré le fait que les écoles soient devenues mixtes (le Chapitre Général de 1979 a autorisé la co-éducation dans nos centres). Les Piaristes ont réussi à maintenir ouverte la majorité de leurs écoles, mais le nombre d'élèves a considérablement baissé dans plusieurs d'entre elles.

Au fur et à mesure que les Instituts ou centres d'études se multiplient, les internats, jadis importants, disparaissent.

Les Écoles Pies d'Italie ont réalisé un travail considérable dans l'éducation des enfants sourds-muets. L'Institut Pendola de Sienne, saisi par le gouvernement en 1976, est, toutefois, resté sous la direction des Piariste jusqu'en 1979. L'Institut Assoritti de Chiavari (Gènes) a été fermé en 1961. Les Piaristes continuent, actuellement, avec l'Institut pour sourds-muets de Gènes fondé en 1911.

b) L'Europe Centrale

Les guerres et les régimes totalitaires (le Socialisme National et le Communisme) ont tragiquement affecté tous nos centres scolaires :

- En Australie, l'annexion du 3^{ème} Reich (1938) a contraint les collèges catholiques à la fermeture.
- En Bohême-Moravie, Slovaquie et Roumanie, les Piaristes sont restés sans écoles jusqu'en 1945.
- En Pologne, le Communisme leur a permis de garder une petite école seulement.
- En Hongrie, le fonctionnement des centres a été toléré, quoiqu'avec des installations déficientes et avec un nombre limité de religieux-professeurs. Malgré cela, ils ont continué avec un prestige notoire et ont réalisé un bon travail avec les enfants des familles catholiques.

Avec la chute du Mur de Berlin (1989) et la décomposition de l'Empire soviétique, les pays sous la domination de ce dernier ont retrouvé la liberté. Grâce à cela, les Piaristes ont commencé à se réorganiser et à augmenter le nombre des vocations.

- En Hongrie, Pologne et Slovaquie les gouvernements ont restitué aux Écoles Pies plusieurs de leurs écoles précédemment saisies. Actuellement, les Piaristes sont en pleine expansion non seulement religieuse mais aussi scolaire.
- En Roumanie et République Tchèque (Bohême-Moravie), il était trop tard ; en effet, désormais, il ne restait plus des religieux qui puissent entreprendre la reconstruction.

- En Autriche, bien que promptement libéré du communisme, la récupération a été très faible par manque de vocations. La carence des religieux et le grand nombre des professeurs laïcs confèrent à leurs deux écoles (une Maternelle avec 150 enfants et une autre, Élémentaire avec environ 450 élèves) un caractère presque testimonial de ce qui, autre fois, était une présence piariste importante dans ce pays.

c) L'Espagne

Période 1900-1931

En 1900, est créé le Ministère de l'Instruction Publique, en 1901, le Ministère commence à payer directement les maîtres des écoles publiques.

Cette période est caractérisée par une radicalisation croissante, qui implique une instabilité politique et des affrontements de type social et religieux. En éducation, les tendances laïcistes sont de plus en plus évidentes dans certains groupes comme l'Institution Libre de l'Enseignement fondée en 1876.

Les Piaristes sont affectés de diverses manières : pour ce qui concerne les titres pour enseigner, le traitement de faveur a été supprimé, quoique de manière intermittente, c'est-à-dire, passant de périodes de suppression à des périodes de récupérations. L'Ordre s'est vu retiré le privilège de reconnaissance de la validité des titres propres de la part de l'État au début du siècle, puis il l'a recouvré en 1914. Il l'a encore perdu pour le recouvrer une autre fois en 1923 ; et avec les lois de la République de 1931, il l'a de nouveau perdu pour le récupérer en janvier 1940. Quant à la situation socio-économique, dans plusieurs petites villes, les accords avec la municipalité sont maintenus ; mais dans les grandes villes, l'accès aux collèges commence progressivement à être payant. Les "recommandés" ou les "surveillés" sont de plus en plus nombreux alors que les "gratuits" diminuent. En même temps, à certains endroits, ils se voient séparés en sections et des salles différentes. Ainsi par exemple, dans la Province de Valence, les "surveillés" représentent 38% en 1915, mais en 1931, ils atteignent 64%.

Périodes 1931-1939

La Constitution de la République Espagnole de 1931 donna une tournure radicale à l'éducation :

- Elle ordonne que l'enseignement soit laïc, obligatoire et gratuit.
- Elle prévoit l'institution d'un inspectorat d'État.
- A l'art. 26, il est dit textuellement : *“l'État, les régions, les Provinces et les municipalités ne maintiendront, ne favoriseront, ni n'aideront les églises, les Associations ou les institutions religieuses”*.
- Les Congrégations religieuses seront *“incapables d'acquérir ou de conserver, par elles-mêmes ou par personnes interposées, plus de biens que ceux qui, après justification, seront destinés à leur subsistance ou à l'accomplissement direct de leurs objectifs privés”*.
- Les Congrégations religieuses sont sous la *“prohibition d'exercer l'industrie, le commerce ou l'enseignement”*.
- *“Les biens des Ordres religieuses pourront être nationalisés”*.

En Avril 1931, deux décrets sont publiés, en vertu desquels, les Bacheliers doivent se faire examiner dans les Instituts et personne ne pourra exercer l'enseignement sans un titre officiel correspondant de maître ou de licence.

Par le décret du 6 mai 1931 l'instruction religieuse à l'école primaire et dans les centres officiels a été déclarée libre.

La Loi des *Confessions et Congrégations Religieuses* de 1933 a interdit aux religieux de se consacrer à l'exercice de l'enseignement, de créer ou de soutenir des collèges privés et d'exercer n'importe quelle activité économique.

En 1934, le triomphe électoral des droites adoucit telles interdictions.

Pendant la Guerre Civile (1936-1939), la persécution religieuse contre les curés et les moines fut amorcée dans la zone républicaine ; un bon nombre d'eux fut assassiné et des couvents brulés. Dans la zone nationale, les jeunes religieux furent appelés sous les drapeaux et certains des collèges furent occupés et transformés en casernes, en prisons ou en hôpitaux. Ainsi, leur fonctionnement a été interrompu ou compliqué.

Les Écoles Pies, surtout, à partir de 1931, ont perdu leur “statut spécial” vis-à-vis des autorités gouvernementales et se sont retrouvées dans une situation identique à celle des autres Congrégations religieuses.

Période 1939-1975

Le régime de Franco, dans ses premiers actes législatifs, restaura divers éléments abolis par les autorités républicaines : crucifix dans les

salles de classes ; enseignement de la religion, y compris dans les écoles publiques ; liberté de création et de direction des centres.

Dans la Loi de la Réforme de l'Enseignement Moyen du 20 septembre 1938, est exposée ce que nous pourrions considérer comme la philosophie de fond du nouvel État en matière d'enseignement :

- Retour et affirmation de la tradition comme manière de donner une solution aux problèmes capitaux d'ordre spirituel.
- Reforme globale de tout le système scolaire, en commençant par l'Enseignement Moyen comme instrument plus efficace pour influencer sur la transformation de la société et sur la formation intellectuelle et moral des futures classes dirigeantes.
- Renforcement de la culture classique et humaniste comme chemin de retour aux valeurs de “notre époque impériale” du 16^{ème} siècle.
- Le catholicisme et le patriotisme comme moelle de l'histoire de l'Espagne.

Cette même Loi reconnaît les régimes des collèges privés comme enseignement non officiel. Les collèges privés peuvent impartir l'enseignement secondaire comme centres “reconnus” ou “autorisés”. Et chacun de ces types de centres doit avoir un nombre déterminé de licenciés dans son corps professoral.

Et l'ordre du 16 décembre 1938 dispose qu'aux collèges privés soit assigné un pourcentage différent de l'argent destiné aux bourses d'études, des matricules gratuits, des primes, etc., afin que *“la culture soit un patrimoine commun de tous les Espagnoles et qu'aucune capacité naturelle ne soit gaspillée ou suffisamment exploitée par manque de moyens économiques”*.

Le régime ne propose ni ne proposera aucun système de financement pour les centres privés. Il n'y a d'aides que pour certains élèves et certaines exemptions fiscales pour les centres qui ont reconnu leur caractère de *“benefico-docentes”* (comme cela arrivera à toutes les écoles piaristes).

Plus tard, s'activera la déclaration des “œuvres d'intérêt social”, dans le but de faciliter à des tels centres des crédits bénéfiques pour la construction des édifices destinés à l'éducation.

En 1953, le Gouvernement espagnol signa avec le Saint Siège le Concordat qui a assuré l'enseignement religieux catholique dans tous les centres, y compris ceux publics.

Le Ministère du Travail et les Syndicats officiels se sont engagés à créer un réseau éducatif propre, expressément orienté vers les travailleurs. C'était les Instituts du Travail et les Universités du Travail. L'Église a collaboré de manière intense avec ses centres d'enseignement secondaire pour le Travail et ses Écoles Professionnelles, quoique les Écoles Pies fussent à peine présentes dans ce secteur d'enseignement.

L'imprégnation idéologique d'origine phalangiste était officiellement structurée dans le système scolaire à travers le cours de "Formation de l'Esprit National", impartie généralement par des professeurs de ses mouvements politiques (FET et JONS). D'autres moyens utilisés ont été les groupes juvéniles qui ont fini par former l'OJE (Organisation Juvénile Espagnole), les célébrations commémoratives, la levée du drapeau, etc. Toute cette superstructure idéologique n'a pas connu le même degré d'adhésion partout et, en effet, des conflits ont surgi. À la fin des années 50, elle était déjà très diluée. À partir du plan de Baccalauréat de 1957, le cours de FEN s'est transformé en cours d'éducation civique ayant comme contenu l'explication des lois fondamentales comme étant la Charte des Espagnoles, la Charte du Travail, les Principes du Mouvement.

Il y eut des frictions entre l'Église et l'État : le Primat, le Cardinal Gomá, peu après la fin de la guerre, écrivit une lettre pastorale intitulée *Leçons de guerre et devoirs de paix*, dans laquelle il dénonçait le totalitarisme, critiquait la dure répression et plaidait en faveur du pardon et non de la vengeance. D'autres raisons du conflit furent des questions très concrètes comme l'interdiction de prêcher en d'autres langues excepté le catalan, les titres académiques exigés aux religieux, les prix de l'enseignement, les problèmes économiques pour maintenir les élèves "gratuits", les inspections, etc. À partir de 1957 l'interventionnisme de l'administration augmenta. Cette même année, et pour affronter ces problèmes et tant d'autres, est née la Fédération Espagnole des Religieux de l'Enseignement (FERE) et certains évêques ont commencé à exprimer leur inquiétude pour le problème scolaire (la lettre pastorale de Mons. Pablo Gúrpide, évêque de Bilbao, est restée fameuse).

La décennie de 60, époque du développement industriel espagnol, a exigé une majeure qualification des travailleurs. Les changements socio-économiques ainsi que l'ouverture vers l'Europe posaient la nécessité d'une profonde réforme du système scolaire. En 1969, le Ministère publia le "*Libro Blanco de la Educación en España. Bases para una política educativa*" ["Livre blanc de l'Éducation en Espagne. Bases pour une poli-

tique éducative”]. L’Église aussi manifesta sa préoccupation à ce propos. Et plus encore quand elle a constaté que c’est à peine qu’on parlait de l’enseignement privé dans le Livre Blanc. Les évêques et la FERE haussèrent la voix pour dénoncer l’orientation étatiste du Projet de Loi.

En août 1970, les Cours approuvèrent la “*Loi Générale de l’Éducation et du financement de la Réforme Éducative*” (Loi Villar Palasí). Ses répercussions ont été importantes pour la société et pour l’Église :

- L’art. 1, dit : “*Les fins de l’éducation à tous ses niveaux et dans toutes ses modalités sont : la formation humaine intégrale ; le développement harmonique de la personnalité et la préparation pour l’exercice responsable de la liberté inspiré du concept chrétien de la vie et de la tradition et de la culture nationales ; l’intégration et la promotion sociales et l’encouragement de l’esprit de cohabitation...*”.
- Des titres officiels sont généralement requis pour l’enseignement ; cependant, des formations brèves ou d’autres processus sont organisés pour habilitier ceux qui exerçaient déjà l’enseignement depuis des années.
- Une conséquence pratique importante pour les collèges privés fut le système de subvention instauré pour l’Enseignement Général Basique (6 à 14 ans). C’était un financement partiel de la part de l’État que l’apport des parents devait compléter. Même dans ce cas, pour beaucoup de nos collèges, spécialement ceux consacrés aux classes plus populaires, cela supposa un soulagement important de leur situation économique. Le Baccalauréat Unifié et Polyvalent (BUP) et le Cours d’Orientation Universitaire (COU) ont continué à être financés.

Période 1975-2003.

La transition politique a débouché sur la nouvelle Constitution de 1978. Il y est établi le caractère non confessionnel de l’État, lequel attirera non moins de discussions et des tensions au moment de l’application.

L’art. 27 de la Constitution est devenu fameux. Fruit de longues discussions et formule du *consensus* entre des positions opposées, il établit des principes fondamentaux pour l’éducation, non sans ambiguïté en certains de ses termes. Toutefois, il sera un point de référence pour tous les gouvernements successifs, quel que soit leur signe. Les points qui nous intéressent le plus sont les suivants :

- La liberté de l’enseignement y est reconnue.

- Les pouvoirs publics garantissent aux parents le droit pour leurs enfants de recevoir la formation religieuse et morale conforme à leurs convictions.
- Il y est reconnu aux personnes physiques et juridiques la liberté de créer des centres d'enseignement, dans le respect des principes constitutionnels.
- Les professeurs, les parents et, au besoin, les élèves, interviendront dans le contrôle et la gestion de tous les centres soutenus par l'administration avec des fonds publics, dans les termes établis par la loi.
- Les pouvoirs publics aideront les centres d'enseignement qui réunissent les conditions établies par la loi.

En 1979 sont signés les accords Église-État qui remplacent le Concordat de 1953. Ici également, certains droits sont garantis, et déterminées certaines pratiques sur l'enseignement aussi bien privé que public.

En 1985 est approuvée, sur proposition du gouvernement socialiste, la Loi du Droit à l'Éducation (LODE). Son parcours bureaucratique a suscité une grande méfiance de la part des centres privés et a donné naissance à de fortes protestations sociales. On craignait une étatisation des centres privés. Cependant, la sentence du Tribunal Constitutionnel, après avoir fixé les critères d'entente et d'application de plusieurs points discutés, a porté la sérénité dans le secteur. Et les Concerts Éducatifs que la grande majorité des centres de l'Église a signés avec l'État ont apporté une ouverture sociale décisive des centres. Bien que les modules économiques établis pour l'aide de l'État soient clairement déficitaire, ils ont permis aux centres paritaires d'être accessible aux élèves de toutes les conditions sociales. Par ailleurs, cela voulait dire un contrôle externe majeur de nos centres.

Les Écoles Pies, confrontées au dilemme d'entrer ou non dans le système de concert, optèrent dans leur totalité pour y entrer, bien que toutes les Congrégation Religieuses n'aient pas fait de même. Cela a été une option claire et consciente non exempte de risques à ce moment, pour un enseignement ouvert aux classes populaires et aux enfants en difficultés et déficients.

Par la suite, le transfert des compétences, pour ce qui est de l'éducation, du Gouvernement Centrale aux Gouvernements Autonomes (maintenant toutes les entités en ont un) signifie, de fait, que la situation est notablement différente entre les régions dépendant de la position politique et des circonstances économiques de chaque Gouvernement autonome.

d) Amérique

Le développement de nos collèges en Amérique n'a pas connu les problèmes européens, entre autres, grâce à sa mentalité plus libérale et peut-être aussi, grâce aux mêmes limites des systèmes scolaires dans certains pays de l'Amérique Latine. Parmi les avantages qui dérivent de tels systèmes, on peut, peut-être, considérer : la basse fréquence de contrôle de l'État, la grande liberté de création et de direction des centres, la grande liberté de décider l'engagement et le maintien des professeurs. Mais l'un de grands inconvénients a été, et continue à l'être, le coût de plus en plus élevé des quotes-parts des élèves dans plusieurs cas ; cela a conduit plusieurs de nos collèges à être marqués par la conscience des classes. Ils ont donné une bonne formation, sans doute et ont joui d'un prestige académique et didactique, mais seulement pour les fils des familles qui pouvaient le payer.

Plusieurs fois, la préoccupation calasancienne pour les pauvres est apparue clairement parmi les nôtres. C'est à elle que l'on doit la création, à certains endroits, des collèges annexes pour les enfants pauvres, ainsi que certains ministères avec les personnes marginalisées (paroisses dans des quartiers pauvres, classes d'alphabétisation pour adultes, enseignement dans des centres publics, aumôneries dans des hôpitaux, etc.).

Pendant le dernier tiers de siècles, les initiatives pour se rapprocher davantage de pauvres se sont multipliées : dans certains pays, nous avons obtenu des financements publics pour une bonne partie de nos collèges, certains ont été transformés en coopératives, des écoles ont été créées dans des zones marginales, nous avons assumé la direction des collèges publics ou de "Foi et Joie", nous avons créé des centres d'aide aux enfants abandonnés (Foyers, Centres d'attention au mineur, etc.). Nous avons aussi créé des centres d'assistance comme des dispensaires, des réfectoires populaires, des centres de formation professionnelle, des missions dans des zones indigènes, etc. Plusieurs de ces œuvres sont financées avec les aides occasionnelles des organismes ou des gouvernements étrangers et par diverses campagnes de recueil des fonds. Il faut y ajouter la part d'aide importante des volontaires. Les dernières années, des quantités assez importantes des fonds ont été recueillies par cette voie, grâce, entre autres, à la collaboration des organismes consacrés à cette tâche. Certaines d'elles, promues par les Piaristes, méritent une mention spéciale : l'ONG appelée SETEM (implantée dans plusieurs Provinces piaristes d'Espagne et d'Italie), la Fondation Itaka-Piaristes qui est en train de s'étendre dans diverses Provinces.

4.4. Les Piaristes éminents dans le domaine de la culture

Rappelons les noms de certains Piaristes du 20^{ème} siècle qui se sont distingués par leur savoir en Lettres ou en Sciences.

- *Alfani, Guido* (1876-1940), de la Toscane, homme des sciences. Il a succédé au Père Giovannozzi comme Directeur de l'Observatoire Ximénien de Florence qu'il a doté de nombreux instruments scientifiques dont certains de sa propre invention comme le *Trépidomètre* et l'*Orthoséismographe*, la *Bipendule*, la *Photoséismographe*, avec lesquels il a considérablement augmenté l'efficacité de l'observatoire ; expert en météorologie, en radiotélégraphie et en histoire de la Science. Il s'est spécialisé en séismologie. Il a eu des contacts avec Marconi ; il a été fameux pour ses publications, ses conférences et expériences publiques.
- *Campos, Julio* (1906-1999), de la Province de Vasconie, humaniste et philologue. Docteur en histoire, il s'est spécialisé en littérature et histoire de l'époque classique et du Moyen Âge. Après deux ans d'enseignement dans des collèges piaristes, il est entré à l'Université Pontificale de Salamanque, où il a occupé la chaire de Philologie latine jusqu'à devenir le Doyen de la Faculté des Sciences humaines. Infatigable dans ses recherches, il a donné de nombreux cours d'été et est intervenu dans des Congrès aussi bien nationaux qu'internationaux tel que le 1^{er} Congrès Espagnol d'Études Classiques (Madrid, 1956), la 8^{ème} Semaine Espagnole de Philosophie sur Sénèque (Madrid, 1956), le Congrès International de Philosophie (Córdoba, 1956), le Congrès International de la Langue et Littérature Latines (Rome, 1966), l'Assemblée Internationale des Études Wisigothiques (Tolède, 1967) ; etc. Il a été membre de l'Association Espagnole des Études Classiques. Collaborateur assidu, il a publié plus de 80 articles dans des publications ou revues scientifiques comme *Centro Superior de Investigaciones Científicas*, *Helmántica*, *Príncipe de Viana*, *Salmanticensis*, *Analecta Calasanciana*, *Revista Calasanciana*, *Estudios Clásicos*, *Hispania*, *Archivo Ibero-Americano*, etc. Voici les titres de certains de ses articles : *Fray Prudencio de Sandoval y San Benito el Real de Estella*, *Un sintagma virgiliano*, *El genus dicendi de Quintiliano*, *De Grammatica Lucreciana*, *Textos del Latín medieval hispano*, *Indoeuropeismo latino*, *Juvenal Sátira XIV*, *Para la historia externa de la Mística*

Ciudad de Dios Fray José de Falces, La Regula Monachorum de San Isidoro y sus lenguas, Reflexiones sobre los principios didácticos de las lenguas clásicas, La educación de la conciencia en Séneca, El lenguaje filosófico de Tertuliano en el dogma Trinitario, La versión latina de la Didaché, Lengua e ideas del monacato visigodo, etc. Il a publié plusieurs livres comme “*Ovidio, Metamorfosis (Introducción, textos y comentario)*” ; “*Juan de Biclario, obispo de Gerona*” ; “*El cronicón de Idacio, obispo de Chaves*” ; et plusieurs textes E.P. Cependant, sa plus grande œuvre est restée inédite : “*Glosarium maius hispanicae latinitatis*” (plus de 13.000 paroles dans leur évolution du latin classique aux langues romaines).

- *Castelltort, Ramón* (1915-1966), de la Province de Catalogne, poète et littéraire. Étudiant, il a écrit des poésies qui lui ont valu les prix d’or d’*Englantina*, d’*Alcira* (Valence) et de *Rosa*, de Castellón. Il a cultivé l’essai en publiant des études intéressantes sur des figures littéraires illustres comme Lope de Vega, Góngora, Tagore, Villalpessa, Juan Arolas. Il a tenu des conférences dans des Universités de Paris, Milan, Lisbonne en plus de celles de Barcelone, Madrid et Zaragoza. En 1962, il a été nommé, à l’unanimité, Membre d’Honneur de l’Académie Internationale des Sciences, Lettres et Arts appelée “*Artis Templum*”, de Rome. On compte parmi ses publications poétiques : “*Mi soledad sonora*”, “*Navidad*” avec un prélude d’Eduardo Marquina, “*Poema del ciego que vio a Cristo*” qui a atteint 25 éditions, traduit en français et en anglais, “*Padre nuestro que estás en los cielos*” avec un prélude de José M^a Pemán, “*Ecos y perfiles*”, “*Letanía en voz baja*”, etc. Il a aussi publié des œuvres de théâtre comme “*La farsa transfigurada*” qui a gagné le prix *Ramiro de Maeztu*, “*Un resplandor detrás del muro*”, etc. En 1950, il a publié une “*Antología*”, avec ses œuvres en poésie et en prose et en 1978 une deuxième “*Antología*” plus complète de ses œuvres.
- *Fullat, Octavi* (1928-), de la Province de Catalogne, pédagogue et philosophe. Titulaire de la chaire de “*Fondements de la philosophie*” et professeur de “*philosophie de l’éducation*” à l’Université Autonome de Barcelone. En 1980, il fut élu chef de Département de Philosophie. Il a participé à de nombreux Congrès philosophiques et pédagogiques et a dispensé des cours dans plusieurs Universités en Espagne, en France, en Italie, au Japon, en Inde, en Thaïlande, au Brésil, en

Uruguay, en Argentine, en Équateur, au Venezuela, au Mexique, aux U.S.A., etc. Il a été consultant de l'UNESCO. Les œuvres qu'il a publiées sont plus de 40. Parmi elles, se distinguent : *L'Home i Deu*, *La moral atea de Albert Camus*, *Reflexions sobre l'educació* (Traduite en Catalán), *Teoría y acción: introducción a la filosofía*, *L'Educació actual*, *Pensar y hacer (Introducción a la filosofía)*, *La actual peripecia del creer*, *La juventud actual nuestro*, *Radiografía del ateísmo*, *La sexualidad : carne y amor*, *Filosofía de la educación*, *Las finalidades educativas en tiempo de crisis*.

- *Giovannozzi, Giovanni* (1860-1928), de la Province de Toscane, astronome, sismologue, théologien ; il fut nommé Directeur de l'Observatoire Ximénien de Florence à la mort du P. Felipe Cecchi ; à partir de 1905, il s'est consacré à la philosophie et à la théologie ; Docteur *honoris causa* en Théologie de l'Université de Florence ; en 1925, le gouvernement Italien le nomma Membre de la Commission Ministérielle pour les livres des textes de Religion ; il a pris part à de nombreux Congrès de Météorologie à Naples et Venise, de Sismologie à L'Aquila, de la Carte du ciel à Paris, des Savants catholiques à Bruxelles ; membre de l'Académie Pontificale "La Colombaria".
- *López Navío, José* (1909-1970), de la Province d'Aragon, philologue, littéraire, chercheur. Il a enseigné la langue et la littérature espagnoles à plusieurs endroits ; mais il est surtout resté en Argentine où, pendant plus de 20 ans, il a démontré ses talents de bon professeur et de chercheur infatigable. Doté d'une mémoire excellente et d'une grande curiosité intellectuelle, il est parvenu à posséder des connaissances humanistes extraordinaires, spécialement en philologie, en littérature classique et en espagnole, ainsi qu'en art et en histoire. Il est rapidement devenu fameux pour ses commentaires sur le *Quichotte*. Il a étudié comme peu avant lui la genèse de cette œuvre maîtresse et a apporté des nouvelles théories sur l'interprétation. Il a publié plusieurs articles de recherches littéraires, par exemple : "*Génesis y desarrollo del Quijote*", "*El tipo somático del Quijote idéntico al de Lope de Vega*", "*Una comedia de Tirso que no está perdida*", etc. Son œuvre principale, en deux gros tomes, publiée après sa mort a pour titre "*El ingenioso hidalgo Don Quijote de la Mancha*" (avec des notes au *Quichotte*). Et récemment, il a été publié le livre "*Apostillas al Quijote*" (des

paroles, et des tournures non expliquées par les commentateurs, et des variantes du textes).

- *Míguez, Faustino* (1831-1925), de la Castille, homme des Sciences et fondateur des Religieuses Calasanciennes de la Divine Bergère. Les principaux centre d'intérêt de ses recherches sont la Botanique, la philosophie et la médecine ; il a fait des découvertes considérables sur les propriétés curatives des plantes et a élaboré de nombreux remèdes naturels dénommés "*Específicos Míguez*" ; a Sanlúcar de Barrameda, il a découvert des sources médicinales qui portent son nom. Préoccupé par l'abandon éducatif des fillettes pauvres, il a fondé une institution des Religieuses éducatrices avec l'esprit de Saint José de Calasanz.
- *Pietrobuono, Luigi* (1863-1960), de la Province Romaine, littéraire ; spécialiste de Dante et de Pascoli, ses travaux lui ont valu une réputation mondiale ; son commentaire sur la *Divina comedia* est un monument d'érudition et d'originalité ; il a billé par ses conférences dans diverses Université d'Italie. Il a été Président de l'*Arcadia Romana*.
- *Ruiz de Gaona, Máximo* (1902-1971), de la Province de Vasconie, paléontologue, spécialiste en Nummulites ; il a conduit avec une grande ténacité, les fouilles et les études sur le Quaternaire et le Maastrichtien de Olazagutía (Navarre), sur les Mammifères de Monteagudo (Navarre), sur la faune quaternaire des cavernes ; il s'est spécialisé en microfaune océanique, particulièrement en Nummulites. Il a collaboré à la rédaction des Pages de la Carte Géologique Nationale et a publié des notes précieuses sur sa spécialité. Il a créé non moins de douze nouvelles espèces, la majorité en océanique. D'autres chercheurs lui ont dédié des espèces : il y en a au moins 9 à son nom. Il a été attaché officiel au Musée National de Sciences Naturelles de Madrid et Commissaire Provincial des Fouilles Archéologiques ; propulseur de la Société des Sciences "Aranzadi", et collaborateur du Musée San Telmo de Saint Sébastien et du Musée Ethnographique Vasco de Bilbao. Il a laissé, écrites, une trentaine d'œuvres scientifiques.

MEMBRES DES ÉCOLES PIES - Statistique

Année	Religieux	Maisons	Provinces	Elèves
1617	30	2		
1621	77	11		
1631	300	23	4	
1646	500	37	6	
1657	320	40	6	
1677	726	56	8	
1700	897	90	8	
1730	1.725	122	10	21.300
1760	2.510	186	15	
1784	3.000 aprox.	218	16	
1830	1.230		15	
1888	1.930	120	12	47.375
1931	2.196	140	14	43.527
1948	2.035	131	15	53.200
1965	2.540	177	16	76.700
1977	1.788	191	17	116.061
1996	1.451	231	18 + 2 D. Indip.	115.805
2003	1.421	211	18 + 4 D. Indip.	112.000

PAYS QUI ACCUEILLENENT LES ÉCOLES PIES (Décembre 2004)

Pays -nombre des religieux	Situation Juridique
Argentine - 35	Province Indépendante
Autriche - 7	Démarcation Indépendante
Biélorussie - 7	Dépendante de la Pologne
Bolivie -9	Dépendante de l'Andalousie
Brésil - 18	Dépendante de la Vasconie
Cameroun - 50	Dépendante de l'Aragon
Canada - 1	Dépendante de la Pologne
Chili - 24	Dépendante de la Vasconie
Colombie - 45	Province Indépendante
Côte d'Ivoire - 3	Dépendante de la Ligurie
Costa Rica - 15	Dépendante de Valence
Cuba - 4	Dépendante de la Catalogne
Équateur - 11	Dépendante de la Colombie
Philippines - 34	Vice-province Indépendante (avec le Japon)
France - 5	Dépendante de la Catalogne
Gabon - 3	Dépendante de la 3 ^{ème} Démarcation Esp.
Japon - 15	Vice-province Indépendante (avec les Philippines)
Guinée Équatoriale - 12	Dépendante de la 3 ^{ème} Démarcation Esp.
Inde - 25	Dépendante de l'Argentine
Italie - 120	4 Province
Mexique - 83	Province Indépendante
Nicaragua - 9	Dépendante de Valenza
Pologne - 117	Province Indépendante
Porto Rico - 18	Dépendante de l'Aragon
République Tchèque - 2	Démarcation Indépendante
République Dominicaine - 9	Dépendante de Valenza
Romanie - 1	Démarcation Indépendante
Sénégal - 46	Dépendante de la Catalogne
Slovaquie - 20	Province Indépendante
Espagne - 471	5 Province, 1 Vice-province. Indépendante, 1 Délégation G.
Hongrie -98	Province Indépendante
USA - 42	1 Province, 2 Vice-province
Venezuela - 27	Dépendante de la Vasconie

BIBLIOGRAPHIE SELECTIONNÉE

Note : le recueil des lettres de Calasanz est accessible sur le site web suivant : <http://scripta.scolopi.net>

ASIÁIN, Miguel Ángel:

- *Calasanz y sus hijos, I y II*, en *Analecta Calasanctiana*, 1977 y 1978, n^{os} 38 et 39.
- *Momentos importantes de la vida de Calasanz vistos por sus hijos*, en *Analecta Calasanctiana*, 1981, n^o 45.
- *Defensa de Calasanz y de las Escuelas Pías*, en *Analecta Calasanctiana*, 1989, n^o 61.

AUSENDA, Giovanni:

- *La escuela Calasancia*. Salamanca, 1980.
- *L'Ordine delle Scuole Pie*. Roma, 1983.

BAU, Calasanz:

- *Biografía crítica de San José de Calasanz*. Madrid, 1949.
- *Revisión de la Vida de San José de Calasanz*. Madrid, 1963.
- *San José de Calasanz*. Salamanca, 1967.

FAUBELL, Vicente:

- *Acción educativa de los Escolapios en España (1733-1845)*. Madrid, 1987.
- *Antología periodística calasancia*. Salamanca, 1988.

FERRER, Enrique:

- *Temas de la historia de la Orden de las Escuelas Pías*. Dactilografiado.

FLORENSA, Joan:

- *Calasanz, sacerdote en Urgell*, en *Analecta Calasanctiana* 1963, nº 50.

GARCÍA-DURÁN, Adolfo:

- *Itinerario espiritual de San José de Calasanz, 1592-1622*. Barcelona, 1967.

GINER, Severino:

- *El Proceso de Beatificación de San José de Calasanz*. Madrid, 1973.
- *San José de Calasanz, Maestro y Fundador*. Madrid: BAC, 1992.

LASALDE, Carlos:

- *Historia literaria y bibliográfica de las Escuelas Pías en España*. Madrid, 1893.

LECEA, Joaquín:

- *Las Escuelas Pías de Aragón en el siglo XVIII*. Madrid, 1972.
- *Historia de las Escuelas Pías de Vasconia, I y II*. Madrid, 2010.

PICANYOL, Leodegario:

- *Brevis conspectus historico-statisticus Ordinis Scholarum Piarum*. Roma, 1932.
- *Sulla data di nascita di San Giuseppe Calasanzio*, en *Rass*, 1951, nº 18.
- *Rerum latinarum scriptores*. Roma, 1956
- *El período español de San José de Calasanz*, en *Rass*, 1957, nºs 26-27.

POCH, José:

- *Un documento inédito de los orígenes de las Escuelas Pías en España*. Madrid, 1959.
- *Infanzonía de los Calasanz*, en *Analecta Calasanctiana*, 1962, nº 7.
- *El Fundador de las Escuelas Pías en la Historia eclesiástica de la Corona de Aragón*, en *Analecta Calasanctiana*, 1968, nº 20.
- *Tres testamentos del padre del Fundador de las Escuelas Pías*, en *Analecta Calasanctiana*, 1978, nº 40.

RABAZA, Calasanz:

- *Historia de las Escuelas Pías en España* (4 vol). Valencia, 1917-1918.

SÁNTHA, György:

- *San José de Calasanz y su amistad con los PP. Carmelitas Descalzos*, en Revista Calasancia, 1955, n° 2.
- *La oración continua, según San José de Calasanz*. En Revista Calasancia, 1957, n° 12.
- *Ensayos críticos sobre San José de Calasanz y las Escuelas Pías*. Salamaca, 1976.
- *Biografías de los Padres Generales de las Escuelas Pías, hasta 1772*. Salamanca, 1982-Roma, 2008.
- *San José de Calasanz. Obra pedagógica* (2ª edición revisada por Giner). Madrid: BAC, 1984.
- *L'opera delle Scuole Pie e le cause della loro riduzione sotto Inocenzo X*, en Archivum, 1989, n° 25.

VARIOS AUTORES:

- *Escuelas Pías. Ser e historia*. Salamanca, 1978.
- *Diccionario Enciclopédico Escolapio (DENES)* (3 vol). Madrid, 1983-1990.

VILÁ, Claudio:

- *Fuentes inéditas de la pedagogía calasancia*. Madrid, 1960.
- *La Madonna dei Monti e il Calasanzio*, en Ephemerides Calasancianae, 1980, n°s 9-10.
- *Dos amigos de Calasanz: los PP. Bagnacavallo y Larino*, en Archivum, 1990, n° 27.

